Claranova S.E.
Société européenne à conseil d'administration au capital de 45.990.070 euros
Siège social : 2 rue Berthelot, Immeuble Adamas, 92414 Courbevoie Cedex, France
329 764 625 RCS Nanterre

AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021-2022

Le présent amendement au document d'enregistrement universel 2021-2022 a été déposé le 15 juin 2023 auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »), en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017-1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.
Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Le présent amendement (l'« **Amendement** ») a pour objet de mettre à jour le document d'enregistrement universel 2021-2022 de Claranova S.E. (la « **Société** » ou « **Claranova** »), la Société et ses filiales avec lesquelles la Société consolide ses comptes étant ensemble désignées par le « **Groupe** ») déposé auprès de l'AMF le 31 octobre 2022 sous le numéro D.22-0788 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2021-2022** »). L'Amendement doit être lu conjointement avec le Document d'Enregistrement Universel 2021-2022.

Des exemplaires du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 et du présent Amendement sont disponibles sans frais au siège social de la Société au 2 rue Berthelot, Immeuble Adamas, 92414 Courbevoie Cedex, sur le site Internet de la Société (www.claranova.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

REMARQUES GÉNÉRALES

Dans l'Amendement, les expressions « Claranova » ou la « Société » désignent la société Claranova S.E., société européenne à conseil d'administration dont le siège social est situé 2 rue Berthelot, Immeuble Adamas, 92414 Courbevoie Cedex, France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 329 764 625. L'expression le « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble des sociétés entrant dans son périmètre de consolidation.

L'information faisant l'objet de l'Amendement permet de rétablir et maintenir, en tous points significatifs et en tant que de besoin, l'égalité d'accès entre les différents actionnaires et investisseurs à l'information relative à la Société.

Informations prospectives

L'Amendement contient des indications sur les objectifs, les perspectives et les axes de développement du Groupe ainsi que des déclarations prospectives. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir » ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou expression similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations prospectives sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par la Société et dépendent de nombreux facteurs qui échappent au contrôle de la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au chapitre 3 paragraphe 9 « *Facteurs de risques* » du Document d'Enregistrement Universel et à la section 7 « *Facteurs de Risque* » de l'Amendement, est susceptible d'avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation et les résultats financiers du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs. Ces informations prospectives sont mentionnées dans différentes sections du Prospectus et contiennent des données relatives aux intentions, aux estimations et aux objectifs du Groupe concernant, notamment, le marché, la stratégie, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie du Groupe. Les informations prospectives mentionnées dans le Prospectus sont données uniquement à la date du Prospectus. Sauf obligation légale ou réglementaire qui s'appliquerait, la Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des informations prospectives contenues dans le Prospectus afin de refléter tout changement affectant ses objectifs ou les événements, les conditions ou les circonstances sur lesquels sont fondées les informations prospectives contenues dans le Prospectus. Le Groupe opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide; il peut donc ne pas être en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats.

Informations sur les marchés

L'Amendement contient des informations sur les marchés de la Société et ses positions concurrentielles, y compris des informations relatives à la taille de ses marchés. Sauf indication contraire, ces informations sont des estimations du Groupe et ne sont fournies qu'à titre indicatif. Les estimations du Groupe sont fondées sur des informations obtenues auprès de clients, fournisseurs, organisations professionnelles et autres intervenants des marchés au sein desquels le Groupe opère. Bien que le Groupe considère que ces estimations sont pertinentes à la date de l'Amendement, il ne peut garantir l'exhaustivité ou l'exactitude des données sur lesquelles ces estimations sont fondées, ou que ses concurrents retiennent les mêmes définitions des marchés sur lesquels ils opèrent.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risque susceptibles d'influer sur les activités du Groupe qui sont décrits à la section 4 « Facteurs de risque » du Document d'Enregistrement Universel et à la section 6.3(c) de l'Amendement avant de prendre une décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière ou les objectifs du Groupe. Par ailleurs, d'autres risques, non identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe pourraient avoir le même effet défavorable et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risque susceptibles d'influer sur les activités du Groupe qui sont décrits à la section 4 « Facteurs de risque » du Document d'Enregistrement Universel et à la section 6.3(c) du présent Amendement avant de prendre une décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, l'image, la situation financière ou les perspectives du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et prévisions ou sur la valeur des titres de la Société. Par ailleurs, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe à la Date du présent Amendement pourraient avoir le même effet défavorable et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Arrondis

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers ou millions) et pourcentages présentés dans l'Amendement ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans l'Amendement peuvent légèrement différer de ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

SOMMAIRE

1. COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES PAR LA SOCIETE DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021-2022 5

2. ÉVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021-2022 5

3. INTRODUCTION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021-2022 (MISE A JOUR DE L'INTRODUCTION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021-2022) 5

4. APERÇU DES ACTIVITES SUR L'EXERCICE ET PERSPECTIVES 2022-2023 (MISE A JOUR DU CHAPITRE 1 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021-2022) 6

   4.1 Informations financières sélectionnées et autres données sur l'exercice clos au 30 juin 2022 6

   4.2 Endettement et trésorerie 8

   4.3 Mise à jour du plan d'affaires 8

   4.4 Informations économiques et performance financière statutaires 9

5. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDES (MISE A JOUR DU CHAPITRE 3 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021-2022) 10

6. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (MISE A JOUR DU CHAPITRE 3 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021-2022) 10

   6.1 Organes de gouvernance – Conseil d'Administration 10

   6.2 Politique de rémunération, rapport sur les rémunérations de l'exercice 2021-2022 et conventions entant dans le champs des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce 13

   6.3 Informations complémentaires en matière de gouvernance d'entreprise 16

7. FACTEURS DE RISQUES (MISE A JOUR DU CHAPITRE 4 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021-2022) 20

8. LA RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE DU GROUPE (MISE A JOUR DU CHAPITRE 6 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021-2022) 26

9. INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL 27

   9.1 Dispositions relatives aux franchissements de seuils 27

   9.2 Capital social 27

   9.3 Programme de rachat d'actions propres 28

   9.4 Principaux actionnaires 28

   9.5 Marché du titre 32

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 33

   10.1 Personnes responsables de l'Amendement 33

   10.2 Mandats des commissaires aux comptes 33

   10.3 Contrats importants 34

   10.4 Documents accessibles au public 34

11. INCORPORATION PAR REFERENCE DU RAPPORT FINANCIAL SEMESTRIEL 34

12. TABLE DE CONCORDANCE 34

13. ANNEXE – RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 31 DECEMBRE 2022 40

1. COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES PAR LA SOCIETE DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021-2022

Depuis la date du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022, la Société a publié les communiqués de presse suivants, disponibles sur son site internet (https://www.claranova.com) :

10/11/2022	Chiffre d'affaires S1 2022-2023 - Retour à la croissance
08/12/2022	Communiqué du calendrier financier 2023
13/12/2022	Compte rendu de l'Assemblée Générale Mixte du 30 novembre 2022
07/02/2023	PlanetArt lance la première intégration de la technologie ChatGPT® à son application Ink Cards®
08/02/2023	Chiffre d'affaires S1 2022-2023
29/03/2023	Résultats semestriels 2022-2023
10/05/2023	Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2022-2023
11/05/2023	Rectificatif au compte rendu de l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 novembre 2022 et à la Lettre aux Actionnaires du 22 décembre 2022
06/06/2023	Discussions en cours pour la cession des activités non stratégiques d'Avanquest en Europe
09/06/2023	Remboursement des obligations « ORNANE »

2. ÉVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021-2022

Les événements significatifs survenus au cours du second semestre 2022 et post-clôture jusqu'à la publication du Rapport Financier Semestriel sont décrits dans le chapitre 1 « *Commentaires sur l'exercice* » et dans le chapitre 2.5 « Annexes aux comptes consolidés semestriels résumés » note 1 du rapport financier semestriel au 31 décembre 2022 publié le 30 mars 2023 (le « **Rapport Financier Semestriel** ») et figurant en annexe 1, disponible sans frais au siège social de la Société au 2 rue Berthelot, Immeuble Adamas, 92414 Courbevoie et sur le site Internet de la Société (https://www.claranova.com/investisseurs/publications-financieres/).

Depuis le 30 mars 2023, les évènements importants nécessitant d'être indiqués ici sont les suivants :

- Dans le cadre de la simplification des structures du Groupe, la réalisation, en date du 1er mai 2023, de la fusion entre la société Avanquest America Holdings LLC (absorbée), et Avanquest America Inc (absorbante), celle-ci étant désormais dénommée PlanetArt Holdings Inc à l'issue de l'opération.

- La dissolution de la société LastCard (10518590 Canada Inc), filiale canadienne de la Société, en date du 31 mai 2023.

3. INTRODUCTION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021-2022 (MISE A JOUR DE L'INTRODUCTION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021-2022)

Le « *Mot du Président* » en page 2 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 est mis à jour comme suit :

Il est ajouté au paragraphe suivant du « *Mot du Président* » les notes de bas de page suivantes :

Après six années consécutives de croissance avec un chiffre d'affaires quasiment multiplié par cinq et un ROC normalisé*(1)* qui sera passé de – 15 M€ à + 33 M€, Claranova a vu pour la première fois sur cet exercice 2021-2022 un léger fléchissement de sa profitabilité*(2)* à 26 M€, mais en conservant cependant des fondamentaux extrêmement solides dans un contexte économique particulièrement complexe.

(1) Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) normalisé est un agrégat non strictement comptable utilisé pour mesurer la

performance opérationnelle des activités. Il correspond au Résultat Opérationnel Courant avant impact des paiements fondés sur des actions, y compris charges sociales afférentes, des dotations aux amortissements, et hors impact norme IFRS16.

(2)La profitabilité opérationnelle est égale au ratio entre le ROC normalisé et le chiffre d'affaires

Le reste du « *Mot du Président* » du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 demeure inchangé.

En page 3, la section « *Chiffres Clés* » du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 est complétée comme suit :

La note ci-dessous est insérée en dessous du graphique « *Croissance Globale et Organique* » :

(1) La croissance globale correspond à la croissance du Groupe (incluant l'effet change et périmètre).

Les informations suivantes sont également ajoutées dans ladite section :

- 95 % du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé à l'étranger ;
- L'effectif du Groupe est de : 809 salariés (dont 51 en France, 472 aux Etats-Unis d'Amérique, 159 en Chine et 123 au Canada)

Le reste de la section « *Chiffres Clés* » du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 demeure inchangée.

En page 4 et suivantes, la section « *Profil »* du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 est complétée comme suit :

Le Groupe est peu exposé commercialement à la zone géographique constituée de l'Ukraine, la Russie ou Biélorussie.

Avanquest fait appel à des sous-traitants situés notamment dans la ville de Kharkiv en Ukraine, pour la réalisation de certains projets de développement informatique et de support client. Une filiale en Pologne a été créée afin de permettre aux prestataires de s'éloigner des zones les plus durement touchées.

Le Groupe a par ailleurs pris la décision de ne plus accepter aucun client en Russie et en Biélorussie et de ne plus mettre à disposition aucun produit en téléchargement dans ces pays.

Le reste de la section Profil du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 demeure inchangé.

4. APERÇU DES ACTIVITES SUR L'EXERCICE ET PERSPECTIVES 2022-2023 (MISE A JOUR DU CHAPITRE 1 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021-2022)

4.1 Informations financières sélectionnées et autres données sur l'exercice clos au 30 juin 2022

Le Chapitre 1 « *Commentaires sur l'exercice* » du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 a été mis à jour à la date du 31 décembre 2022 dans le Chapitre 1 du Rapport Financier Semestriel et figurant en annexe 1, disponible sans frais au siège social de la Société au 2 rue Berthelot, Immeuble Adamas, 92414 Courbevoie et sur le site Internet de la Société (https://www.claranova.com/investisseurs/publications-financieres/).

La section 1.1 « *Présentation de Claranova* » en page 12 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 est modifiée comme suit :

Le paragraphe ci-dessous apparaissant en page 18 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 est ainsi complété :

Le développement commercial de myDevices a connu un point d'inflexion au cours de l'exercice 2019-2020 matérialisé par l'accélération de nouvelles signatures commerciales avec de grandes sociétés

américaines et européennes dans les secteurs de la santé, de l'alimentaire ou encore de l'hospitalité ***(tel que Sprint, Sodexo, BASF)***.

Dans la section 1.3 « *Examen du Résultat Consolidé au 30 juin 2022* » , les notes explicatives ci-après sont ajoutées en dessous du tableau relatif au revenu récurrent d'Avanquest en page 25 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 :

Les revenus récurrents sont définis comme des revenus générés par des utilisateurs de nos logiciels et/ou outils de façon répétitive. Ils correspondent notamment aux revenus de souscriptions liés à nos logiciels propriétaires (Sécurité, PDF, Photo) et aux revenus publicitaires sur notre base d'utilisateurs récurrents. Les revenus non récurrents concernent principalement des revenus liés à la vente physique et en ligne de logiciels tiers et/ou propriétaires mais aussi des revenus ponctuels liés à de la publicité.

Les revenus récurrents concernent des revenus en lien avec les partenaires commerciaux pour déployer des solutions IoT. Les autres revenus sont principalement liés à la vente de matériel IoT dans le cadre de déploiement de solutions IoT.

En page 24 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022, à la fin de la section « *Données chiffrées par division* » relative à PlanetArt | *Your world. Personalized*, E-commerce des objets personnalisés est ajouté un nouveau paragraphe :

Les impacts sur la rentabilité de PlanetArt sont les suivants : contexte inflationniste, hausse des coûts des transports, hausse de la main d'œuvre. L'identification de ces impacts a permis au Groupe de mettre en œuvre des mesures visant à les maitriser (renégociation des contrats fournisseurs, maitrise de la masse salariale, …). Après 18 mois de recherche & développement pour reconstruire de nouveaux canaux d'acquisition suite à la mise en place de l'ATT (App Tracking Transparency) par Apple, le Groupe est confiant sur sa capacité à acquérir de nouveaux clients à un coût maitrisé voire inférieur à la situation antérieure. Ces canaux sont désormais multiples et diversifiés et viennent atténuer la dépendance du Groupe à Facebook. Par ailleurs, la Société n'a pas identifié de ralentissement de la demande (hors effet Covid) et de nouveaux concurrents sur notre marché.

En page 28 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022, la section « *Sources de financements attendues* » est modifiée comme suit :

La note 34.1 fait référence à un financement bancaire obtenu auprès du pool bancaire de la SaarLB. Des financements de même nature pourraient être envisagés en cas de nouvelle(s) acquisition(s). Nous disposons d'ores et déjà, d'un « crédit croissance », de 7,1m€, pouvant être mobilisé auprès du pool bancaire de la SaarLB.

Également en page 28 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022, la section 1.6 « *Tendances et perspectives 2022-2023* » relative à Claranova est complétée de la sorte :

Claranova reste confiant dans ses perspectives de développement et confirme ses objectifs d'un chiffre d'affaires de 700 millions d'euros et d'une profitabilité opérationnelle***(1)*** de plus de 10 % en termes de résultat opérationnel courant normalisé d'ici la fin de son exercice 2023-2024, à travers un mix de croissance organique et de croissance externe.

(1) ***La profitabilité opérationnelle est égale au ratio entre le ROC normalisé et le chiffre d'affaires***.

En page 29, à la fin de la section 1.6 « *Tendances et perspectives 2022-2023* » relative à Claranova est ajoutée une sous-section intitulée « *Postulats des prévisions de croissance pour l'exercice 2022-2023 en cours* » :

Les prévisions relatives à la croissance du chiffre d'affaires et de l'amélioration du ROC normalisé évoquées à la présente section reposent sur les hypothèses suivantes :

- ***Un taux de change USD / EUR de 1,03 (moyenne quotidienne des 9 premiers mois de l'exercice fiscal)***

- ***Une poursuite de la dynamique d'activité d'Avanquest et myDevices***
- ***Une rentabilité maitrisée pour PlanetArt en lien avec la reconstruction de canaux d'acquisition client alternatifs et l'orientation des ventes vers des offres à plus forte valeur ajoutée***

Le Groupe reste confiant dans sa capacité à atteindre ses prévisions - tout en restant vigilant dans un contexte qui reste défavorable pour l'ensemble du secteur en raison de la pression sur le prix des matières premières, de la hausse des coûts de transport et du contexte inflationniste, notamment aux Etats-Unis - et demeure pleinement mobilisé sur la performance opérationnelle et la maitrise de ses coûts.

Les prévisions ont été établies et élaborées sur des bases comparables aux informations financières historiques et conformes aux méthodes comptables du Groupe.

Le reste de la section 1.6 « *Tendances et perspectives 2022-2023* » du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 demeure inchangée.

4.2 Endettement et trésorerie

(a) Sources de financements attendues

À ce jour, le Groupe estime être en mesure de financer ses investissements de développement organique. Cependant, le Groupe n'exclut pas la possibilité de faire appel à des sources de financement externes pour une ou des opération(s) spécifique(s) à l'avenir.

Afin de renforcer ses capitaux propres, ainsi que simplifier et optimiser la structure d'endettement de la Société, la Société envisage de réaliser une opération de financement d'un montant de 20.000.000 d'euros par le biais d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public et avec un délai de priorité, à titre irréductible uniquement, au profit des actionnaires (l'« **Augmentation de Capital** »). L'Augmentation de Capital fait l'objet d'une description plus détaillée dans la note d'opération dédiée, déposée auprès de l'AMF en date des présentes, concomitamment au dépôt du présent Amendement au Document d'Enregistrement Universel.

4.3 Mise à jour du plan d'affaires

Dans un souci de transparence et de rétablissement d'égalité d'accès d'information, les précisions suivantes sont apportées sur les estimations du plan d'affaires à trois ans de la Société :

- Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant normalisé en pourcentages du chiffre d'affaires sur l'exercice 2023-2024 pourraient s'établir dans une fourchette comprise, respectivement, entre 580m€ et 700m€ et entre 9% et 11%, selon la capacité du Groupe à financer des acquisitions clairement identifiées à ce jour ;
- Le chiffre d'affaires[1] sur l'exercice 2024-2025 et sur l'exercice 2025-2026 pourrait s'établir dans une fourchette comprise, respectivement, entre 650m€ et 700m€, et entre 750m€ et 800m€;
- Le résultat opérationnel courant normalisé en pourcentages du chiffre d'affaires sur l'exercice 2024-2025 et 2025-2026, pourraient s'établir dans une fourchette comprise, respectivement, entre 10% et 12%, et entre 12% et 14%.

Il est rappelé que ces informations prospectives sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par la Société et dépendent de nombreux facteurs qui échappent au contrôle de la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire.

Ces informations prospectives ont été établies et élaborées sur des bases comparables aux informations financières historiques et conformes aux méthodes comptables du Groupe.

[1] hors éventuelles opérations de croissance externe (non identifiées à ce jour)

4.4 Informations économiques et performance financière statutaires

L'organigramme de la page 19 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 est mis à jour comme suit :

Organigramme du groupe après fusion des Avanquest America renommées PlanetArt Holding Inc., au 01-06-2023

** 100% moins une action détenue par Pierre Cesarini.*
Les pourcentages indiqués correspondent aux pourcentages de détention et des droits de vote.

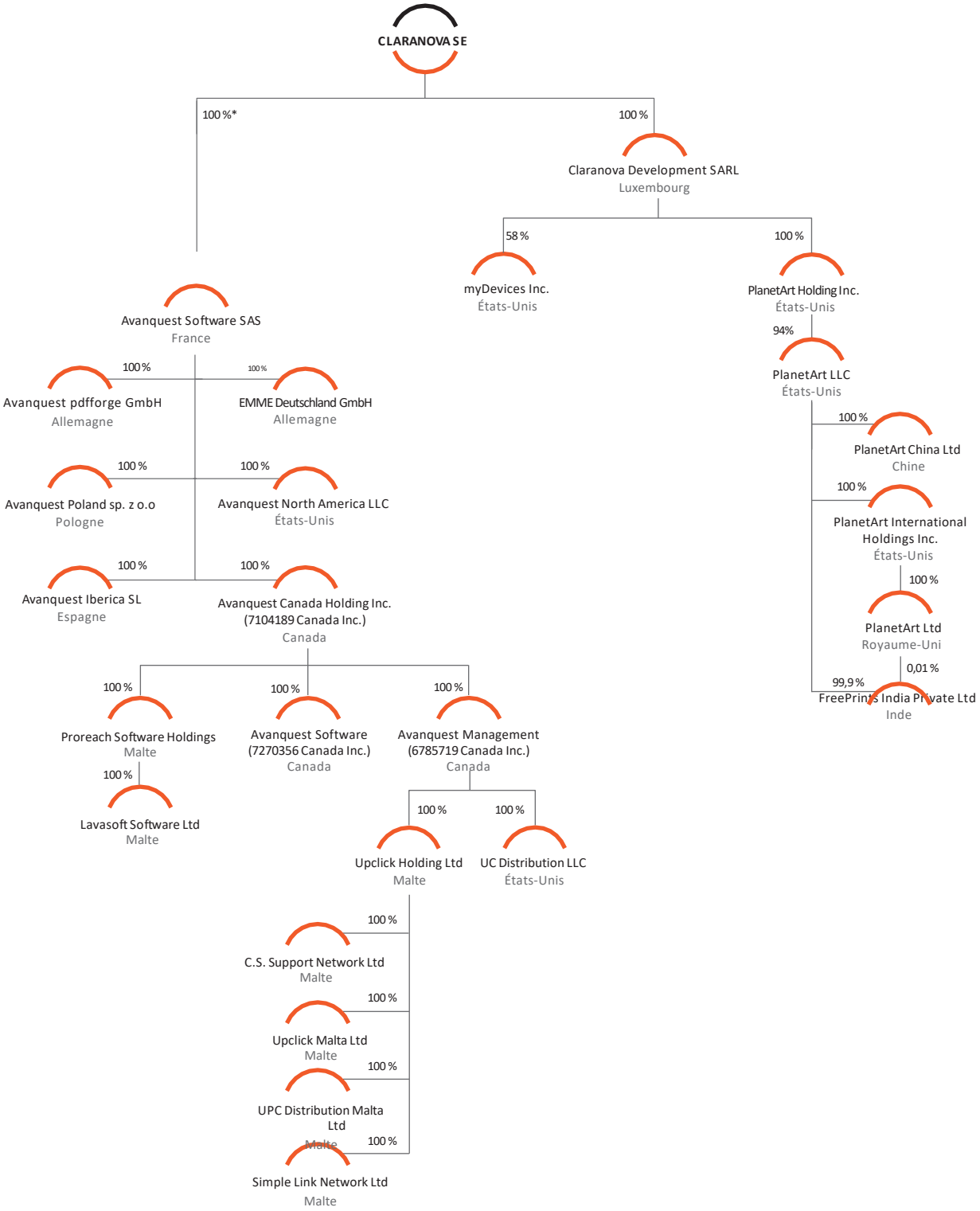

5. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDES (MISE A JOUR DU CHAPITRE 3 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021-2022)

Le Chapitre 2 « *Etats Financiers Consolidés* » du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 a été mis à jour à la date du 31 décembre 2022 dans les chapitre 2 « comptes consolidés semestriels résumés au 31 décembre 2022 » du Rapport Financier Semestriel au 31 décembre 2022 publié le 30 mars 2023 et figurant en annexe 1, disponible sans frais au siège social de la Société au 2 rue Berthelot, Immeuble Adamas, 92414 Courbevoie, France et sur le site Internet de la Société (https://www.claranova.com/investisseurs/publications-financieres/).

La note d'explication ci-dessous est insérée à la suite du tableau figurant en Section 2.2 en page 33 « *Etat de la situation financière* » du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 :

Le poste Autres éléments correspond principalement à (i) l'amortissement des frais liés aux emprunts et (ii) l'amortissement de la prime de non conversion de l'OCEANE.

La Note 1.6 « *Ukraine* » de la Note 1 « *Faits marquants de l'exercice* » en page 37 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 est modifié par le paragraphe suivant :

Le Groupe est peu exposé commercialement à la zone géographique constituée de l'Ukraine, la Russie ou Biélorussie où seuls des sous-traitants sont implantés, ce qui n'a pas d'impact significatif sur les activités du Groupe. Avanquest fait appel à des sous-traitants situés notamment dans la ville de Kharkiv en Ukraine, pour la réalisation de certains projets de développement informatique et de support client. Une filiale en Pologne a été créée afin de permettre aux prestataires de s'éloigner des zones les plus durement touchées. Le Groupe a par ailleurs pris la décision de ne plus accepter aucun client en Russie et en Biélorussie et de ne plus mettre à disposition aucun produit en téléchargement dans ces pays.

La Note 3.1.3 « *Cession de la participation majoritaire dans les entités LastCard (activités de technologies financières) et lancement d'une procédure de liquidation*» de la Note 3 « *Périmètre de consolidation au 30 juin 2022 et intérêts minoritaires* » en page 40 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 est complétée par le paragraphe suivant :

Avant la cession, Claranova détenait via Avanquest Canada Inc. 100% de LastCard (100 actions ordinaires détenues).

Le reste du Chapitre 2 « *Etats Financiers Consolidés* » du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 demeure inchangé.

6. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (MISE A JOUR DU CHAPITRE 3 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021-2022)

6.1 Organes de gouvernance – Conseil d'Administration

La section 3.1 « *Organes de Gouvernance* » en page 89 et suivantes du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 est mise à jour comme suit :

Composition et organisation du Conseil d'Administration

Le tableau de la section 3.1.1 intitulée **«** *Composition et organisation du Conseil d'Administration* **»** figurant en p.89 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 est remplacé par le tableau suivant:

	Nom	Nationalité	Âge	Organe de gouvernance			Nombre d'actions (1)	Mandat d'administrateurs	
				CA	Comité A	Comité NR		Début	Fin (4)
	Pierre Cesarini		61	√			2 561 289	13/12/2018(2)	30/06/2024
	Roger Bloxberg	US	57	√			50 020	24/05/2022	30/06/2024
	Viviane Chaine-Ribeiro		70	√		√	3300	08/03/2021	30/06/2026
	TECH-IA IMPACTINVEST, représentée par Luisa Munaretto(3)		56	√			0	22/07/2015(3) 13/12/2018(3)	30/06/2024
	Christine Hedouis		52	√	√		0	10/12/2020	30/06/2026
	Francis Meston		62	√		√	29 950	29/07/2020	30/06/2026

(1) Nombre d'actions détenues directement ou indirectement dans la Société.
(2) Président-Directeur Général : 23 juin 2015, Président du Conseil d'Administration : 13 décembre 2018.
(3) Luisa Munaretto : le 22 juillet 2015. Représentante de la société TECH-IA IMPACTINVEST : 13 décembre 2018.
(4) Les mandats se terminant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur, conformément à la loi.

Adresse pour contacter les administrateurs : c/o Claranova SE, 2 rue Berthelot, Immeuble Adamas, 92414 Courbevoie.

Compétences

- Leadership
- Management
- Investissement
- Expérience internationale
- Technologies
- Marketing
- Gestion des risques
- Gouvernance de sociétés cotées
- M&A
- Finance

Organes de gouvernance

- **CA** Conseil d'administration
- **Comité A** Comité d'Audit
- **Comité NR** Comité des Nominations et Rémunérations
- **Comité Strat** Comité Stratégique
- ✓ Membre indépendant au sens Middlenext
- ✓ Membre non-indépendant

Il convient de noter que l'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova SE du 30 novembre 2022 a dans le cadre de la sixième résolution, ratifié la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur Roger Bloxberg en tant que membre du Conseil d'Administration pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, Monsieur Chahram Becharat, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024.

L'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova SE du 30 novembre 2022 rejeté, dans le cadre des septième et huitième résolutions, la proposition de ratification de la cooptation de Messieurs Eric

Gareau et Todd Helfstein par le Conseil d'Administration. Monsieur Eric Gareau a par conséquent démissionné de ses fonctions de membre du Conseil d'Administration et Monsieur Todd Helfstein n'a pas été reconduit en qualité de censeur au-delà de l'Assemblée Générale. Ces rejets sont sans effet sur la composition des comités du Conseil d'Administration et n'ont pas impacté négativement la conformité de la composition du Conseil d'Administration avec les règles de parité et d'indépendance postérieurement à l' Assemblée Générale des actionnaires de Claranova SE du 30 novembre 2022 (42 % de femmes et 71 % de membres indépendants).

Le tableau figurant en Section « *Mise en œuvre de la règle « appliquer ou expliquer » de MiddleNext* » est remplacé par le tableau suivant :

Recommandations appliquées	**Recommandations non appliquées**	**Explications**
R1 : déontologie des membres du Conseil		
R2 : conflits d'intérêts		
R3 : composition du Conseil – présence de membres indépendants		
R4 : information des membres du Conseil		
	R5 : formation des « membres du Conseil »	Le Conseil du 12 octobre 2022 a approuvé la recommandation du Comité des nominations et rémunérations du 29 septembre 2022 d'instaurer un plan de formation a minima d'une journée par administrateur au cours de l'exercice 2022-2023. A ce jour, aucune formation n'a été suivie. Il sera rappelé au Comité des nominations et des rémunérations de faire le nécessaire, notamment dans le cadre des formations dispensées par Middlenext.
R6 : organisation des réunions du Conseil et des Comités		
R7 : mise en place de Comités		
	R8 : mise en place d'un Comité Spécialisé sur la RSE	A noter que, depuis l'URD 30 juin 2022, le comité RSE qui avait été institué par le Conseil d'administration du 12 octobre 2022 se réunit. Ses travaux seront restitués dans le prochain URD.
R9 : mise en place d'un règlement intérieur du Conseil		
R10 : choix de chaque membre du Conseil		
R11 : durée des mandats des membres du Conseil		
	R12 : rémunération des membres du Conseil	La recommandation R12 prévoit qu'une rémunération <u>minimale</u> doit être attribuée « notamment » aux « membres du Conseil » indépendants (et donc également aux non indépendants). La société n'attribue <u>aucune</u> rémunération aux administrateurs dirigeants de branches qui ne sont pas indépendants. Tel est le cas pour Roger Bloxberg (Planet Art) et tel aurait été le cas pour Eric Gareau (Avanquest). C'est en ce point que la société déroge au principe de R12.

Recommandations appliquées	Recommandations non appliquées	Explications
R13 : mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil		
R14 : relation avec les actionnaires		
	R15 : politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	La politique visant à l'équilibre femmes hommes et à l'équité est en cours dans le cadre des travaux RSE.
R16 : définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux		La Société se conforme à la R16 (correction d'une erreur d'affectation apparaissant dans le Document d'Enregistrement Universel 2021-2022).
	R17 : préparation de la succession des dirigeants	Claranova SE a commencé à mener une réflexion sur la succession de ses dirigeants dès 2019, et s'attachera à s'assurer que le Comité des Nominations et des Rémunérations poursuive son travail sur un plan de succession durant l'exercice 2022-2023.
R18 : cumul contrat de travail et mandat social		
R19 : indemnités de départ		
R20 : régimes de retraite supplémentaires		
	R21 : stock-options et attribution gratuite d'actions	Plutôt qu'une non-conformité, cette recommandation n'est pas applicable dès lors que l'assemblée générale, depuis 2021, a rejeté les résolutions qui auraient permis de telles opérations.
	R22 : revue des points de vigilance	Le Conseil d'administration porte une attention soutenue et régulière aux points de vigilance du Code Middlenext. Afin de se conformer à la lettre à la Recommandation 22, il procédera à une revue de toutes les questions rappelées par les points de vigilance.

6.2 Politique de rémunération, rapport sur les rémunérations de l'exercice 2021-2022 et conventions entant dans le champs des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

(a) Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice en cours et rapport sur les rémunérations de l'exercice 2021-2022

La section 3.3.1.3 « Politique de rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2022-2023 » en page 105 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 est complétée comme suit concernant les critères qualitatifs visés dans les objectifs dont l'atteinte conditionne la rémunération variable du Directeur Général:

- 25 % basé sur des critères qualitatifs liés à des objectifs de développement Corporate ***(notamment limiter le nombre de filiales par fusion ou liquidation et d'identifier clairement les trois business units du groupe).***

La section 3.3.1.3 « *Politique de rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2022-2023* » est complétée comme suit au premier paragraphe de la page 106 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022:

La rémunération variable au titre de l'exercice 2022-2023 ne pourra être versée qu'au cours de l'exercice 2023-2024, après approbation par l'Assemblée Générale de Claranova SE. Cette rémunération variable pourra, le cas échéant, être versée en partie sous la forme d'un instrument synthétique ne comprenant pas de titres Claranova SE, conformément à la réglementation applicable au contrat de travail de Pierre Cesarini conclu avec Claranova Development SARL. ***Cet instrument synthétique consisterait en la mise en place d'un plan d'options au niveau de Claranova Development SARL dont l'objet serait uniquement de permettre la mise en paiement des***

rémunérations variables qui seraient éventuellement attribuées par Claranova SE. En d'autres termes, les options constitueraient une pure modalité de versement de la rémunération variable, le versement ne pouvant en tout état de cause intervenir qu'à compter et sous réserve d'une approbation par l'assemblée générale de Claranova de la rémunération variable du Directeur Général au titre du vote des actionnaires dit « ex post ».

L'avant-dernier paragraphe de la section 3.3.1.3 « *Politique de rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2022-2023* » est complété comme suit :

Il est rappelé que la société Elendil, représentée par Pierre Cesarini, perçoit des honoraires de la Société au titre de la convention visée en section 3.5 du présent document. Le Conseil d'administration a décidé, le 12 octobre 2022, de porter l'honoraire forfaitaire à 120 000 euros HT/an. ***Cette convention est mentionnée à titre informatif dans la Politique de rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2022-2023, ne faisant pas partie des éléments de rémunération attribuables à raison du mandat de Directeur Général et soumis par la loi au vote des actionnaires de la Société sur la politique de rémunération du Directeur Général. Sa validité et son exécution ne sont pas altérées du fait du rejet par l'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova SE du 30 novembre 2022 des quinzième et seizième résolutions au titre du vote dit « ex ante » relatif à l'approbation de la politique de rémunération du Président - Directeur Général.***

A la fin de la section 3.3.1.3 « *Politique de rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2022-2023* » est ajouté le développement de mise à jour suivant :

L'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova SE du 30 novembre 2022 a rejeté les quinzième et seizième résolutions au titre du vote ex ante dans le cadre du dispositif du « Say on pay » relatives à l'approbation de la politique de rémunération du Président - Directeur Général et du Directeur Général Délégué de la Société pour l'exercice 2022-2023. De ce fait, conformément à la loi, la précédente politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova SE du 1er décembre 2021 est applicable dans l'attente de l'approbation par l'Assemblée Générale d'une politique de rémunération révisée.

Le Comité des Nominations et Rémunérations de Claranova SE a réalisé un appel d'offres auprès de quatre cabinets d'étude à la suite duquel le cabinet Boyden Executive Search a réalisé une étude comparative sur les politiques de rémunération d'émetteurs semblables. Le Comité des Nominations et Rémunérations prépare actuellement une politique de rémunération révisée afin de prendre en compte les conclusions de ce rapport et le sens du vote des actionnaires ainsi que les avis exprimés lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 novembre 2022 . Dans le cadre de ses travaux de préparation de la politique de rémunération révisée, le Comité des Nominations et Rémunérations prendra en compte l'opportunité d'inclure des critères de rémunération variable extra-financiers (ESG).

Cette politique de rémunération révisée sera soumise à l'approbation de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

La section 3.3.1.5 « *Politique de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2022-2023* » en page 108 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 est complétée comme suit :

En application de l'article R. 22-10-14 II, il est précisé que Roger Bloxberg et Todd Helfstein, les dirigeants de PlanetArt LLC, bénéficient de titres dans le capital de cette société dépourvus de droits politiques et assortis de droits financiers et d'une option de conversion leur donnant droit à 10 % chacun du capital de PlanetArt LLC dans le cadre d'un potentiel évènement de liquidité ou d'un départ de ces dirigeants selon certaines modalités. Cet accord a été revu le 4 septembre 2017 afin d'en préciser les modalités de mise en œuvre et de transférer ces droits à leurs trusts respectifs, ***the Denise & Todd Helfstein Family Trust and the Roger Bloxberg 2014 Revocable Trust***. (voir note 33.1 du chapitre 2 du présent document). Éric Gareau, dirigeant de la division Avanquest bénéficiera d'un maintien de salaire durant dix-huit mois dans le cadre d'un éventuel licenciement sans raison sérieuse. ***Cette disposition est un élément de sécurisation du dirigeant. Cette clause est liée à son contrat de travail et non à la qualité d'administrateur qui était envisagée. Le contrat de travail de Monsieur Eric Gareau demeure et n'est pas affecté par le rejet de la ratification de sa cooptation en tant que membre du Conseil d'Administration de la Société par l'Assemblée Générale du 30 novembre 2022***.

Il est précisé en section 3.3.2.1.1.au sujet de la faculté d'investissement dans les filiales de la société dont bénéficie en p.110 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 ce qui suit:

Les instruments souscrits par le Directeur Général dans le cadre de cette faculté d'investissement font l'objet d'une valorisation annuelle dont les critères d'attribution, limités dans le temps, pourraient conduire à une perte totale de son investissement, et n'ont donné lieu à ce jour à aucune Distribution, en l'absence d'atteinte de la Condition déclenchant une telle Distribution.

A la fin de la section 3.3.2.1.1 *« Eléments de rémunération et avantages de toutes natures versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2021-2022 à Pierre Cesarini, Président-Directeur Général* » en page 109 est ajouté le développement de mise à jour suivant :

L'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova SE du 30 novembre 2022 a rejeté les onzième, douzième et treizième résolutions au titre du vote ex post dans le cadre du dispositif du « Say on pay » relatives respectivement à l'approbation des informations sur la rémunération de chacun des mandataires sociaux requises par le paragraphe I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce pour l'exercice 2021-2022, des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022 ou attribués au titre dudit exercice au Président – Directeur Général.

De ce fait, conformément à la loi:

- ***le versement de la rémunération des membres du Conseil d'administration a été suspendu jusqu'à – et sous réserve de - l'approbation d'une politique de rémunération révisée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société,***

- ***le versement des éléments de rémunération variables ou exceptionnels attribués au Directeur Général au titre de l'exercice 2021-2022 est suspendu et conditionné à l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de la Société de l'ensemble des éléments de rémunération du Directeur Général.***

(b) **Conventions entant dans le champs des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce**

Dans la section 3.5 « *Opérations avec des apparentés* », en page 122 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022, au sujet de la convention conclue avec la société Elendil, il est précisé ce qui suit :

Cette convention a pour objet la fourniture de services techniques relatifs (i) au contrôle de la conformité, la sécurité et la qualité des produits, (ii) au marketing produit tout en procédant à une veille concurrentielle, et (iii) à la définition de l'offre produits et sa commercialisation sur d'autres marchés. Les services réalisés par Elendil SAS sont fournis personnellement par Pierre Cesarini, représentant de Elendil SAS. La réalisation des services a fait l'objet d'une facturation et d'un suivi interne. Ces prestations se rapportent à des services portant sur des sujets ponctuels ou récurrents qui peuvent classiquement faire l'objet d'une externalisation dans les groupes de sociétés de taille et d'activité comparable à celle du Groupe.

Des contrôles sont réalisés au moment de la facturation par la direction financière, comme pour tous les prestataires de Claranova qui sont soumis à la procédure de contrôle interne du groupe. Cette convention fait également l'objet d'un contrôle du Comité des Nominations et des Rémunérations et du Conseil d'administration dans la mesure où ces organes prennent en compte ces éléments, conformément à la réglementation applicable, dans le cadre de l'élaboration et de l'approbation de la politique de rémunération présentée aux actionnaires de la Société.

Cette convention initialement conclue en 2019 n'avait jamais fait l'objet d'une réévaluation de ses termes financiers. Le rehaussement du montant de rémunération au titre de celle-ci, sur la proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, correspond à un alignement à un prix de marché. Un montant de 120.000 euros HT, soit 144.000 TTC a été par conséquent versé à Elendil le 7 mars dernier, au titre de cette convention.

Dans la section 3.5 « *Opérations avec des apparentés* »,en page 122 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 au sujet de la convention conclue avec la société VCR Conseil, il est précisé ce qui suit :

Au vu de l'importance de l'expérience de Madame Viviane Chaine Ribeiro, présidente de VCR Conseil, Claranova a souhaité recourir aux services de VCR Conseil afin de bénéficier de son accompagnement dans la mise en place d'une stratégie ESG au sein du fonctionnement de la Société ainsi que dans le développement de la relation de Claranova avec ses investisseurs. VCR Conseil intervient tant auprès de sociétés françaises qu'étrangères pour la fourniture de conseils en matière de management, d'ESG et de relations investisseurs. Madame Viviane Chaine-Ribeiro (co-présidente de la Commission Europe et International du MEDEF) dispose, à titre personnel, d'une importante expérience en matière de management et d'ESG notamment grâce à sa forte activité au sein des entreprises et auprès des pouvoirs publics et par son implication dans la défense de la position des Femmes.

Le contrat est entré en vigueur au 1er juillet 2022 et a fait l'objet d'une facturation mensuelle de 5.000 euros HT depuis cette date.

Dans la section 3.5 « *Opérations avec des apparentés* », en page 123 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022, au sujet de la convention conclue avec la société Resilience Lab LLC, il est précisé ce qui suit :

La convention de prestations de services conclue entre la Société et Resilience Lab LLC a fait l'objet d'une autorisation du Conseil d'administration à l'occasion de sa conclusion et de sa continuation, conformément aux dispositions légales applicables. Avant l'assemblée générale du 30 novembre 2022, elle a été systématiquement approuvée par les actionnaires au titre du vote sur les conventions réglementées.

Cette convention a pour objet la fourniture de conseils notamment en lien avec l'identification et l'analyse de cibles pour de potentiels opérations de croissance externe du Groupe, la négociation et la réalisation de telles opérations et le développement d'un plan stratégique et financier du groupe. Elle est justifiée au regard de la politique de croissance externe menée par le Groupe depuis plusieurs années.

Il est ajouté à la fin de la section 3.5 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 la mise à jour suivante:

L'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova SE du 30 novembre 2022 a rejeté la quatrième résolution relative à l'approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce. A ce titre, et conformément à l'article L.225-40 C.Com, les conventions en question conservent leurs effets à l'égard des tiers, charge aux personnes intéressées de supporter les conséquences préjudiciables de ces conventions.

6.3 Informations complémentaires en matière de gouvernance d'entreprise

(a) Conventions réglementées et opérations avec les parties liées

Depuis la publication du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022, il n'a été conclu aucune convention règlementée, intervenue directement ou par personne interposée, entre d'une part l'un des membres du Conseil ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de Claranova SE et, d'autre part, une société dont Claranova SE possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

(b) Tableau des autorisations et délégations de pouvoir et de compétence au Conseil d'administration à la date du document

La section 3.4.3 « *Tableau des autorisations et délégations de pouvoir et de compétence au Conseil d'Administration à la date du document* » en page 118 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 est mise à jour telle que suit :

Assemblée	Résolution	Objet	Type de valeurs mobilières	Prix d'émission	Plafond	Durée	Utilisation (U) Solde (S)
AGOE du 30/11/2022	19ème	Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	Actions de la Société, ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières (en ce compris notamment, tous titres de créance) donnant accès à des titres de capital de la Société	Le Conseil fixera le montant et la nature des sommes à incorporer au capital	Montant nominal des augmentations de capital : 22 millions d'euros	26 mois, soit jusqu'au 30/01/2025	U : 0 % S : 100 %
AGOE du 30/11/2022	20ème	Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions	Actions de la Société, ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières (en ce compris notamment, tous titres de créance) donnant accès à des titres de capital de la Société	Le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devra pas être supérieur à 20 euros (hors frais d'acquisition) sous réserve d'ajustements destinés à prendre en compte l'incidence de nouvelles opérations sur le capital de la Société	Dans la limite maximum de 10 % du montant du capital social	18 mois, soit jusqu'au 30/05/2024	U : 0 % S : 100 %
AGOE du 30/11/2022	21ème	Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une réduction de capital social par annulation des actions autodétenues	Actions de la Société, ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières (en ce compris notamment, tous titres de créance) donnant accès à des titres de capital de la Société	L'excédent éventuel du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur les postes de primes d'émission, de fusion ou d'apports ou sur tout poste de réserve disponible, y compris la réserve légale, sous réserve que celle-ci ne devienne pas inférieure à 10 % du capital social de la Société après réalisation de la réduction de capital	Dans la limite maximum de 10 % du montant du capital social, par période de vingt-quatre (24) mois	18 mois, soit jusqu'au 30/05/2024	U : 0 % S : 100 %
AGOE du 01/12/2021	20ème	Délégation de Compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société et/ou de toute filiale, avec maintien du droit préférentiel de souscription	Actions de la Société, ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières (en ce compris notamment, tous titres de créance) donnant accès à des titres de capital de la Société	Le prix sera fixé par le Conseil d'Administration	• Montant nominal des augmentations de capital : 22 millions d'euros • Montant nominal des obligations et autres titres de créances : 250 millions d'euros	26 mois, soit jusqu'au 01/02/2024	U : 0 % S : 100 %

Assemblée	Résolution	Objet	Type de valeurs mobilières	Prix d'émission	Plafond	Durée	Utilisation (U) Solde (S)
AGOE du 01/12/2021	21ème	Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public et faculté de conférer un droit de priorité	Actions de la Société, ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières (en ce compris notamment, tous titres de créance) donnant accès à des titres de capital de la Société	Le prix sera fixé par le Conseil d'Administration et devra être au moins égal à un montant déterminé conformément à réglementation applicable au jour de l'émission. À ce jour, ce montant doit être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10 %	• Montant nominal des augmentations de capital : 22 millions d'euros • Montant nominal des obligations et autres titres de créances : 250 millions d'euros	26 mois, soit jusqu'au 01/02/2024	U : 0 % S : 100 %
AGOE du 01/12/2021	22ème	Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre dite de « placement privé » visée l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier	Actions de la Société, ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières (en ce compris notamment, tous titres de créance) donnant accès à des titres de capital de la Société	Le prix sera fixé par le Conseil d'Administration et devra être au moins égal à un montant déterminé conformément à réglementation applicable au jour de l'émission. À ce jour, ce montant doit être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10 %	• Montant nominal des augmentations de capital : 22 millions d'euros • Montant nominal des obligations et autres titres de créances : 250 millions d'euros	26 mois, soit jusqu'au 01/02/2024	U : 0 % S : 100 %
AGOE du 01/12/2021	23ème	Autorisation à conférer conformément à l'article L. 225-136 1° alinéa 2 du Code de commerce au Conseil d'Administration à l'effet de fixer le prix d'émission des actions, des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de la délégation de compétence objet des 21e et 22e résolutions	Actions de la Société, ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières (en ce compris notamment, tous titres de créance) donnant accès à des titres de capital de la Société	Le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes (dans le carnet d'ordre central et hors blocs hors marché) des cours cotés de l'action de la Société choisis parmi une période comprenant entre cinq et trente séances	Dans la limite de 10 % du capital social par an au moment de l'émission	26 mois, soit jusqu'au 01/02/2024	U : 0 % S : 100 %

Assemblée	Résolution	Objet	Type de valeurs mobilières	Prix d'émission	Plafond	Durée	Utilisation (U) Solde (S)
				consécutives parmi les trente dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, et être éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 %			
AGOE du 01/12/2021	24ème	Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	Actions de la Société, ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières (en ce compris notamment, tous titres de créance) donnant accès à des titres de capital de la Société	Le prix sera fixé par le Conseil d'Administration et être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des vingt (20) dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 20 %	• Montant nominal des augmentations de capital : 22 millions d'euros • Montant nominal des obligations et autres titres de créances : 250 millions d'euros	18 mois, soit jusqu'au 01/06/2023	U : 0 % S : 100 %
AGOE du 01/12/2021	25ème	Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	Actions de la Société, ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières (en ce compris notamment, tous titres de créance) donnant accès à des titres de capital de la Société	Dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale dans les délais et limites prévus par la réglementation au jour de l'émission	Le montant nominal des augmentations de capital décidées par la présente résolution s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la 29e résolution	26 mois, soit jusqu'au 01/02/2024	U : 0 % S : 100 %
AGOE du 01/12/2021	26ème	Délégation consentie au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions et des valeurs mobilières emportant augmentation de capital en rémunération d'apports en nature	Actions de la Société, ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières (en ce compris notamment, tous titres de créance) donnant accès à des titres de capital de la Société	Le Conseil fixera les conditions de l'émission des actions et/ou des valeurs mobilières rémunérant les apports, ainsi que le cas échéant le montant de la soulte à verser, approuver l'octroi des avantages particuliers, et réduire, si les apporteurs y consentent, l'évaluation des apports ou la rémunération des avantages particuliers	• Montant nominal des augmentations de capital : 22 millions d'euros. Dans la limite du 10% du capital • Montant nominal des obligations et autres titres de créances : 250 millions d'euros	26 mois, soit jusqu'au ***01/02/2024***	U : 0 % S : 100 %

Assemblée	Résolution	Objet	Type de valeurs mobilières	Prix d'émission	Plafond	Durée	Utilisation (U) Solde (S)
AGOE du 01/12/2021	27ème	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions et des valeurs mobilières emportant augmentation de capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	Actions de la Société, ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières (en ce compris notamment, tous titres de créance) donnant accès à des titres de capital de la Société	Le Conseil fixera les conditions d'émission et la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en numéraire à verser	• Montant nominal des augmentations de capital : 22 millions d'euros • Montant nominal des obligations et autres titres de créances : 250 millions d'euros	26 mois, soit jusqu'au 01/02/2024	U : 0 % S : 100 %
AGOE du 01/12/2021	29ème	Fixation des limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des délégations conférées	Actions de la Société, ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières (en ce compris notamment, tous titres de créance) donnant accès à des titres de capital de la Société		• Montant nominal des augmentations de capital : 22 millions d'euros • Montant nominal des obligations et autres titres de créances : 250 millions d'euros	Voir les différentes résolutions ci-dessus	Voir les différentes résolutions ci-dessus

(c) Evolution de la gouvernance de la Société

Lors de sa réunion du 14 juin 2023, le Conseil d'administration de la Société a :

- pris acte de la démission de Monsieur Jean-Loup Rousseau de ses fonctions de membre du Conseil d'administration, avec effet immédiat en date du 14 juin 2023 ;
- approuvé le principe d'une dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur-Général de la Société. Cette décision fera prochainement l'objet d'une mise en œuvre avec la nomination d'un nouveau Président du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Pierre Cesarini, Président actuel du Conseil d'administration. Dans ce contexte, Monsieur Pierre Cesarini demeurera membre du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société.

La Société n'a pris aucun engagement de faire évoluer sa gouvernance dans le cadre de l'Augmentation de Capital. Toutefois, il ne peut être exclu que dans l'hypothèse ou un actionnaire ou investisseur viendrait à détenir, à l'issue de l'Augmentation de Capital, une participation significative dans le capital de la Société (et notamment LIH, au titre de l'exercice de son Engagement de Souscription LIH), ce dernier demande à voir évoluer la gouvernance de la Société afin notamment de bénéficier d'une représentation dans la gouvernance de la Société par le biais de la nomination d'un membre du Conseil d'administration.

7. FACTEURS DE RISQUES (MISE A JOUR DU CHAPITRE 4 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021-2022)

L'évaluation des principaux facteurs de risques identifiés par la Société a été enrichie d'une gradation de la criticité des facteurs de risques depuis la publication du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022.

Le Chapitre 4 «*Facteurs de risques* » en page 126 et suivantes du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 est mis à jour comme suit :

4.1 Risques relatifs aux activités

	Description du risque	Dispositifs de gestion des risques	Niveau de risque déterminé
4.1.1 Cybersécurité	Les trois pôles d'activité de Claranova ont été développés autour du contenu technologique de ses produits et de ses marques. Les systèmes informatiques du Groupe abritent à la fois son capital technologique et son avance commerciale. Le nombre de cyberattaques a considérablement augmenté, le cyberterrorisme émerge, les virus se multiplient et la pandémie de COVID-19 a favorisé les accès à distance par le télétravail, augmentant ainsi le risque d'accès non autorisés. Dans le cadre de ses activités technologiques, le Groupe est particulièrement sensible aux risques cyber. Une attaque réussie pourrait conduire à un arrêt ponctuel ou plus durable des activités du Groupe et peser sur son chiffre d'affaires et son résultat.	Pour limiter ces risques, les spécialistes en cybersécurité du Groupe ont déployé des politiques de prévention et de détection. Les équipes du Groupe sont régulièrement sensibilisées à ces risques et formés aux bonnes pratiques en la matière. De plus, Claranova a contracté une police d'assurance spécifique pour couvrir le risque cyber. Enfin, les trois activités de Claranova reposent sur des environnements informatiques différenciés ce qui permet de limiter le risque global au niveau du Groupe. Les contrôles mis en place et les mesures de protection associées permettent de minimiser mais non d'éliminer les risques de cyberattaque et d'intrusion. Un événement grave serait susceptible de provoquer une perte d'activité et une perte de confiance des parties prenantes.	Elevé
4.1.2 Protection et sécurité des données	Dans le cadre de ses activités B2C, Claranova se voit confier des données personnelles par ses clients. Ces données permettent à Claranova de répondre, au plus près, à leurs besoins. Elles sont également un atout pour l'innovation et le développement commercial. Leur protection, conformément aux réglementations en vigueur, et notamment aux dispositions du Règlement général européen sur la protection des données (RGPD), est un gage de confiance primordial pour la réputation du Groupe. Une faille dans la protection de ces données serait susceptible d'occasionner une nuisance pour les victimes, une perte de confiance de l'ensemble des parties prenantes, des contentieux et des amendes.	Pour limiter ce risque, le Groupe travaille continuellement sur la fiabilité de ses solutions et systèmes, a déployé une politique de protection des données conforme à la réglementation et contrôle régulièrement la mise en œuvre effective de cette politique. Plusieurs procédures, comme les tests d'intrusion, la surveillance des tentatives de pénétration et des failles, supervisées par les différentes équipes de sécurité informatique des branches d'activité, et par le DPO Groupe, assurent une vigilance accrue pour la sécurité des données confiées au Groupe par ses clients.	Moyen
4.1.3 Stratégie des GAFAM et acquisition de trafic	Les risques liés à la prédominance des GAFAM, acronyme de Google, Apple, Facebook, Amazon et	Pour lutter contre ces risques, Claranova diversifie ses partenaires commerciaux	Moyen

	Microsoft, font partie des risques gérés en permanence par les sociétés du secteur numérique. Les activités d'impression photo, d'édition et de distribution de logiciels du groupe Claranova sont fortement liées à l'achat de trafic via Google, Bing ou Facebook notamment. Des changements de pratiques commerciales de ces fournisseurs pourraient affecter négativement ces activités. En effet, des interruptions de trafic ou un blocage des comptes publicitaires des activités en question limiteraient la capacité du Groupe à acquérir de nouveaux clients et ainsi à augmenter leur chiffre d'affaires. ***En témoigne la mise en place de l'ATT (App Tracking Transparency) d'Apple intégrée aux nouvelles versions iOS à partir de 2021 qui restreint la publicité ciblée au sein de l'écosystème mobile Apple et l'efficacité des campagnes marketing, notamment sur Facebook, la plateforme publicitaire la plus touchée par ces nouvelles contraintes.*** L'activité d'édition et de distribution de logiciels est également concernée par les règles de téléchargement fixées par Google (Chrome) ou Microsoft (Edge / Internet Explorer / Windows Defender). Un blocage du téléchargement des logiciels vendus par les entités du Groupe aurait un impact direct sur le chiffre d'affaires et la réputation de Claranova.	autant que possible, ce qui est une partie intégrante de la stratégie du Groupe depuis plusieurs années. ***En particulier, face à la mise en place de l'ATT, Claranova a réorienté et diversifié les investissements marketing afin de trouver des nouveaux canaux d'acquisition client. Si Facebook (Meta) demeure un canal d'acquisition, Claranova peut désormais s'appuyer sur de nouveaux canaux d'acquisition tels que TikTok, Instagram, YouTube et un réseau d'influenceurs.*** Chacune des activités du Groupe exerce une veille constante afin d'anticiper au mieux les changements de stratégie des grands acteurs du secteur et innove sans cesse pour adapter leurs pratiques à ces changements et développer de nouveaux canaux d'acquisition clients.	
4.14 Conditions de marché	Les conditions de marché peuvent modifier de façon ponctuelle, ou plus durablement, la demande. Par exemple, pendant la crise du COVID-19, les consommateurs ont montré une forte appétence pour l'impression photos ce qui a conduit à une hausse de l'activité de PlanetArt. Ces évolutions de la demande peuvent impacter les business models des activités du Groupe.	Une veille constante est menée pour identifier les tendances et adapter l'offre du Groupe à ces évolutions. La diversification des activités est également un élément modérateur de ce risque.	Moyen
4.1.5 Innovation concurrentielle	Claranova intervient sur des marchés concurrentiels qui se caractérisent par une évolution rapide des technologies ainsi que par l'introduction fréquente de	Pour faire face à ces risques, les différentes branches d'activité du Groupe exercent une veille concurrentielle et analysent en permanence les	Moyen

	nouveaux produits et services. Certains concurrents de Claranova pourraient disposer de moyens technologiques et de ressources en matière de développement supérieurs à ceux du Groupe. Par ailleurs, de nouveaux concurrents pourraient exercer une pression concurrentielle via de nouvelles technologies. Ainsi, dans les activités d'impression mobile, des concurrents établis dans le domaine de l'impression de produits personnalisés comme Shutterfly® ou Cewe® ont les moyens de venir concurrencer l'activité avec de très lourds investissements marketing et techniques. De nouveaux concurrents pourraient exercer une pression concurrentielle sur les prix et conduire à une baisse des parts de marché du Groupe, et ainsi diminuer la récurrence de la base de clients acquis, certains clients pouvant passer sur des offres concurrentes. Sur le pôle édition et distribution de logiciels, le Groupe est positionné sur un marché mature avec des concurrents puissants, prêts pour certains à investir des montants considérables en marketing pour s'imposer. Sur le pôle IoT, le Groupe fait face à nombre d'acteurs de poids (PTC, ATOS, IBM, Software AG) qui cherchent à se positionner sur ce marché émergent prometteur, chacun avec une approche différenciée (sur mesure, services..) et avec des moyens financiers considérables. Le chiffre d'affaires et la performance financière du Groupe pourraient en être négativement impactés.	évolutions du marché afin d'être en mesure d'anticiper les changements de politique des concurrents, l'arrivée de nouvelles technologies et de nouveaux business models. Le Groupe innove en permanence pour être en mesure de répondre aux attentes de ses clients, de conserver et d'accroître ses parts de marché.	
4.1.6 Situation macroéconomique et politique	La situation actuelle de l'économie mondiale et les différents conflits en cours peuvent entraîner un risque sur la croissance du Groupe. En effet, les produits vendus par Claranova s'adressent principalement aux ménages et ne sont pas essentiels. Les tensions sur le budget des ménages induites par un contexte	La dimension globale de Claranova, reflétée par son implantation géographique, sa diversification sectorielle et sa large base de dizaines de millions de clients sont autant de facteurs de résilience pour limiter les impacts de telles crises. La forte récurrence de ses modèles d'affaires et la	Moyen

	économique défavorable pourraient impacter à la baisse le chiffre d'affaires des branches du Groupe.	dimension technologique et dématérialisée des activités offrent également des éléments structurels pour limiter les impacts.	
4.1.7 Développement des produits	Les différentes branches d'activité du Groupe développent des systèmes et applications pour leurs clients ou pour leurs besoins opérationnels. Ces développements sont menés en mode projet. Des processus de développement non optimisés ne permettraient pas de proposer une offre qui corresponde aux attentes du marché et pourraient avoir un impact négatif sur l'activité du Groupe et son résultat.	Pour faire face à ce risque, les équipes de développement du groupe Claranova ont mis en place un système de suivi rigoureux de l'avancement des projets. Les "Roadmap trimestrielles" sont déclinées en planning de développement confiés aux Chefs de projet et font l'objet de revues régulières. De plus, compte tenu de l'offre très diversifiée du Groupe, un retard ou un problème qualité observé sur un projet donné ne remettrait pas en cause les autres activités et produits proposés aux clients.	Moyen

4.2 Risque(s) lié(s) à la gouvernance

	Description du risque	Dispositifs de gestion des risques	Niveau de risque déterminé
4.2.1. Personnes clés	Le succès de Claranova dépend largement de l'implication et de l'expertise de ses dirigeants et de son personnel qualifié. Le départ d'un ou plusieurs membres de l'équipe de Direction du Groupe ou de ses filiales pourrait entraîner des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, une vision stratégique moins pertinente à moyen et long terme, des carences en termes de capacité d'exécution pouvant altérer la capacité du Groupe à mettre en œuvre sa stratégie et une incertitude temporaire impactant potentiellement le cours de l'action. Le Groupe aurait par ailleurs besoin dans ce cas de recruter de nouveaux dirigeants et responsables opérationnels qualifiés pour le développement de ses activités, dans un contexte mondial très concurrentiel. L'incapacité du Groupe à attirer et retenir ces personnes clés pourrait ralentir l'atteinte des objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son	Face à ce risque, le Groupe a mis en place des systèmes de motivation et de fidélisation des personnes clés sous la forme de rémunérations variables liées à la performance et d'attribution de valeurs mobilières ou autres droits, donnant accès au capital (voir détails note 25.2 au chapitre 2 du présent document).	Elevé

	activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.		
4.2.2 Plan de succession	La Direction Générale de Claranova est assurée par Monsieur Pierre Cesarini. Si le Président-Directeur Général du Groupe se trouvait dans l'incapacité d'exercer ses fonctions de façon temporaire ou permanente, cela pourrait entraîner une fragilisation de certaines activités ou processus et une incertitude impactant potentiellement le cours de l'action de la Société.	Face à ce risque, le Groupe a mis en place des actions auprès des directeurs de BU et va formaliser un plan de succession. Une assurance homme clé est en cours de souscription.	Elevé

4.3 Risques financiers

	Description du risque	Dispositifs de gestion des risques	Niveau de risque déterminé
4.3.1 Intégration des activités acquises dans le cadre d'opérations de croissance externe	La stratégie du Groupe est pour partie basée sur des opérations de croissance externe. Les risques diffèrent selon la taille, l'activité et la localisation de la société acquise. Ils concernent notamment l'intégration de la société, de ses produits, la rétention des équipes et des clients existants ainsi que la capacité à développer des synergies et des opportunités commerciales.	Les acquisitions font partie de la culture d'entreprise du Groupe qui a développé un savoir-faire permettant une bonne identification des risques et opportunités liés aux projets d'investissement et de s'assurer de la bonne intégration des équipes, du déploiement des synergies et de maîtriser les coûts d'intégration. De plus, les projets d'investissement concernent des sociétés basées en Europe ou aux États-Unis, zones géographiques dans lesquelles le Groupe est implanté historiquement.	Moyen
4.3.2 Risque de liquidité	La capacité de remboursement du Groupe, en particulier des emprunts et engagements portés par la maison mère, est étroitement liée aux remontées de trésorerie de la part des filiales portant les activités PlanetArt et Avanquest. Un arrêt brusque de la croissance de ces activités ou une dégradation soudaine et importante de leur profitabilité pourrait altérer la capacité de remboursement et d'endettement du Groupe.	Le Groupe a mis en place une gestion prudente du risque de Liquidité qui implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédits appropriés. La position de trésorerie au 30 juin 2022 du Groupe est de 100 millions d'euros. Les emprunts et autres dettes financières s' élèvent à 171 millions d'euros. Par conséquent, la dette nette du Groupe demeure faible à 71 millions d'euros au 30 juin 2022. Ces sommes disponibles ou	Moyen

		mobilisables quasi immédiatement permettent largement de faire face au paiement de la partie à moins d'un an de la dette financière du Groupe et de couvrir les besoins d'exploitation sur les douze prochains mois. La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances pour les 12 mois à venir.	

Facteurs de risques significatifs et spécifiques auxquels la Société se considère exposée		Niveau de risque attribué
Risques relatifs aux activités		
	Cybersécurité	Elevé
	Protection et sécurité des données	Moyen
	Stratégie des GAFAM et acquisition de trafic	Moyen
	Conditions de marché	Moyen
	Innovation concurrentielle	Moyen
	Situation macroéconomique et politique	Moyen
	Développement des produits	Moyen
Risque(s) lié(s) à la gouvernance		
	Personnes clés	Elevé
	Plan de succession	Elevé
Risques financiers		
	Intégration des activités acquises dans le cadre d'opérations de croissance externe	Moyen
	Risque de liquidité	Moyen

Le reste du Chapitre 4 « *Facteurs de risques* » du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 demeure inchangé.

8. LA RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE DU GROUPE (MISE A JOUR DU CHAPITRE 6 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021-2022)

Le Chapitre 6 « *Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale du Groupe* » en page 142 et suivantes du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 est mis à jour comme suit :

L'encadré introductif en page 142 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 est complété des paragraphes suivants :

Claranova souhaite définir des objectifs mesurables et jalonnés dans le temps, en particulier en matière de climat.

Le Groupe va réaliser un premier bilan carbone en 2023, afin d'établir une année de référence pour ses objectifs.

Claranova souhaite ainsi se préparer aux futures exigences de la CSRD, les objectifs étant une information requise par les standards.

La Section 6.1.1 « *Notre démarche RSE* » en page 142 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 est complété comme suit :

Un Comité RSE a été institué par suite de la décision du Conseil d'administration du 12 octobre 2022 (Voir Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 page 96). Le comité RSE est présidé par la Vice-Présidente du Conseil d'Administration, Madame Chaine Ribeiro.

En matière de RSE, le comité d'audit de Claranova a actuellement pour rôle de :

- ***la revue de pertinence et de l'intégrité de l'information publiée dans la DPEF, dans le cadre de leur revue du DEU ; et***

- ***la revue de la cartographie des risques RSE et de la cartographie des risques groupes qui intègre elle-même les risques RSE.***

Au vu de la CSRD, le rôle du comité d'audit sera élargi en 2024 au rôle de contrôle du processus de reporting des informations de durabilité. A cette fin, le comité d'audit recevra une formation pour dirigeants de la directive CSRD fin 2023.

Le reste du Chapitre 6 « *Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale du Groupe* » du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 demeure inchangé.

9. INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL

9.1 Dispositions relatives aux franchissements de seuils

La section 5.2.6 « *Dispositions relatives aux franchissements de seuils* » en page 134 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 est mise à jour comme suit :

Le 30 novembre 2022 :

- ***The Assouline Family Trust (142 7075, Place Robert-Joncas,Saint-Laurent, Québec, Canada H4M2Z2) a déclaré, à titre de régularisation, à la Société avoir franchi individuellement en baisse le seuil statutaire et légal de 5 % du capital et des droits de vote de la Société par suite d'une cession hors marché de l'intégralité des actions de Claranova en date du 29 avril 2022 qu'elle détenait ;***

- ***10422339 Canada Inc. (22 rue Radisson, Dollard-Des-Ormeaux, Québec, Canada, H9A 3K6) a déclaré, à titre de régularisation, à la Société avoir franchi individuellement en hausse le seuil statutaire et légal de 5 % du capital et des droits de vote de la Société par suite de la cession hors marché des actions de la Claranova en date du 29 avril 2022.***

Le reste de la section 5.2.6 « *Dispositions relatives aux franchissements de seuils* » du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 demeure inchangé.

9.2 Capital social

(a) Historique du capital social

La section 5.3.1 « *Historique du capital social* » en page 135 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 est mise à jour des derniers mouvements sur le capital :

Date	Opération	Nombre de titres émis	Valeur nominale	Nombre d'actions constituant le capital	Montant du capital social
31/12/2022			1 €	45 990 070	45 990 070

(b) Autres titres donnant accès au capital

Il est rappelé que les informations concernant les autres titres donnant accès au capital, soit aux plans d'actions gratuites, de stock-options, de bons de souscription d'actions ou d'obligations en cours figurant à la note 25.2 du Chapitre 2 en page 63 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 demeurent inchangées.

Le reste de la 5.3.1 « *Historique du capital social* » du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 demeure inchangé.

9.3 Programme de rachat d'actions propres

Le premier paragraphe de la section 5.3.7 « *Programme de rachat d'actions propres* » du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 est remplacé par le paragraphe suivant :

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 30 novembre 2022 (l'« Assemblée Générale »), aux termes de sa 20ème résolution, a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre, pour une durée de 18 mois à compter de l'assemblée, un programme de rachat des actions de la Société conformément aux dispositions des articles L. 225-206 et suivants du Code de commerce, aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, aux dispositions des articles 241-1 à 241-7 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et aux dispositions de la réglementation européenne applicable aux abus de marché, en remplaçant la précédente autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er décembre 2021.

Le reste de la section 5.3.7 « *Programme de rachat d'actions propres* » du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 demeure inchangé.

9.4 Principaux actionnaires

(a) Actionnariat de la Société

La section 5.4.1 « *Actionnariat de la Société* » en page 137 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 est mise à jour comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote(1)	% droits de vote(1)
Pierre Cesarini	2.561.289	5,57%	4.680.862	10,52%
Concert Minoritaires	4.100 000	8,91%	459.901	1,03%
Autres dirigeants et administrateurs	476.972	1,04%	476.972	1,07%
Flottant	38.378.141	83,45%	38.872.813	87,37%
Auto-détention	473.668	1,03%	0	0,00%
Total	**45.990.070**	**100,00%**	**44.490.548**	**100,00%**

(1) *Nombre et pourcentages de droits de vote exerçables sur 48.604.315 droits de votes théoriques au 31 mai 2023, la différence entre pourcentages de capital et de droit de vote s'expliquant par l'existence de droits de vote doubles et de la privation des droits de vote du Concert Minoritaires constatée lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 30 novembre 2022 pour manquement aux obligations déclaratives de franchissement de seuil et de changement de concert auprès de l'AMF au regard notamment de l'article L.233-14 du Code de commerce et sur la base de l'article 10 des statuts de la Société..*

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun actionnaire autre que Pierre Cesarini détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote au 31 mars 2023.

Selon le scénario de réalisation de l'opération envisagée, l'actionnariat de la société pourrait à son issue être, à titre indicatif composé comme suit :

- en cas de réalisation de l'Augmentation de Capital à hauteur de 75% entièrement souscrite par LIH au titre de l'Engagement de Souscription LIH, sur la base du nombre d'actions en circulation à la date du Prospectus et de la répartition de l'actionnariat de la Société au 31 mai 2023, la répartition de l'actionnariat de la Société serait la suivante:

	Après l'Offre à 75% - Offre souscrite intégralement par LIH							
	sur une base non diluée				**sur une base diluée[1]**			
Actionnaires	**Nombre d'actions**	**% capital**	**Nombre de droits de vote[2]**	**% droits de vote[2]**	**Nombre d'actions**	**% en capital**	**Nombre de droits de vote[2]**	**% droits de vote[2]**
Pierre Cesarini	2.561.289	4,71%	4.680.862	8,86%	2.598.811	4,75%	4.718.384	8,86%
LIH	8.333.333	15,34%	8.333.333	15,77%	8.333.333	15,23%	8.333.333	15,66%
Concert Minoritaires	4.100.000	7,55%	459.901	0,87%	4.100.000	7,49%	459.901	0,86%
Autres dirigeants et administrateurs	476.972	0,88%	476.972	0,90%	839.180	1,53%	839.180	1,58%
Flottant	38.378.141	70,65%	38.872.813	73,59%	38.378.141	70,12%	38.872.813	73,04%
Auto-détention	473.668	0,87%	0	0,00%	473.668	0,87%	0	0,00%
Total	**54.323.403**	**100,00%**	**52.823.881**	**100,00%**	**54.723.133**	**100,00%**	**53.223.611**	**100,00%**

[1] après émission d'un nombre total maximum de 399.730 actions résultant de l'ensemble des instruments financiers donnant accès au capital de la Société, soit 245.100 stock-options 2015 donnant droit à 24.510 actions et (ii) 3.752.224 bons de souscription d'actions 2017 donnant droit à 375.220 actions.
[2] droits de vote et pourcentages de droits de vote exerçables sur un total de droits de vote théoriques à l'issue de l'Offre égal à 56.937.648 (base non diluée) et 57.337.378 (base diluée)

- en cas de réalisation de l'Augmentation de Capital à hauteur de 100%, souscrite par LIH à hauteur de 75% au titre de l'Engagement de Souscription LIH et par les actionnaires et autres destinataires de l'Offre à hauteur de 25%, sur la base du nombre d'actions en circulation à la date du Prospectus et de la répartition de l'actionnariat de la Société au 31 mai 2023, la répartition de l'actionnariat de la Société serait la suivante :

	Après l'Offre à 100% - Offre souscrite à 25% par les actionnaires et autres destinataires de l'Offre et à 75% par LIH							
	sur une base non diluée				sur une base diluée[1]			
Actionnaires	**Nombre d'actions**	**% capital**	**Nombre de droits de vote[2]**	**% droits de vote[2]**	**Nombre d'actions**	**% en capital**	**Nombre de droits de vote[2]**	**% droits de vote[2]**
Pierre Cesarini	2.561.289	4,49%	4.680.862	8.42%	2.598.811	4,52%	4.718.384	8,42%
LIH	8.333.333	14,59%	8.333.333	14.99%	8.333.333	14,49%	8.333.333	14,88%
Concert Minoritaires	4.100.000	7,18%	459.901	0.83%	4.100.000	7,13%	459.901	0,82%
Autres dirigeants et administrateurs	476.972	0,84%	476.972	0.86%	839.180	1,46%	839.180	1,50%
Flottant	41.155.919	72,08%	41.650.591	74.91%	41.155.919	71,57%	41.650.591	74,37%
Auto-détention	473.668	0,83%	0	0.00%	473.668	0,82%	0	0,00%
Total	**57.101.181**	**100,00%**	**55.601.659**	**100.00%**	**57.500.911**	**100.00%**	**56.001.389**	**100,00%**

[1] après émission d'un nombre total maximum de 399.730 actions résultant de l'ensemble des instruments financiers donnant accès au capital de la Société, soit 245.100 stock-options 2015 donnant droit à 24.510 actions et (ii) 3.752.224 bons de souscription d'actions 2017 donnant droit à 375.220 actions.
[2] droits de vote et pourcentages de droits de vote exerçables sur un total de droits de vote théoriques à l'issue de l'Offre égal à 59.715.426 (base non diluée) et 60.115.156 (base diluée)

- En cas de réalisation de l'Augmentation de Capital à hauteur de 115%, souscrite par LIH à hauteur de 75% au titre de l'Engagement de Souscription LIH et par les actionnaires et autres destinataires de l'Offre à hauteur de 40%, sur la base du nombre d'actions en circulation à la date du Prospectus et de la répartition de l'actionnariat de la Société au 31 mai 2023, la répartition de l'actionnariat de la Société serait la suivante :

	Après l'Offre à 115% - Offre souscrite à 40% par les actionnaires et autres destinataires de l'Offre et à 75% par LIH							
	sur une base non diluée				**sur une base diluée**			
Actionnaires	**Nombre d'actions**	**% capital**	**Nombre de droits de vote**	**% droits de vote[(1)]**	**Nombre d'actions**	**% en capital**	**Nbre de droits de vote[(1)]**	**% des droits de vote**
Pierre Cesarini	2.561.289	4,36%	4.680.862	8,17%	2.598.811	4,39%	4.718.384	8,18%
LIH	8.333.333	14,18%	8.333.333	14,55%	8.333.333	14,08%	8.333.333	14,45%
Concert Minoritaires	4.100.000	6,98%	459.901	0,80%	4.100.000	6,93%	459.901	0,80%
Autres dirigeants et administrateurs	476.972	0,81%	476.972	0,83%	839.180	1,42%	839.180	1,46%
Flottant	42.822.585	72,87%	43.317.257	75,64%	42.822.585	72,38%	43.317.257	75,11%
Auto-détention	473.668	0,81%	0	0,00%	473.668	0,80%	0	0,00%
Total	**58.767.847**	**100,00%**	**57.268.325**	**100,00%**	**59.167.577**	**100,00%**	**57.668.055**	**100,00%**

[(1)] après émission d'un nombre total maximum de 399.730 actions résultant de l'ensemble des instruments financiers donnant accès au capital de la Société, soit 245.100 stock-options 2015 donnant droit à 24.510 actions et (ii) 3.752.224 bons de souscription d'actions 2017 donnant droit à 375.220 actions.
[(2)] droits de vote et pourcentages de droits de vote exerçables sur un total de droits de vote théoriques à l'issue de l'Offre égal à 61.382.091 (base non diluée) et 61.781.822 (base diluée)

(b) Etat récapitulatif des déclarations d'opérations sur titres

La section 5.4.4 « *Etat récapitulatif des déclarations d'opérations sur titres* » en page 137 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 est mise à jour comme suit :

Entre le 1er juillet 2022 et la date de publication du présent Amendement, les opérations sur titres de la Société (article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier) suivantes ont été déclarées :

- ***Monsieur Xavier Rojo, Directeur Général Délégué, a déclaré auprès de l'AMF avoir effectué une transaction le 14 octobre 2022 (publiée le 16 octobre 2022). Monsieur Xavier Rojo a souscrit à 19.000 actions au prix d'exercice de 2,63 euros.***

- ***Madame Viviane Chaine- Ribeiro, Vice-Présidente du Conseil d'Administration, a déclaré auprès de l'AMF avoir effectué une transaction le 9 décembre 2022 (publiée le 11 décembre 2022). Madame Viviane Chaine-Ribeiro a souscrit à 3.300 actions au prix d'exercice de 3,0 euros.***

9.5 Marché du titre

(a) Informations générales

La section 5.7.1 « *Informations Générales* » en page 139 du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 est mise à jour comme suit :

- Code ISIN : FR0013426004.
- Place de cotation : Euronext Paris – Eurolist Compartiment B.
- Nombre d'actions cotées au 28 avril 2023 : 45 990 070
- Cours de clôture au 28 avril 2023 : 2,005 euros.
- Capitalisation boursière au 28 avril 2023 : 92 210 090,35 euros.
- Introduction au Nouveau Marché à la Bourse de Paris le 5 décembre 1996.

(b) Évolution du marché de l'action sur l'exercice

La section 5.7.2 « *Evolution du marché de l'action sur l'exercice* » du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 est mise à jour comme suit :

Mois	**Volumes échangés**	**Cours moyen** *(en euros)*	**+ Haut** *(en euros)*	**+ Bas** *(en euros)*
Juillet 2022	1 785 585	3,67	4,03	3,37
Août 2022	2 039 885	3,53	3,95	3,17
Septembre 2022	1 515 305	2,96	3,43	2,59
Octobre 2022	2 937 346	2,48	2,95	2,26
Novembre 2022	1 975 300	2,42	2,86	2,22
Décembre 2022	2 042 783	2,70	3,10	2,49
Janvier 2023	1 312 335	2,77	2,954	2,560
Février 2023	2 751 522	2,33	2,69	2,05
Mars 2023	2 805 387	1,95	2,20	1,82
Avril 2023	1 606 824	1,95	2,10	1,85

Source Euronext.

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

10.1 Personnes responsables de l'Amendement

(a) Responsable de l'Amendement

Pierre Cesarini
Directeur Général, Président du Conseil d'Administration
Claranova
Immeuble Adamas, 2, rue Berthelot
92414 Courbevoie Cedex, France
Tél. : 01 41 27 19 75

(b) Attestation du responsable de l'Amendement

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à altérer la portée. »

Courbevoie, le 15 juin 2023.

Pierre Cesarini
Directeur Général, Président du Conseil d'Administration

(c) Responsables de l'information financière

Pierre Cesarini
Directeur Général, Président du Conseil d'Administration

Claranova
Immeuble Adamas
2, rue Berthelot
92414 Courbevoie, France
Tél. : 01 41 27 19 75

Xavier Rojo
Directeur Général Délégué en charge de la direction administrative et financière du Groupe

Claranova
Immeuble Adamas
2, rue Berthelot
92414 Courbevoie, France
Tél. : 01 41 27 19 75

10.2 Mandats des commissaires aux comptes

Aux termes de la 10ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 novembre 2022, la société Mazars SA a été nommée pour une durée de six exercices en remplacement de la société Aplitec, dont le mandat était arrivé à échéance. En conséquence, La section 7.2.1 « *Commissaire aux comptes titulaires* » du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 est mise à jour comme suit :

À l'issue du mandat de la société Aplitec, la société Mazars SA a été nommée pour une durée de six exercices par l'Assemblée Générale Mixte du 30 novembre 2022, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2028.

Mazars SA est représentée par Bruno Pouget. La société est membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Le reste de la 7.2.1 « *Commissaire aux comptes titulaires* » du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 demeure inchangé.

La section 7.4 « *Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés durant la période couverte par les informations financières historiques* » du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 est mise à jour comme suit :

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 novembre 2022 a décidé de nommer la société Mazars SA aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société Aplitec, dont le mandat vient à expiration à l'issue de ladite Assemblée Générale.

Conformément à la loi, ce mandat est pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2028.

Le reste de la 7.4 « *Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés durant la période couverte par les informations financières historiques* » du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 demeure inchangé.

10.3 Contrats importants

Sans objet.

10.4 Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité de l'Amendement, les documents suivants peuvent, le cas échéant être consultés sur le site internet de la Société (https://www.claranova.com/) :

- les statuts de la Société ;
- l'Amendement ;
- le Document d'Enregistrement Universel 2021-2022 ;
- le Rapport Financier Semestriel au 31 décembre 2022 en date du 30 mars 2023 ; et
- tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société dont une partie est incluse dans le Document d'Enregistrement Universel 2021-2022.

11. INCORPORATION PAR REFERENCE DU RAPPORT FINANCIAL SEMESTRIEL

Le rapport semestriel financier et d'activité au 31 décembre 2022 en date du 30 mars 2023, disponible sur le site internet de la Société (https://www.claranova.com/) est incorporé par référence dans le présent Amendement et est réputé en faire partie intégrante.

12. TABLE DE CONCORDANCE

Table de concordance avec le Document d'Enregistrement Universel (URD) 2021-2022

La présente table de concordance reprend les principales rubriques prévues par les Annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) n°2019/980 de la commission européenne du 14 mars 2019 et renvoie aux sections du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022, du Rapport Financier Semestriel relatif au semestre clos le 31 décembre 2022 (incorporé par référence en application de l'article 19 du règlement (UE) 2017/1129) et disponible sur le site internet de la Société (https://www.claranova.com/investisseurs/rapports-financiers) et du présent Amendement et où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Annexe n°1 et 2 du règlement délégué (CE) n° 2019/980 du 14 mars 2019		Document d'enregistrement universel		Rapport Financier Semestriel fin 2022	Amendement au Document d'enregistrement universel
		Chapitre	Page	Rubriques	Rubriques
1	**Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente**	**7.1**	**162**	**4**	
1.1	Identité des personnes responsables	7.1.1	162	4	10.1
1.2	Déclaration des personnes responsables	7.1.2	162	4	10.1
1.3	Nom, adresse, qualifications des personnes intervenant en qualité d'experts	n.a			
1.4	Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	n.a			
1.5	Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente	Encart AMF	1		Encart AMF
2	**Contrôleurs légaux des comptes**	**7.2**	**163**	**3**	
2.1	Identité des contrôleurs légaux	7.2	163	3	10.2
2.2	Changement éventuel	n/a			10.2]
3	**Facteurs de risque**	**4**	**125 à 130**		**7**
4	**Informations concernant l'émetteur**	**5**	**132**		9
4.1	Raison sociale et nom commercial	5.1.1	132		Remarques générales
4.2	Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	5.1.3	132		
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	5.1.4	132		
4.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web	5.1.1 et 5.1.2	132		Remarques générales
5	**Aperçu des activités**	**1**			
5.1	Principales activités	Introduction, 1.1	4 à 5, 8 à 9 et 12 à 18	P4 (portefeuille d'activités)	
5.1.1	Nature des opérations	Introduction, 1.1	4 à 5, 12 à 18	P4 (portefeuille d'activités)	
5.1.2	Nouveaux produits et services	1.1 et 1.3	14 à 16, 22 à 25	1.5	
5.2	Principaux marchés	1.2 et 2.5 notes 5 et 6	11 et 46 à 50		
5.3	Évènements importants	1.2, 2.5 note 1 et 8.4 note 1	20, 37 à 38 et 172 à 173	1.2	2
5.4	Stratégie et objectifs	Introduction, 1.1 et 1.6	6 à 7, 12 à 13, et 28 à 29	Introduction	4.3
5.5	Dépendance de l'émetteur à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	4.1.7	128		
5.6	Déclaration sur la position concurrentielle	1.1	14 à 18	1.2	

Annexe n°1 et 2 du règlement délégué (CE) n° 2019/980 du 14 mars 2019		Document d'enregistrement universel		Rapport Financier Semestriel fin 2022	Amendement au Document d'enregistrement universel
		Chapitre	Page	Rubriques	Rubriques
5.7	Investissements			1.3	
5.7.1	Investissements importants réalisés	1.2, 2.5 notes 3.1 et 35.3	20, 39 à 40 et 80	1.3	
5.7.2	Principaux investissements en cours ou que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes et méthodes de financement	1.6, 2.5 notes 34 et 35.3	29, 78 et 80 à 81	1.3	
5.7.3	Informations sur les co-entreprises et les entreprises associées susceptibles d'avoir une incidence négative sur l'évolution financière de l'émetteur	8.4 note 29	188		
5.7.4	Questions environnementales pouvant influer sur l'utilisation des immobilisations corporelles	2.5 note 35.4	81		
6	**Structure organisationnelle**				
6.1	Description sommaire du Groupe	1.1 et 2.5 note 3	19 et 39 à 45	Chiffres clés + 2.5	4.4
6.2	Liste des filiales importantes	2.5 note 3.2 et 8.4 note 30	40 à 42 et 188	Chiffres clés + 2.5	
7	**Examen de la situation financière et du résultat**				
7.1	Situation financière			2.2	5]
7.1.1	Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	Introduction, 1.3, 2.1, 2.2 et 8.1	3, 8 à 9, 21 à 26, 32 à 33 et 168	Introduction 2.2	
7.1.2	Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	1.6 et 2.5 note 35.3	28 à 29 et 80 à 81	1.5	
7.2	Résultat d'exploitation				
7.2.1	Facteurs importants, évènements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	1.2 et 2.5 note 1	20 et 37 à 38	1.5 et 2.5	
7.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	1.2 et 1.3	20 à 26	1.2 et 1.5	
8	**Trésorerie et capitaux**				
8.1	Informations sur les capitaux	2.2, 2.4, 2.5 note 25 et 8.4 note 19	33, 35, 62 à 67 et 181 à 182	2.2 à 2.5	4.2]
8.2	Flux de trésorerie	1.4, 2.3 et 2.5 note 32	26, 34 et 75 à 76	1.4.1 et 2.3 à 2.5	
8.3	Besoin de financement et structure de financement	1.5, 2.5 notes 27 et 32, 8.4 note 22	27, 68 à 72, 75 à 76 et 183 à 184	1.4.2 et 2.2 à 2.4	

Annexe n°1 et 2 du règlement délégué (CE) n° 2019/980 du 14 mars 2019		Document d'enregistrement universel		Rapport Financier Semestriel fin 2022	Amendement au Document d'enregistrement universel
		Chapitre	Page	Rubriques	Rubriques
8.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	1.5	28		]
8.5	Sources de financement attendues	1.5	28	2.5	4.2
9	**Environnement réglementaire**				
9.1	Description de l'environnement réglementaire pouvant influer sur les activités de l'émetteur	3.2.3	101		
10	**Informations sur les tendances**				
10.1	Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du Groupe depuis la fin du dernier exercice	1.6	28 à 29	1.5	4.1
10.2	Évènements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	1.6 et 2.5 note 34	28 à 29 et 78 à 80	1.5	4.1
11	**Prévisions et estimations du bénéfice**	1.6	28	1.5	
11.1	Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	n.a.			
11.2	Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	n.a			
11.3	Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	n.a			
12	**Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale**				
12.1	Informations concernant les membres	3.1.1 et 3.1.2	89 à 95	1.1 et 2.5	6.1]
12.2	Conflits d'intérêts	3.1.1	90		
13	**Rémunération et avantages**				
13. 1	Rémunération versée et avantages en nature	3.3.2	108 à 114	2.5	6.2
13.2	Provisions pour pensions, retraites et autres avantages du même ordre	3.3.3 et 8.4 note 2.12	115 et 176	2.5	
14	**Fonctionnement des organes d'administration et de direction**				
14.1	Date d'expiration des mandats	3.1.1	89		6.1
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur	3.1.1, 3.4 1 et 3.5	90, 116 et 122 à 124		6.2]
14.3	Informations sur les Comités d'Audit et des Rémunérations	3.1.1, 3.1.3.3 et 3.1.3.4	89 et 99		8
14.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	3.1.3.2	98		6.1
14.5	Modifications futures potentielles sur la gouvernance d'entreprise	n.a.			6.3]

Annexe n°1 et 2 du règlement délégué (CE) n° 2019/980 du 14 mars 2019		Document d'enregistrement universel		Rapport Financier Semestriel fin 2022	Amendement au Document d'enregistrement universel
		Chapitre	Page	Rubriques	Rubriques
15	**Salariés**				
15.1	Nombre de salariés	2.5 note 35.1, 6.2.1 et 8.4 note 35.1	80, 145 à 146 et 190		2.
15.2	Participations et stock-options	2.5 notes 25.2 et 35.5, 3.3.4 et 5.3.8	63 à 67, 81, 116 et 136	2.5	9.2
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	2.5 note 35.5 et 5.3.8	81 et 136		
16	**Principaux actionnaires**			2.5	
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital à la date du document d'enregistrement	5.4.1	137		9.1
16.2	Existence de droits de vote différents	2.5 note 25.1 et 5.2.3	62 et 133		
16.3	Contrôle de l'émetteur	5.4.2	137		
16.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	n.a.			
17	**Transactions avec les parties liées**	**2.5 note 3.1.2, 2.5 note 35.6, 3.4.1, 3.5 et 8.4 note 35.3**	**39, 81, 116, 122 à 124 et 190**	**2.5 note 17**	**6.3**
18	**Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur**				
18.1	Informations financières historiques				
18.1.1	Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et le rapport d'audit	2 et 8	31 à 85 et 167 à 194	2.5 et 3	
18.1.2	Changement de date de référence comptable	n.a.			
18.1.3	Normes comptables	2.5 note 2 et 8.4 note 2	39 et 174 à 176	3	
18.1.4	Référentiel comptable	2.5 note 2	39	3	
18.1.5	Bilan, compte de résultat, variation des capitaux propres, flux de trésorerie, méthodes comptables et notes explicatives	2 et 8	31 à 85 et 167 à 194	2.1 à 2.5	5
18.1.6	États financiers consolidés	2	31 à 81	2	5
18.1.7	Date des dernières informations financières	2 et 8	31 à 85 et 167 à 194	2	5
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	n/a			
18.2.1	Informations financières trimestrielles ou	RFS de			11

Annexe n°1 et 2 du règlement délégué (CE) n° 2019/980 du 14 mars 2019		Document d'enregistrement universel		Rapport Financier Semestriel fin 2022	Amendement au Document d'enregistrement universel
		Chapitre	Page	Rubriques	Rubriques
	semestrielles publiées	décembre 2019 et Communiqués de Presse pour le CA trimestriel			
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques				
18.3.1	Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	2.6 et 8.5	82 à 85 et 191 à 194		
18.3.2	Autres informations auditées	.	n/a	1.3	
18.3.3	Informations financières non auditées		n/a	1.3	
18.4	Informations financières pro forma		n/a		
18.5	Politique de distribution de dividendes				
18.5.1	Description de la politique de distribution des dividendes et de toute restriction applicable	5.5	138		
18.5.2	Montant du dividende par action	n.a.			
18.6	Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	2.5 note 26 et 8.4 note 32	68 et 189		
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	2.5 note 35.2	80		
19	**Informations complémentaires**				
19.1	Informations sur le capital			2.2, 2.4 et 2.5	9
19.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	2.5 note 25.1 et 5.3	62 et 134		9.2
19.1.2	Informations relatives aux actions non représentatives du capital	5.3.4	135	2. 5	
19.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur	2.5 note 25 et 5.3.7	62 et 136		
19.1.4	Informations relatives aux valeurs convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	2.5 notes 1.3 et 25.2 et 3.3.4	37, 63 à 67 et 116	2.5	9.2
19.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	3.4.3	118 à 121	2.5	9.2
19.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options	5.3.6	135		

Annexe n°1 et 2 du règlement délégué (CE) n° 2019/980 du 14 mars 2019		Document d'enregistrement universel		Rapport Financier Semestriel fin 2022	Amendement au Document d'enregistrement universel
		Chapitre	Page	Rubriques	Rubriques
19.1.7	Historique du capital social	5.3.1	135		9.2
19.2	Acte constitutif et statuts				
19.2.1	Registre et objet social	5.2.1	132		
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions	2.5 note 25.1 et 5.2.3	62 et 133		
19.2.3	Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	5.2.5	134		
20	Contrats importants	7.5	164		10.3
21	Documents disponibles	7.6	164 et 165		10.4

13. ANNEXE – RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 31 DECEMBRE 2022

Cette annexe actualise au 31 décembre 2022 la section 2 « États financiers consolidés » du Document d'Enregistrement Universel 2021-2022.

Les procédures d'examen limité sur les comptes semestriels ont été effectuées. Le rapport d'examen limité a été émis après finalisation des procédures requises pour les besoins de la publication du Rapport Financier Semestriel et figure également en annexe.

Annexe

Rapport Financier Semestriel au 31 décembre 2022 publié le 30 mars 2023

claranova

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 31 DÉCEMBRE 2022

SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT 2

CHIFFRES CLÉS 3

PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS 4

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ 7

COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS RÉSUMÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022 17

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 40

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 41

Dans le présent rapport financier semestriel, le terme « Groupe » désigne la société Claranova et ses filiales, les termes « Claranova » ou la « Société » désignent la société Claranova.

Le présent rapport financier semestriel contient des indications sur les objectifs ainsi que les axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et ces axes de développement dépendent de circonstances ou de faits dont la survenance ou la réalisation est incertaine.

Ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés et les déclarations ou informations figurant dans le présent document de référence pourraient se révéler erronées, sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable et notamment du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Le présent rapport financier semestriel contient en outre des informations relatives à l'activité du Groupe ainsi qu'au marché et à l'industrie dans lesquels elle opère. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources internes et externes (rapports d'analystes, études spécialisées, publications du secteur, toutes autres informations publiées par des sociétés d'études de marché, de sociétés et d'organismes publics). La Société estime que ces informations donnent une image fidèle du marché et de l'industrie dans lesquels elle opère et reflètent fidèlement sa position concurrentielle ; cependant, bien que ces informations soient considérées comme fiables, ces dernières n'ont pas été vérifiées de manière indépendante par la Société.

MOT DU PRÉSIDENT

Sur ce premier semestre 2022-2023, notre Groupe a su retrouver le chemin de la croissance et réaliser un chiffre d'affaires historique

Sur ce premier semestre 2022-2023, notre Groupe a su retrouver le chemin de la croissance et réaliser un chiffre d'affaires historique, en dépit d'un contexte inflationniste sur les matières premières, les transports, l'énergie et les salaires, notamment aux Etats-Unis, qui reste défavorable pour l'ensemble du secteur. Ce chiffre d'affaires record a été porté par la reconstruction des canaux marketing d'acquisition client de PlanetArt et la dynamique du modèle SaaS qui continue à se développer pour Avanquest.

Sur la période, nous avons maintenu un bon niveau de profitabilité qui reflète notamment les investissements marketing que nous avons décidé de réaliser sur le semestre afin d'atténuer la saisonnalité de nos activités et nous assurer un second semestre plus profitable. Forts d'une meilleure maîtrise de nos coûts d'acquisition et d'un modèle vertueux de vente par abonnement, ces investissements contribueront à l'amélioration de nos marges dès les prochains mois.

L'ensemble de ces éléments et la force du modèle économique du Groupe, nous permettent d'anticiper sur l'exercice 2022-2023, une croissance de notre chiffre d'affaires supérieure à 10 % et une amélioration de notre ROC normalisé comprise entre 25 % et 30 %.

Cette dynamique retrouvée nous conforte dans notre capacité à renouer avec une croissance rentable et pérenne. Nous maintenons notre cap et nos perspectives pour les années à venir restent très solides pour le développement de l'ensemble du Groupe.

PIERRE CESARINI
Président-Directeur Général
du groupe Claranova

CHIFFRES CLÉS

315 M€
de chiffre d'affaires semestriel

5 %
Marge opérationnelle

17 M€
ROC normalisé

CHIFFRE D'AFFAIRES
(en millions d'euros)

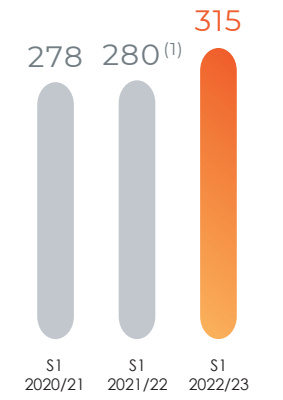

CROISSANCE À TAUX RÉEL ET ORGANIQUE (2)

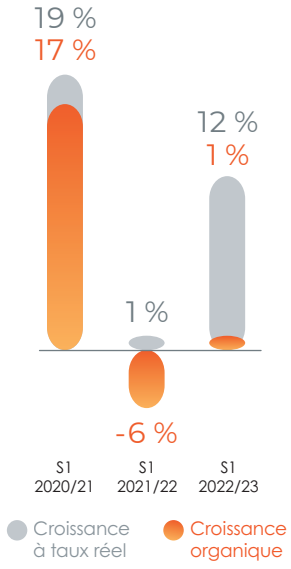

ROC NORMALISÉ
(en millions d'euros)

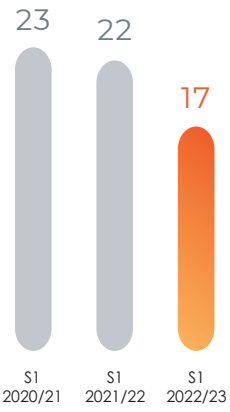

(1) CA retraité suite à l'ajustement du chiffre d'affaires de la division Avanquest Software lié à l'application de la norme IFRS 15 sur l'étalement du chiffre d'affaires des abonnements Soda PDF passés en mode « Cloud » courant août 2020, comme détaillé en annexes du communiqué du 5 août 2022.

(2) La croissance organique correspond à la croissance à périmètre et taux de change constants.

1 Groupe, 3 plateformes technologiques

Claranova gère et anime un portefeuille de participations majoritaires dans des entreprises numériques regroupées dans 3 divisions.

E-COMMERCE D'OBJETS PERSONNALISÉS

PlanetART®

Your world. Personalized

- **Leader de l'impression digitale personnalisée sur mobile**
- **Un chiffre d'affaires multiplié par 10 en cinq ans**
- **De nouvelles perspectives autour du concept d'e-commerce personnalisé**

CHIFFRE D'AFFAIRES SEMESTRIEL
(en millions d'euros)

PlanetArt est devenu en l'espace de 5 ans seulement l'une des premières plateformes de création et de vente de produits personnalisés en ligne à l'échelle mondiale. Présent dans 15 pays, PlanetArt gère aujourd'hui un portefeuille de sites web et d'applications mobiles utilisées par des dizaines de millions de clients à travers le monde pour transformer leurs meilleurs souvenirs en produits personnalisés uniques. La gamme de solutions PlanetArt inclut notamment les applications mobiles de la gamme FreePrints, et les sites web Personal Creations, SimplytoImpress, CafePress, Gifts.com et I See Me!.

ÉDITION ET DISTRIBUTION DE LOGICIELS

Avanquest

Selling software consumers love and recommend

- **Un acteur de référence de l'édition de logiciels propriétaires B2C**
- **Un modèle économique de vente par abonnement (SaaS) à forte récurrence**
- **Un positionnement sur trois segments à fort potentiel**

CHIFFRE D'AFFAIRES SEMESTRIEL*
(en millions d'euros)

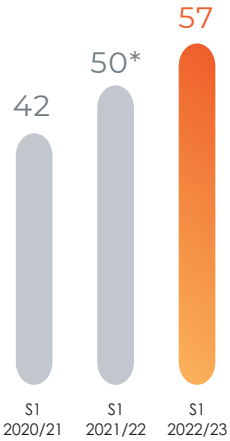

Avanquest est un acteur de référence de l'édition et de la distribution de logiciels grand public (B2C) présent sur trois segments (PDF, Sécurité, Photo) avec les marques Soda PDF, Adaware et inPixio. S'appuyant sur un portefeuille de logiciels uniques en termes de fonctionnalités, de prix et d'accessibilité, Avanquest améliore au quotidien la vie digitale de ses clients présents dans plus de 160 pays. À travers ses solutions logicielles vendues sous forme d'abonnement (SaaS), Avanquest accompagne ses utilisateurs pour booster leur créativité, faciliter le travail collaboratif, sécuriser et assurer la pleine confidentialité de leur vie digitale.

* *CA retraité suite à l'ajustement du chiffre d'affaires de la division Avanquest Software lié à l'application de la norme IFRS 15 sur l'étalement du chiffre d'affaires des abonnements Soda PDF passés en mode « Cloud » courant août 2020, comme détaillé en annexes du communiqué du 5 août 2022.*

myDevices

Simplify the connected world

INTERNET DES OBJETS

- **Une plateforme unique pour une infinité de solutions IoT**
- **Une technologie reconnue par les leaders du monde de IoT**
- **Un réseau international de partenaires commerciaux**

CHIFFRE D'AFFAIRES SEMESTRIEL
(en millions d'euros)

Avec sa plateforme IoT myDevices, Claranova met son savoir-faire technologique au service de la gestion des objets connectés pour les professionnels. Grâce à une interface applicative unique, myDevices offre aux entreprises de toute taille une infinité de solutions IoT *plug & play* pour simplifier et optimiser la gestion de leur parc d'objets connectés, quel que soit son fabricant, la typologie de réseau utilisé, le secteur d'activité et le domaine d'application. Les «cas d'usages» deviennent illimités et peuvent se déployer en un temps record.

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ 7

1.1 Chiffres clés 7
1.2 Principaux faits marquants de la période 8
1.3 Informations économiques et performance financière 9
1.4 Structure de financement et sécurité financière 14
1.5 Tendances et perspectives sur le second semestre 16

COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS RÉSUMÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022 17

2.1 État du résultat global 17
2.2 État de la situation financière 18
2.3 Tableau des flux de trésorerie 19
2.4 Tableau de variation des capitaux propres 20
2.5 Annexe aux comptes consolidés semestriels résumés 21

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 40

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 41

1 Rapport semestriel d'activité

1.1 Chiffres clés

(en millions d'euros)	S1 2022-2023 (6 mois)	S1 2021-2022 (6 mois) retraité [1]	S1 2021-2022 (6 mois)	S1 2020-2021 (6 mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES	**314,6**	**279,7**	**280,5**	**277,8**
Croissance %	12 %	1 %	1 %	19 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT NORMALISÉ [2][4]	**17,4**	**22,4**	**23,1**	**23,1**
ROC normalisé en % du CA	*5,5 %*	*8,0 %*	*8,2 %*	*8,3 %*
Résultat opérationnel courant	13,8	19,1	19,9	20,8
Résultat opérationnel	11,6	19,4	20,2	17,5
RÉSULTAT NET	**(4,5)**	**3,7**	**4,3**	**10,5**
Résultat net ajusté [3][4]	4,6	8,1	8,7	14,2
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**(3,9)**	**2,4**	**3,0**	**8,5**
Résultat net part du Groupe ajusté	5,2	6,8	7,4	12,2
RNPG AJUSTÉ PAR ACTION *(en euros)*	**0,1**	**0,15**	**0,17**	**0,31**
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	**(13,1)**	**28,9**	**29,9**	**58,8**
Emprunts et autres dettes financières	186,0	150,2	150,2	71,4
Trésorerie disponible	121,2	152,0	152,0	118,1
ENDETTEMENT NET	**64,8**	**(1,8)**	**(1,8)**	**(46,7)**
Ratio Endettement net/Capitaux propres part du Groupe	(4,9)	(0,1)	(0,1)	(0,8)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	**14,9**	**21,0**	**21,8**	**22,5**
Flux de trésorerie d'exploitation	47,8	52,0	52,0	39,6
Flux de trésorerie d'investissement	(25,0)	(60,7)	(60,7)	(4,4)
Flux de trésorerie de financement	2,8	66,3	66,3	3,3

(1) Ajustement du chiffre d'affaires de la division Avanquest Software lié à l'application de la norme IFRS 15 sur l'étalement du chiffre d'affaires des abonnements Soda PDF passés en mode « Cloud » courant août 2020.

(2) Le résultat opérationnel courant (ROC) normalisé correspond au résultat opérationnel courant avant impact des paiements fondés sur des actions, y compris charges sociales afférentes, des dotations aux amortissements et de l'impact IFRS 16 sur la comptabilisation des contrats de location. Le passage du ROC au ROC normalisé est détaillé à la section 1.4 du présent document. L'impact IFRS 16 est détaillé dans la note 9 du chapitre 2 du présent document.

(3) Le résultat net ajusté correspond au résultat net avant impact des paiements fondés sur des actions y compris charges sociales afférentes, avant les autres charges et produits opérationnels, avant l'amortissement de la dette et la variation de la dette au coût amorti et hors impact IFRS 16 sur la comptabilisation des contrats de location. Le passage du résultat net au résultat net ajusté est détaillé à la section 1.4 du présent document.

(4) Le résultat opérationnel courant normalisé (ROC normalisé) et le résultat net ajusté sont des indicateurs à caractère non strictement comptable, doivent être considérés comme une information complémentaire, qui ne peuvent se substituer aux agrégats IFRS du Groupe. La Direction de Claranova considère que le ROC normalisé est un indicateur pertinent des performances opérationnelles et financières du Groupe et le présente dans un but informatif car il permet d'exclure la plupart des éléments non opérationnels et non récurrents de la mesure de la performance des métiers.

1.2 Principaux faits marquants de la période

Evolution de la gouvernance et rémunération des dirigeants [1]

Evolution de la composition du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova SE du 30 novembre 2022 a, dans le cadre de la sixième résolution, ratifié la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur Roger Bloxberg en tant que membre du Conseil d'Administration pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, Monsieur Chahram Becharat, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024.

L'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova SE du 30 novembre 2022 a rejeté, dans le cadre des septième et huitième résolutions, la proposition de ratification de la cooptation de Messieurs Eric Gareau et Todd Helfstein par le Conseil d'Administration. Monsieur Eric Gareau a par conséquent démissionné de ses fonctions de membre du Conseil d'Administration et Monsieur Todd Helfstein n'a pas été reconduit en qualité de censeur au-delà de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova SE du 30 novembre 2022 a rejeté la résolution proposée par l'association d'actionnaires minoritaires Adanova portant sur la « Révocation de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration ».

Rémunération des dirigeants

L'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova SE du 30 novembre 2022 a, dans le cadre de la quatorzième résolution, approuvé les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022 ou attribués au titre dudit exercice à Monsieur Jean-Yves Quentel, précédent Directeur Général Délégué ayant démissionné le 25 avril 2022 avec effet au 22 juillet 2022.

L'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova SE du 30 novembre 2022 a rejeté les onzième, douzième, et treizième résolutions au titre du vote *ex post* dans le cadre du dispositif du « *Say on pay* » relatives respectivement à l'approbation des informations sur la rémunération de chacun des mandataires sociaux requises par le paragraphe I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce pour l'exercice 2021-2022, des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022 ou attribués au titre dudit exercice au Président - Directeur Général. La Société a pris acte des conséquences légales de ces rejets.

L'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova SE du 30 novembre 2022 a rejeté les quinzième et seizième résolutions au titre du vote *ex ante* dans le cadre du dispositif du « *Say on pay* » relatives à l'approbation de la politique de rémunération du Président - Directeur Général et du Directeur Général Délégué de la Société pour l'exercice 2022-2023. De ce fait, conformément à la loi, la précédente politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova SE du 1er décembre 2021 est applicable dans l'attente de l'approbation par l'Assemblée Générale d'une politique de rémunération révisée.

Faits marquants de la période impactant l'activité du Groupe [2]

Acquisition de pdfforge GmbH par la division Avanquest de Claranova

Avanquest Software SAS a acquis la société pdfforge GmbH le 1er juillet 2022 pour un montant de 19 millions d'euros versés en trésorerie, auquel s'ajoute un complément de prix de 5,5 millions d'euros.

Le règlement de cette acquisition s'est effectué via un financement bancaire.

Avec 85% des ventes réalisées sous forme d'abonnement, les produits pdfforge jouissent par ailleurs d'une excellente réputation auprès de leurs utilisateurs, avec des taux de renouvèlement de plus de 80%.

Les synergies commerciales et l'intégration des équipes sont facilitées par le partenariat historique existant entre les deux sociétés depuis plus d'une dizaine d'années. Ainsi, la qualité des produits pdfforge conjuguée à l'expertise de la division Avanquest en marketing digital contribuent à l'accélération des revenus de la division logiciels qui combine aujourd'hui forte croissance du chiffre d'affaires et profitabilité.

À travers cette opération, Avanquest réaffirme son ambition de s'établir comme le concurrent de référence d'Adobe Acrobat sur le segment des logiciels de gestion PDF.

Le détail de l'opération est précisé en note 1 du chapitre 2.

(1) Les faits marquants impactant la Gouvernance sont détaillés en note 1 du chapitre 2

(2) Les faits marquants impactant l'activité du Groupe sont détaillés en note 1 du chapitre 2

Acquisition de Scanner App LLC par Avanquest

Le 10 octobre 2022, Avanquest a fait l'acquisition des actifs de Scanner App LLC, société américaine spécialisée dans le développement d'applications mobiles.

Ce rachat comprend des applications mobiles sur abonnement et va renforcer notamment l'activité PDF d'Avanquest avec des solutions mobiles natives pour scanner, remplir, modifier et signer des PDF. Elle permet également de convertir d'autres formats de fichiers au format PDF et de les partager directement depuis son mobile. Ces applications sont vendues sur l'Apple store (iOS) et déclinées en 10 langues dans 40 pays et feront l'objet d'évolution vers Android.

Avec plus de deux millions d'utilisateurs mobiles uniques par mois qui visitent ses sites PDF, Avanquest sera en excellente position pour leur proposer des offres ciblées hautement qualitatives à travers ces applications mobiles.

Fort de cette acquisition, Avanquest réaffirme sa stratégie dans le secteur du mobile et souhaite devenir la plus importante, la plus complète et la meilleure alternative aux solutions Adobe PDF.

Le détail de l'opération est précisé en note 1 du chapitre 2.

Les communiqués de presse complets sont disponibles sur le site Internet de la Société : www.claranova.com.

1.3 Informations économiques et performance financière

Chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2022-2023

Claranova clôt le premier semestre 2022-2023 (juillet-décembre 2022) avec un chiffre d'affaires de 315 millions d'euros, en hausse de 12 % à taux de change réels.

(en millions d'euros)	S1 2022-2023 (6 mois)	S1 2021-2022 (6 mois retraité) (1)	S1 2020-2021 (6 mois)
Chiffre d'affaires	**314,6**	**279,7**	**277,8**
Croissance %	12 %	1 %	19 %
• Organique % (2)	1 %	- 6 %	17 %
• Effet change %	10 %	3 %	- 6 %
• Effet périmètre % (3)	1 %	4 %	8 %

(1) Ajustement du chiffre d'affaires de la division Avanquest Software lié à l'application de la norme IFRS 15 sur l'étalement du chiffre d'affaires des abonnements Soda PDF passés en mode « Cloud » courant août 2020.
(2) La croissance organique correspond à la croissance à périmètre et taux de change constants.
(3) L'effet périmètre sur le premier semestre 2022-2023 correspond au retraitement des acquisitions par Avanquest de pdfforge en juillet 2022 et Scanner App en octobre 2022. Sur le premier semestre 2021-2022, il correspond au retraitement des acquisitions par PlanetArt d'I See Me! en juillet 2021 et CafePress en septembre 2020 : la période de juillet à décembre 2021 est exclue pour I See Me!, la période de juillet à août 2021 est exclue pour CafePress. L'effet périmètre sur l'exercice 2020-2021 correspond au retraitement des acquisitions par PlanetArt de CafePress et de Personal Creations en août 2019.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

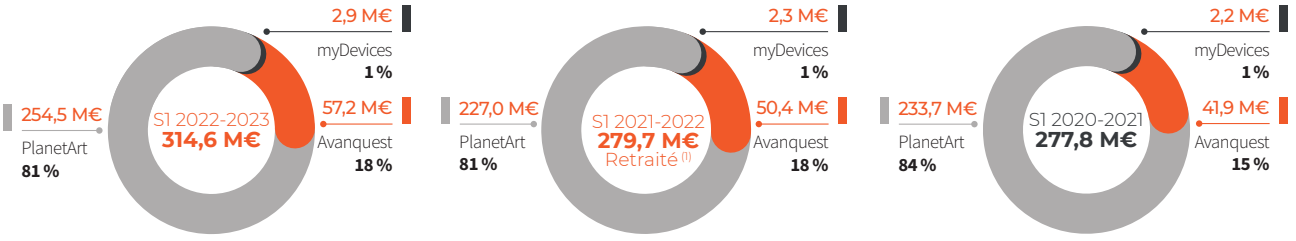

(en millions d'euros)	S1 2022-2023 (6 mois)	Variation	S1 2021-2022 (6 mois retraité) (1)	Variation	S1 2020-2021 (6 mois)
PlanetArt	254,5	12 %	227,0	- 3 %	233,7
Avanquest	57,2	13 %	50,4	20 %	41,9
myDevices	2,9	27 %	2,3	5 %	2,2
CHIFFRE D'AFFAIRES	**314,6**	**12 %**	**279,7**	**1 %**	**277,8**

(1) Ajustement du chiffre d'affaires de la division Avanquest Software lié à l'application de la norme IFRS 15 sur l'étalement du chiffre d'affaires des abonnements Soda PDF passés en mode « Cloud » courant août 2020.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

96 % du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé à l'étranger.

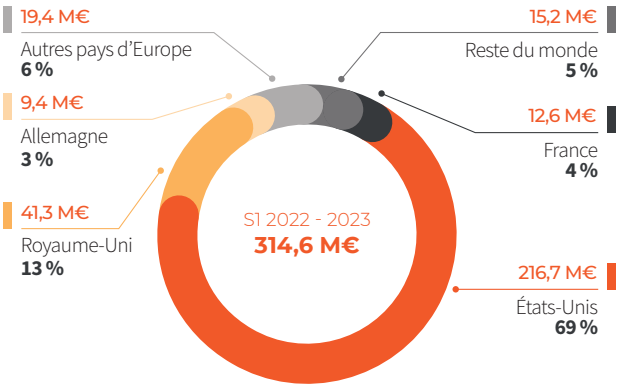

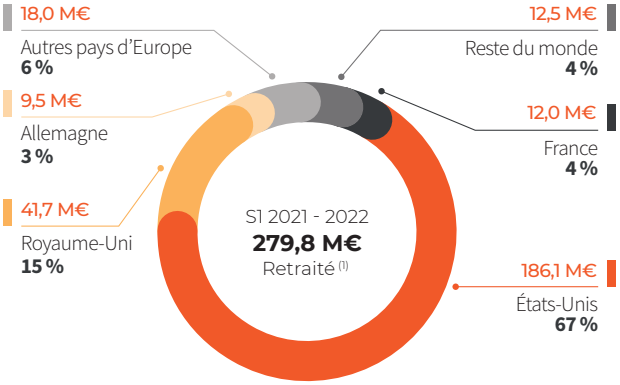

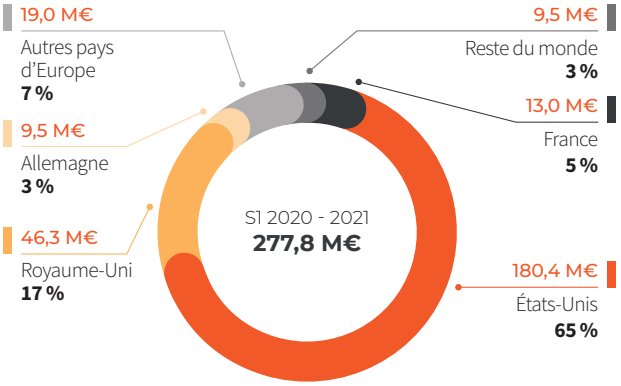

(1) Ajustement du chiffre d'affaires de la division Avanquest Software lié à l'application de la norme IFRS 15 sur l'étalement du chiffre d'affaires des abonnements Soda PDF passés en mode « Cloud » courant août 2020.

Résultats consolidés du premier semestre 2022-2023

ÉVOLUTION DU ROC NORMALISÉ PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

(en millions d'euros)	S1 2022-2023 (6 mois)	Variation	S1 2021-2022 (6 mois retraité) [1]	Variation	S1 2021-2022 (6 mois)	Variation	S1 2020-2021 (6 mois)
PlanetArt	12,7	- 26 %	17,2	0 %	17,2	- 11 %	19,3
Avanquest	6,3	- 6 %	6,7	- 11 %	7,5	56 %	4,8
myDevices	(1,6)	2 %	(1,6)	- 2 %	(1,6)	60 %	(1,0)
ROC NORMALISÉ	**17,4**	**- 22 %**	**22,4**	**- 3 %**	**23,1**	**0 %**	**23,1**

(1) Ajustement du chiffre d'affaires de la division Avanquest Software lié à l'application de la norme IFRS 15 sur l'étalement du chiffre d'affaires des abonnements Soda PDF passés en mode « Cloud » courant août 2020.

ÉVOLUTION DE LA MARGE OPÉRATIONNELLE PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

(en millions d'euros)	S1 2022-2023 (6 mois)	S1 2021-2022 (6 mois retraité) [1]	S1 2021-2022 (6 mois)	S1 2020-2021 (6 mois)
PlanetArt	5,0 %	7,6 %	7,6 %	8,3 %
Avanquest	11,0 %	13,3 %	14,7 %	11,5 %
myDevices	- 55,1 %	- 68,8 %	- 72,2 %	- 46,5 %
MARGE OPÉRATIONNELLE	**5,5 %**	**8,0 %**	**8,2 %**	**8,3 %**

(1) Ajustement du chiffre d'affaires de la division Avanquest Software lié à l'application de la norme IFRS 15 sur l'étalement du chiffre d'affaires des abonnements Soda PDF passés en mode « Cloud » courant août 2020.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE AJUSTÉ

(en millions d'euros)	S1 2022-2023 (6 mois)	S1 2021-2022 (6 mois retraité) [1]	S1 2021-2022 (6 mois publié)	S1 2020-2021 (6 mois)
ROC normalisé	**17,4**	**22,4**	**23,1**	**23,1**
ROC normalisé en % du CA	*5,5 %*	*8,0 %*	*8,2 %*	*8,3 %*
Résultat opérationnel courant	13,8	19,1	19,9	20,8
Résultat opérationnel	11,6	19,4	20,1	17,5
Résultat net	(4,5)	3,7	4,3	10,5
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE AJUSTÉ	**5,2**	**6,8**	**7,4**	**12,2**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE AJUSTE PAR ACTION *(en euro)*	**0,11**	**0,15**	**0,17**	**0,31**

(1) Ajustement du chiffre d'affaires de la division Avanquest Software lié à l'application de la norme IFRS 15 sur l'étalement du chiffre d'affaires des abonnements Soda PDF passés en mode « Cloud » courant août 2020.

PASSAGE DU ROC AU ROC NORMALISÉ

(en millions d'euros)	S1 2022-2023 (6 mois)	S1 2021-2022 (6 mois retraité) [1]	S1 2021-2022 (6 mois publié)	S1 2020-2021 (6 mois)
Résultat opérationnel courant	**13,8**	**19,1**	**19,9**	**20,8**
Impact IFRS 16 sur les charges de loyers	(2,1)	(2,0)	(2,0)	(1,8)
Paiements fondés sur des actions et charges sociales afférentes	0,5	0,4	0,4	0,0
Dotations aux amortissements	5,3	4,9	4,9	4,1
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT NORMALISÉ	**17,4**	**22,4**	**23,1**	**23,1**

(1) Ajustement du chiffre d'affaires de la division Avanquest Software lié à l'application de la norme IFRS 15 sur l'étalement du chiffre d'affaires des abonnements Soda PDF passés en mode « Cloud » courant août 2020.

PASSAGE DU RÉSULTAT NET AU RÉSULTAT NET AJUSTÉ

(en millions d'euros)	S1 2022-2023 (6 mois)	S1 2021-2022 (6 mois retraité) [1]	S1 2021-2022 (6 mois)	S1 2020-2021 (6 mois)
RÉSULTAT NET	**(4,5)**	**3,7**	**4,3**	**10,5**
Impact IFRS 16 sur le résultat net	(0,1)	0,0	0,0	0,2
Paiements fondés sur des actions et charges sociales afférentes	0,5	0,4	0,4	0,0
Amortissement de la dette et variation de la dette au coût amorti	6,5	4,3	4,3	0,1
Autres charges et produits opérationnels	2,2	(0,3)	(0,3)	3,3
RÉSULTAT NET AJUSTÉ	**4,6**	**8,1**	**8,7**	**14,2**

(1) Ajustement du chiffre d'affaires de la division Avanquest Software lié à l'application de la norme IFRS 15 sur l'étalement du chiffre d'affaires des abonnements Soda PDF passés en mode « Cloud » courant août 2020.

Données chiffrées par division

PLANETART | E-COMMERCE PERSONNALISÉ

(en millions d'euros)	S1 2022-2023 (6 mois)	S1 2021-2022 (6 mois)	Var.
Chiffre d'affaires	254,5	227,0	12 %
ROC normalisé	**12,7**	**17,2**	**- 26 %**
En % du CA	*5,0 %*	*7,6 %*	*- 2,6 %*

Dans un secteur où les contraintes marketing liées au déploiement par Apple de l'ATT (*App Tracking Transparency*) pèsent toujours et où la pression sur les prix de matières premières et les coûts de transport est importante, les conséquences du contexte inflationniste - notamment aux Etats-Unis sur les frais de personnel - sont également significatives.

Malgré toutes ces contraintes, PlanetArt signe un retour à la croissance qui devrait être durable avec un chiffre d'affaires à 254,5 millions d'euros au premier semestre 2022-2023 en hausse de 12%.

Le ROC normalisé du premier semestre en baisse de -26% sur la période pour atteindre 12,7 millions d'euros s'explique principalement du fait d'investissements importants afin d'atténuer l'effet saisonnalité de l'activité. En témoignent l'évolution et la diversification des investissements marketing de la division qui ont permis de répondre aux problématiques posées par l'ATT avec des coûts d'acquisition client désormais contenus, notamment sur la partie mobile, et des canaux d'acquisition multiples. Ces investissements devraient porter pleinement leurs fruits et se refléter dans les résultats de la division dès le second semestre 2022-2023.

AVANQUEST | ÉDITION DE LOGICIELS

(en millions d'euros)	S1 2022-2023 (6 mois)	S1 2021-2022 (6 mois retraité)	S1 2021-2022 (6 mois publié)	Var.
Chiffre d'affaires	57,2	50,4	51,2	13,5 %
ROC normalisé	**6,3**	**6,7**	**7,5**	**- 6,0 %**
En % du CA	*11,01 %*	*13,29 %*	*14,7 %*	*- 2,28 %*

(1) Ajustement du chiffre d'affaires de la division Avanquest Software lié à l'application de la norme IFRS 15 sur l'étalement du chiffre d'affaires des abonnements Soda PDF passés en mode « Cloud » courant août 2020.

Avanquest dépasse les 57 millions d'euros de chiffre d'affaires sur les six premiers mois de l'exercice 2022-2023, après une hausse de 13 % de ses revenus sur la période. La hausse du chiffre d'affaires sur le semestre est principalement portée par les activités d'édition de logiciels dites "core" (Sécurité, PDF et Photo).

Avanquest continue de tirer les bénéfices de la transformation de son business model vers la vente de logiciels par abonnement (SaaS). La mécanique des renouvellements d'abonnements permet aujourd'hui d'alimenter aussi bien la croissance que la profitabilité de nos activités d'édition de logiciels. Cette dynamique positive observée sur l'ensemble du portefeuille de logiciels confirme la réussite de la transition du modèle économique opérée sur les derniers exercices.

Sur la période, la division a mené des investissements marketing soutenus afin d'accompagner la croissance sur le 2nd semestre. Ainsi, le ROC normalisé s'établit à 6 millions d'euros, mais, comme pour PlanetArt, si ce ROC normalisé est en baisse par rapport à l'année dernière, c'est pour développer la croissance et la profitabilité du 2nd semestre (et des années suivantes). Cela permet à la division d'anticiper, elle aussi, une croissance de la rentabilité pour l'ensemble de l'exercice. La part récurrente de chiffre d'affaires atteint désormais les 62 % et offre ainsi une forte visibilité sur la croissance et les marges futures de ces activités.

REVENU RÉCURRENT (1)

(en % du chiffre d'affaires)

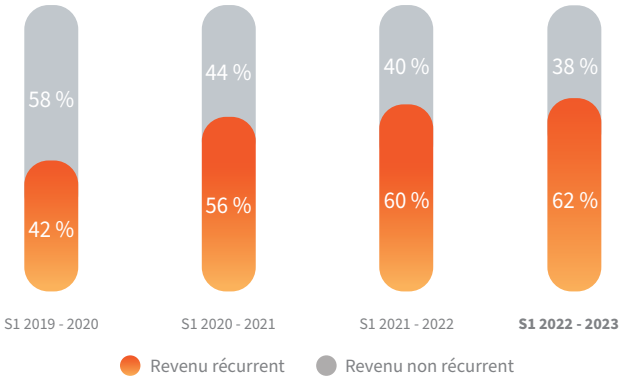

MYDEVICES | INTERNET DES OBJETS

(en millions d'euros)	S1 2022-2023 (6 mois)	S1 2021-2022 (6 mois)	Var.
Chiffre d'affaires	2,9	2,3	27 %
ROC normalisé	**(1,6)**	**(1,6)**	**0 %**
En % du CA	*- 55,17 %*	*- 72,2 %*	*17 pts*

myDevices réalise un chiffre d'affaires de 3 millions d'euros sur les six premiers mois de l'exercice 2022-2023, soit une hausse de 27 % à taux de change réels (13 % en organique).

Cette croissance est notamment alimentée par la hausse des revenus d'abonnement. À fin décembre 2022, l'ARR (*Annual Recurring Revenue*) s'établissait à 2,6 millions d'euros soit une hausse de 30 % par rapport au niveau de fin décembre 2021 à taux de change constants.

Cette croissance provient du renforcement de son réseau de distribution qui compte désormais 190 partenaires contre 143 l'an passé ainsi que les déploiements qui s'accélèrent chez les grands comptes tels que Sodexo, T-Mobile, Engie et d'autres grands groupes internationaux dans les domaines de l'hôtellerie, de la santé, de l'industrie, etc.

La division IoT réalise ainsi un ROC normalisé de - 1,6 million d'euros, stable par rapport à l'exercice précédent.

(1) Données non auditées issues des états de gestion du Groupe.

1.4 Structure de financement et sécurité financière

1.4.1 Source et montant des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2022 (6 mois)	31/12/2021 (6 mois retraité) [1]	31/12/2021 (6 mois publié)
Capacité d'autofinancement	14,9	21,0	21,8
Variation du besoin en fonds de roulement (BFR) [2]	37,1	35,4	34,6
Impôts et intérêts financiers nets payés	(4,2)	(4,4)	(4,4)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	**47,8**	**52,0**	**52,0**
Flux de trésorerie net lié à l'investissement	**(25,0)**	**(60,7)**	**(60,7)**
Flux de trésorerie net lié au financement	**2,8**	**66,3**	**66,3**
Variation de trésorerie [3]	25,6	57,6	57,6
Trésorerie au 1er juillet	**100,3**	**90,3**	**90,3**
Variation de taux de change sur la trésorerie	(4,8)	4,1	4,1
Trésorerie au 31 décembre	**121,2**	**151,9**	**151,9**

(1) Ajustement du chiffre d'affaires de la division Avanquest Software lié à l'application de la norme IFRS 15 sur l'étalement du chiffre d'affaires des abonnements Soda PDF passés en mode « Cloud » courant août 2020.
(2) Variation du besoin en fonds de roulement par rapport à l'ouverture de l'exercice fiscal.
(3) Variation de trésorerie par rapport à la trésorerie à l'ouverture de l'exercice fiscal.

Claranova clôture le premier semestre 2022-2023 avec une trésorerie de 121,2 millions d'euros, soit une augmentation de 20,9 millions d'euros par rapport au 30 juin 2022, dont (4,8) millions d'euros de variation liée à l'évolution des taux de change sur la période. Cette hausse est soutenue par une génération de trésorerie opérationnelle de 47,8 millions d'euros, dont 14,9 millions d'euros de capacité d'autofinancement et 37,1 millions d'euros de variation de besoin en fonds de roulement par rapport à son niveau du 30 juin 2022.

Cette variation positive du besoin en fonds de roulement témoigne principalement de la saisonnalité des activités de PlanetArt (forte activité lors des fêtes de fin d'année impliquant un pic de trésorerie non normatif à fin décembre) et du modèle d'affaires spécifique de ses activités (distribution B2C qui évolue naturellement à BFR négatif).

Le flux de trésorerie net lié à l'investissement s'établit à 25,0 millions d'euros à fin décembre 2022. Ce dernier intègre l'incidence du paiement des acquisitions de pdfforge et Scanner App.

Le flux de trésorerie net lié au financement s'élève pour sa part à 2,8 millions d'euros à fin décembre 2022.

1.4.2 Situation financière, conditions d'emprunt et structure de financement

La situation financière de Claranova reste saine avec une trésorerie disponible de 121,2 millions d'euros et un endettement financier (hors impact IFRS 16 sur la comptabilisation des contrats de location) de 186 millions d'euros contre respectivement 100,3 millions d'euros et 171,5 millions d'euros à fin juin 2022.

La hausse de l'endettement financier du Groupe intègre principalement la prise en compte d'un nouveau financement bancaire de 20 millions d'euros contracté par Claranova SE pour procéder à l'acquisition de pdfforge.

L'endettement net du Groupe ressort ainsi à 64,8 millions d'euros à fin décembre 2022 contre un endettement net de 71,2 millions d'euros au 30 juin 2022.

La structure de financement du Groupe est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022	30/06/2022
Dettes bancaires	45,6	31,0
Emprunts obligataires	111,8	105,2
Autres dettes financières	26,0	31,2
Intérêts courus	2,7	4,2
Total des dettes financières (1)	**186,0**	**171,5**
Trésorerie disponible	121,2	100,3
ENDETTEMENT NET	**64,8**	**71,2**
Capitaux propres part du Groupe	(13,1)	(1,4)
Ratio Endettement net/Capitaux propres part du Groupe	**(4,9)**	**(50,9)**

(1) Hors dettes locatives liées à l'application de la norme IFRS 16.

Le total bilan de Claranova est passé de 270,1 millions d'euros à 314,3 millions d'euros entre fin juin 2022 et fin décembre 2022. Cette augmentation de 44,2 millions d'euros témoigne principalement à l'actif de la forte hausse du niveau de trésorerie et équivalent trésorerie disponible générée par les activités du Groupe sur le semestre, en hausse de 20,9 millions d'euros par rapport au 30 juin 2022 et de l'écart d'acquisition provisoire lié à pdfforge pour 24,2 millions d'euros. Au passif, la hausse est notamment liée à l'augmentation des dettes financières dans le cadre du financement de pdfforge et à la saisonnalité des activités PlanetArt génératrice d'une forte hausse des dettes fournisseurs en fin d'année calendaire.

Le bilan simplifié du Groupe est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2022	30/06/2022
Écarts d'acquisition	101,2	82,3
Autres actifs non courants	28,3	28,4
Droit d'utilisation contrats de location	14,4	12,6
Actif courant (hors trésorerie)	49,1	46,5
Trésorerie et équivalent de trésorerie	121,2	100,3
TOTAL ACTIF	**314,3**	**270,1**
Capitaux propres	(10,3)	1,9
Dettes financières	186,0	171,5
Dettes locatives	14,9	13,2
Autres passifs non courant	3,2	3,5
Autres passifs courant	120,4	80,0
TOTAL PASSIF	**314,3**	**270,1**

1.5 Tendances et perspectives sur le second semestre

Groupe

Malgré une année difficile pour le secteur de la technologie, Claranova signe un retour à la croissance lors du premier semestre 2022-2023 avec un chiffre d'affaires à 314,6 millions d'euros en croissance de 12% à taux de change réels.

La décroissance du ROC normalisé de -22% lors du premier semestre s'explique par le contexte inflationiste, notamment aux Etats-Unis, mais également par des investissements marketing volontairements soutenus, dans la perspective de gagner des parts de marché et de renforcer la rentabilité au 2nd semestre.

Claranova vise ainsi en FY23 une croissance des revenus de l'ordre de 10% et une croissance du ROC normalisé comprise entre 25% et 30% (sur la base d'un taux de change EUR/USD de 1,03).

PlanetArt

Au cours du prochain semestre PlanetArt va principalement se concentrer sur l'optimisation de ses coûts de revient. Les canaux marketing alternatifs initiés il y a plusieurs mois par les équipes de PlanetArt portent leurs effets positifs et confortent PlanetArt dans sa capacité à renouer avec la croissance.

Si Facebook (Meta) demeure un canal d'acquisition, PlanetArt peut désormais s'appuyer sur de nouveaux canaux d'acquisition tels que TikTok, Instagram, YouTube et un réseau d'influenceurs.

La division d'e-commerce d'objets personnalisés va également capitaliser sur ses forces et atouts concurrentiels que sont ses nombreuses zones d'implantation, son modèle *fabless* et la multiplicité de ses canaux de ventes (web et mobile) afin de contrer l'effet des restrictions liées à la fonctionnalité *App Tracking Transparency* d'Apple.

L'ensemble de ces actions devraient permettre à la division de retrouver une croissance durable de son chiffre d'affaires et une performance plus équilibrée entre le premier semestre et le second semestre.

Avanquest

Avanquest ne rencontre pas de problématique d'acquisition client et va poursuivre le renforcement de son offre de logiciels SaaS autour de ses trois segments PDF, Photo et Sécurité. Sur le second semestre 2022-2023, Avanquest va poursuivre sa croissance mixte alliant forte croissance organique de son chiffre d'affaires et amélioration de sa profitabilité.

Concernant la croissance organique, la division va s'appuyer sur les ventes des nouveaux produits lancés lors de l'exercice 2022 tels que SodaPDF 14, InPixio 12 et Adaware Protect, ainsi que sur son modèle par abonnement (SaaS) qui offre récurrence des revenus et amélioration de la rentabilité.

Par ailleurs, Avanquest a finalisé le 1er juillet 2022, l'acquisition de la société allemande pdfforge qui permettra à la division d'élargir son offre de solutions PDF dédiées aux entreprises (B2B) et d'accélérer la croissance de ses revenus récurrents. Avec 85% des ventes réalisées sous forme d'abonnement, les produits pdfforge jouissent par ailleurs d'une excellente réputation auprès de leurs utilisateurs, avec des taux de renouvèlement de plus de 80%. Les synergies commerciales et l'intégration des équipes seront facilitées par le partenariat historique existant entre les deux sociétés depuis plus d'une dizaine d'années.

Le 10 octobre 2022, la division logiciels SaaS (Software as a service) a également réalisé l'acquisition des actifs de Scanner App LLC, société américaine spécialisée dans le développement d'applications mobiles. Cette opération, qui offre de multiples synergies avec sa famille de produits PDF, va également permettre à Avanquest de développer, en complément de ses logiciels de bureau actuels (Desktop), une importante offre mobile sur ses segments en croissance que sont le PDF, la Sécurité et la Photo.

L'intégration de ces deux acquisitions d'ores et déjà rentables contribuera également à la croissance du chiffre d'affaires de la division dès le prochain exercice. Avanquest est aujourd'hui un acteur majeur du Logiciel SaaS avec des perspectives de croissance organique et externe très prometteuses tant au niveau du développement durable de ses revenus que de ses profits.

myDevices

La normalisation de la situation sanitaire et le renforcement des équipes commerciales devraient permettre à la division IoT du Groupe de poursuivre le déploiement de ses solutions au cours de l'exercice 2022-2023.

La base installée de myDevices devrait ainsi s'étoffer et permettre à la part de revenus annuels récurrents (ARR - *Annual Recurring Revenue*) de continuer à progresser. myDevices va également poursuivre ses efforts afin d'élargir son réseau de partenaires revendeurs.

Bien que le marché demeure un secteur en devenir, la division IoT offre des perspectives de développement intéressantes et demeure un relais de croissance intéressant pour le Groupe.

Les évolutions réglementaires, notamment en Europe via la directive CSRD, impliquent plus de pertinence et de précision dans les informations extra-financières communiquées par les entreprises. La nécessité de fournir ces indicateurs offrent de nombreux débouchés pour myDevices qui permet de collecter de réelles mesures d'impact grâce à la multitude des capteurs référencés sur sa plateforme.

2 Comptes consolidés semestriels résumés au 31 décembre 2022

Les comptes consolidés semestriels résumés de Claranova et de ses filiales (« le Groupe ») au titre de la période close le 31 décembre 2022 (les « comptes consolidés résumés ») ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Claranova le 29 mars 2023.

Sauf mention contraire, les données sont présentées en millions d'euros, avec une décimale. Les arrondis au dixième de million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

2.1 État du résultat global

(en millions d'euros)	Notes	S1 2022-2023 (6 mois)	S1 2021-2022 (6 mois retraité) [1]	S1 2021-2022 (6 mois publié)
Chiffre d'affaires net		**314,6**	**279,7**	**280,5**
Matières premières et achats de marchandises		(98,2)	(84,4)	(84,4)
Autres achats et charges externes		(146,2)	(127,1)	(127,1)
Impôts, taxes et versements assimilés		(0,1)	(0,4)	(0,4)
Charges de personnel		(40,6)	(35,2)	(35,2)
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises		(5,3)	(4,9)	(4,9)
Autres charges et produits opérationnels courants		(10,5)	(8,8)	(8,8)
Résultat opérationnel courant	**NOTE 5**	**13,8**	**19,1**	**19,9**
Autres charges et produits opérationnels	Note 6	(2,2)	0,3	0,3
Résultat opérationnel		**11,6**	**19,4**	**20,2**
Coût de l'endettement financier net		(2,5)	(2,0)	(2,0)
Autres charges financières		(11,0)	(9,4)	(9,4)
Autres produits financiers		1,1	0,8	0,8
Résultat financier		**(12,4)**	**(10,5)**	**(10,5)**
Charge d'impôts	Note 7	(3,6)	(5,2)	(5,4)
Quote-part de résultat des entreprises associées		0,0	(0,0)	(0,0)
Résultat net des activités poursuivies		**(4,5)**	**3,7**	**4,3**
Résultat net des activités abandonnées		**-**	**-**	**-**
Résultat net		**(4,5)**	**3,7**	**4,3**
Part des propriétaires de la société mère		(3,9)	2,4	3,0
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle		(0,6)	1,3	1,3
Résultat par action				**-**
Résultat net part du Groupe par action *(en euros)*		(0,1)	0,06	0,07
Résultat net part du Groupe par action après dilution potentielle *(en euros)*		(0,1)	0,05	0,06
Résultat net		**(4,5)**	**3,7**	**4,3**
Autres éléments du résultat global				-
Différences de conversion sur activités à l'étranger		(7,9)	3,8	3,8
Écarts de conversion sur investissements nets à l'étranger		-	-	-
Écarts actuariels sur engagements de retraites		-	-	-
Total des autres éléments du résultat global		**(7,9)**	**3,8**	**3,8**
Résultat global		**(12,4)**	**7,5**	**8,1**
Part des propriétaires de la société mère		(11,7)	6,0	6,6
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle		(0,6)	1,5	1,5

(1) Ajustement du chiffre d'affaires de la division Avanquest Software lié à l'application de la norme IFRS 15 sur l'étalement du chiffre d'affaires des abonnements Soda PDF passés en mode « Cloud » courant août 2020.

2.2 État de la situation financière

(en millions d'euros)	Notes	Décembre 2022	Juin 2022
Écarts d'acquisition	Note 8.2	101,2	82,3
Immobilisations incorporelles	Note 8.3	16,0	14,3
Immobilisations corporelles		5,2	5,6
Droit d'utilisation	Note 9.3	14,4	12,6
Actifs financiers		1,2	1,3
Autres créances non courantes		-	0,8
Actifs d'impôts différés		5,9	6,4
ACTIF NON COURANT		**143,9**	**123,3**
Actifs financiers à moins d'un an		-	0,2
Stocks et en cours		20,0	22,0
Clients et comptes rattachés	Note 10	12,5	8,3
Actifs d'impôts exigibles		4,6	4,5
Autres créances courantes		12,1	11,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 11	121,2	100,3
ACTIF COURANT		**170,4**	**146,8**
TOTAL ACTIF		**314,3**	**270,1**

(en millions d'euros)	Notes	Décembre 2022	Juin 2022
Capital social	Note 12	46,0	46,0
Prime d'émission et réserves consolidées		(55,1)	(36,8)
Résultat net part du Groupe		(3,9)	(10,5)
CAPITAUX PROPRES PART DES PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE		**(13,1)**	**(1,4)**
Intérêts ne conférant pas le contrôle		2,8	3,3
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		**(10,3)**	**1,9**
Dettes locatives non courantes	Note 9.3	10,7	9,8
Dettes financières non courantes	Note 11	127,3	148,9
Passifs d'impôts différés		0,0	0,0
Provisions non courantes	Note 13	1,8	2,0
Autres passifs non courants		1,4	1,6
TOTAL PASSIF NON COURANT		**141,2**	**162,2**
Provisions courantes		0,9	0,6
Dettes locatives courantes	Note 9.3	4,2	3,4
Dettes financières courantes	Note 11	58,7	22,6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		93,4	56,3
Passifs d'impôts exigibles		1,1	1,9
Autres passifs courants		25,0	21,2
PASSIF COURANT		**183,4**	**106,0**
TOTAL PASSIF		**314,3**	**270,1**

2.3 Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Notes	S1 2022-2023 (6 mois)	S1 2021-2022 (6 mois retraité) [1]	S1 2020-2021 (6 mois publié)
Opérations d'exploitation				
Résultat net de l'ensemble consolidé		(4,5)	3,7	4,3
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		(0,0)	0,0	0,0
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :				
• Amortissements et provisions nets (hors provisions courantes)		5,2	10,3	10,3
• Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements	Note 12.2	0,5	0,4	0,4
• Coût de l'endettement financier net comptabilisé	Note 11	2,5	2,0	2,0
• (Plus-)/Moins-value de cession		0,0	(2,8)	(2,8)
• Charge d'impôts (y compris impôts différés) comptabilisée	Note 7	3,6	5,2	5,4
• Autres éléments	Note 14.1	7,6	2,3	2,3
Capacité d'autofinancement		**14,9**	**21,0**	**21,8**
Variation du besoin en fonds de roulement		37,1	35,4	34,6
Impôts payés		(4,1)	(4,1)	(4,1)
Intérêts financiers nets payés		(0,1)	(0,3)	(0,3)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		**47,8**	**52,0**	**52,0**
Opérations d'investissement				
Acquisitions immobilisations incorporelles		(3,1)	-	-
Acquisitions immobilisations corporelles		(0,9)	(1,5)	(1,5)
Cessions immobilisations corporelles et incorporelles		-	0,0	0,0
Acquisitions d'actifs financiers		(0,0)	(0,1)	(0,1)
Cessions d'actifs financiers		0,3	2,5	2,5
Incidence des variations de périmètre	Note 14.2	(21,3)	(61,6)	(61,6)
Flux de trésorerie net lié à l'investissement		**(25,0)**	**(60,7)**	**(60,7)**
Opérations de financement				
Augmentation de capital [2]		-	13,9	13,9
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		-	-	-
Rachat d'actions propres		(0,2)	(0,0)	(0,0)
Encaissements liés aux emprunts	Note 14.3	19,2	55,9	55,9
Décaissements liés aux emprunts		(16,2)	(3,5)	(3,5)
Autres flux liés au financement		-	-	-
Flux de trésorerie net lié au financement		**2,8**	**66,3**	**66,3**
Flux net des activités abandonnées		-	-	-
Variation de trésorerie		***25,6***	***57,6***	***57,6***
Trésorerie au 1er juillet		100,3	90,3	90,3
Variation de taux de change sur la trésorerie		(4,8)	4,1	4,1
Trésorerie au 31 décembre		121,2	151,9	151,9

(1) Ajustement du chiffre d'affaires de la division Avanquest Software lié à l'application de la norme IFRS 15 sur l'étalement du chiffre d'affaires des abonnements Soda PDF passés en mode « Cloud » courant août 2020.
(2) Augmentation de capital dans le cadre du financement de l'acquisition des intérêts minoritaires d'Avanquest.

2.4 Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserves de conversion	Réserves consolidées	Résultat	Part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
AU 30 JUIN 2021 PUBLIÉ	**39,7**	**122,5**	**(0,8)**	**(104,8)**	**10,4**	**67,0**	**16,2**	**83,2**
Ajustement du chiffre d'affaires Soda PDF [1]	-	-	(0,0)	(1,0)	-	(1,0)	-	(1,0)
AU 30 JUIN 2021 RETRAITÉ	**39,7**	**122,5**	**(0,8)**	**(105,8)**	**10,4**	**66,0**	**16,2**	**82,2**
Écarts de conversion			3,6			3,60	0,2	3,8
Autres éléments du résultat global			**3,6**		**-**	**3,6**	**0,2**	**3,8**
Résultat de l'exercice					3,8	3,8	0,5	4,3
Résultat global			**3,6**	**-**	**3,8**	**7,4**	**0,7**	**8,1**
Augmentation de capital	6,3	36,4				42,6		42,6
Affectation du résultat en réserves				10,4	(10,4)	-		-
Paiement fondé sur des actions				0,4		0,4		0,4
Variations de périmètre			0,1			0,1		0,1
Actions propres				0,0				
Transaction entre actionnaires				(87,6)		(87,6)	(11,1)	(98,7)
AU 31 DÉCEMBRE 2021 PUBLIÉ	**46,0**	**158,9**	**2,9**	**(181,5)**	**3,8**	**29,9**	**5,8**	**35,7**
Ajustement du chiffre d'affaires Soda PDF [1]	-	-	(0,1)	(0,9)		(1,0)	-	(1,0)
AU 31 DÉCEMBRE 2021 RETRAITÉ	**46,0**	**158,9**	**2,8**	**(182,4)**	**3,8**	**28,9**	**5,8**	**34,7**
AU 30 JUIN 2022	**46,0**	**158,9**	**8,0**	**(203,8)**	**(10,5)**	**(1,4)**	**3,3**	**1,9**
Écarts de conversion			(7,7)			(7,7)	(0,2)	(7,9)
Autres éléments du résultat global			**(7,7)**	**0,0**	**0,0**	**(7,7)**	**(0,2)**	**(7,9)**
Résultat de l'exercice					(3,9)	(3,9)	(0,6)	(4,5)
Résultat global			**(7,7)**	**0,00**	**(3,9)**	**(11,6)**	**(0,7)**	**(12,4)**
Actions propres				(0,2)		(0,2)		(0,2)
Affectation du résultat en réserves				(10,5)	10,5	0,0		0,0
Paiement fondé sur des actions				0,2		0,2	0,1	0,3
Transaction entre actionnaires						0,0	0,1	0,1
AU 31 DÉCEMBRE 2022	**46,0**	**158,9**	**0,3**	**(214,3)**	**(3,9)**	**(13,1)**	**2,8**	**(10,3)**

(1) Ajustement du chiffre d'affaires de la division Avanquest Software lié à l'application de la norme IFRS 15 sur l'étalement du chiffre d'affaires des abonnements Soda PDF passés en mode « Cloud » courant août 2020.

2.5 Annexe aux comptes consolidés semestriels résumés

Note 1 Faits marquants de la période 21
Note 2 Évolution du périmètre de consolidation 22
Note 3 Principes comptables 24
Note 4 Effet de la saisonnalité 25
Note 5 Éléments courants de l'activité opérationnelle 25
Note 6 Autres charges et produits opérationnels 27
Note 7 Charge d'impôts 27
Note 8 Actifs incorporels (écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles) 28
Note 9 Contrats de location 29
Note 10 Clients et comptes rattachés 30
Note 11 Financements et endettement net 30
Note 12 Capital social 33
Note 13 Provisions non courantes 35
Note 14 Tableau des flux de trésorerie consolidés 36
Note 15 Risques et incertitudes 37
Note 16 Évolution des engagements hors bilan 37
Note 17 Principales transactions avec les parties liées 37
Note 18 Événements postérieurs à la clôture 38

Note 1 Faits marquants de la période

1.1 Evolution de la composition du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova SE du 30 novembre 2022 a, dans le cadre de la sixième résolution, ratifié la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur Roger Bloxberg en tant que membre du Conseil d'Administration pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, Monsieur Chahram Becharat, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024.

L'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova SE du 30 novembre 2022 a rejeté, dans le cadre des septième et huitième résolutions, la proposition ratification de la cooptation de Messieurs Eric Gareau et Todd Helfstein par le Conseil d'Administration. Monsieur Eric Gareau a par conséquent démissionné de ses fonctions de membre du Conseil d'Administration et Monsieur Todd Helfstein n'a pas été reconduit en qualité de censeur au delà de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova SE du 30 novembre 2022 a rejeté la résolution proposée par l'association d'actionnaires minoritaires Adanova portant sur la « Révocation de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration ».

1.2 Rémunération des dirigeants

L'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova SE du 30 novembre 2022 a, dans le cadre de la quatorzième résolution, approuvé les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022 ou attribués au titre dudit exercice à Monsieur Jean-Yves Quentel, précédent Directeur Général Délégué ayant démissionné le 25 avril 2022 avec effet au 22 juillet 2022.

L'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova SE du 30 novembre 2022 a rejeté les onzième, douzième, et treizième résolutions au titre du vote *ex post* dans le cadre du dispositif du « *Say on pay* » relatives respectivement à l'approbation des informations sur la rémunération de chacun des mandataires sociaux requises par le paragraphe I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce pour l'exercice 2021-2022, des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022 ou attribués au titre dudit exercice au Président - Directeur Général. La Société a pris acte des conséquences légales de ces rejets.

L'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova SE du 30 novembre 2022 a rejeté les quinzième et seizième résolutions au titre du vote *ex ante* dans le cadre du dispositif du « *Say on pay* » relatives à l'approbation de la politique de rémunération du Président - Directeur Général et du Directeur Général Délégué de la Société pour l'exercice 2022-2023. De ce fait, conformément à la loi, la précédente politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova SE du 1er décembre 2021 est applicable dans l'attente de l'approbation par l'Assemblée Générale d'une politique de rémunération révisée.

1.3 Émissions de bons de souscription d'actions par myDevices Inc. au profit de la banque Cathay

myDevices Inc. a conclu un accord *(warrant to purchase stock)* avec Cathay General Bancorp, permettant à cette dernière de souscrire un nombre maximum de 30 000 actions *(Series C Preferred)* au prix de 4,7761 dollars américains par souscription de bons *(warrants)*. Les bons ont été émis le 29 juillet 2022 et sont exerçables jusqu'au 29 juillet 2029. Valeur jugée non significative au 31 décembre 2022.

1.4 Modification des conditions de financement des *Promissory Notes*

Le taux de financement et l'échéance de quatre *Promissory Notes* ont été renégociés au 1er juillet 2022. Le taux de financement initial de 4,50 % a été ramené à 3,50 % et l'échéance finale, initialement prévue à horizon 10 ans, a été ramenée au 31 octobre 2025. Les intérêts sont payés annuellement.

1.5 Acquisition de Scanner App LLC

Le 10 octobre 2022, Avanquest a fait l'acquisition des actifs de Scanner App LLC, société américaine spécialisée dans le développement d'applications mobiles, pour 3,6 millions d'euros auquel s'ajoute un complément de prix compris entre 0 et 0,6 million d'euros calculé en fonction des revenus générés. Il sera versé le cas échéant 6 mois après la date d'acquisition (voir note 8.1 du chapitre 2 pour le traitement comptable de l'opération).

L'acquisition de Scanner App LLC, qui est dès aujourd'hui rentable, a été intégralement financée par les fonds propres de la société.

1.6 Autres faits marquants

	Notes
Acquisition de l'entité pdfforge GmbH	2.1
Fusion Avanquest Deutschland GmbH et pdfforge GmbH	2.2
Réorganisation juridique du pôle Avanquest	2.3

Note 2 Évolution du périmètre de consolidation

2.1 Acquisition de pdfforge GmbH par la division Avanquest de Claranova

Avanquest Software SAS a acquis la société pdfforge GmbH le 1er juillet 2022 pour un montant de 19 millions d'euros versés en trésorerie, auquel s'ajoute un complément de prix de 5,5 millions d'euros à verser au 1er juillet 2023 sous conditions d'obligations de non-concurrence ou non sollicitation de la part des vendeurs.

Le financement de cette croissance externe a été assuré par deux emprunts :

- un premier emprunt de 10 millions d'euros contracté par Avanquest Software SAS auprès de BPI France. Cet emprunt, financé à un taux fixe annuel de 2%, est composé de deux tranches égales de 5 millions d'euros amortissables sur une base trimestrielle pour une durée de 5 ans. La première échéance de cet emprunt est intervenue le 30 septembre 2022. Cet emprunt arrivera à terme le 30 juin 2027.

- un second emprunt de 20 millions d'euros, « prêt d'acquisition pdfforge GmbH », contracté par Claranova SE auprès d'un pool bancaire de quatre établissements, pour le compte d'Avanquest Software SAS. Cet emprunt, amortissable sur 6 ans, est divisé en deux tranches comme suit :

- tranche A du prêt d'acquisition pour un montant de 15 millions d'euros financée à un taux d'intérêt annuel variable. Le taux de prêt pour la première année est fixé à 2,30 % plus l'Euribor 3 mois ;

- tranche B du prêt d'acquisition d'un montant de 5 millions d'euros financée à taux fixe de 4,50 %.

Cet emprunt est conditionné par des covenants qui portent sur :

- Un ratio dettes financières nettes consolidées / EBITDA annuel strictement inférieur à trois (3) au 30 juin 2023 puis strictement inférieur à deux et demi (2,5) lors de chaque arrêté annuel à compter du 30 juin 2024 jusqu'à la date de maturité ; et,
- Un ratio cash-Flow libre consolidé / service de la dette financière consolidée inférieur à 1 à chaque arrêté annuel

Claranova SE bénéficie d'une ligne de crédit supplémentaire de 7,1 millions d'euros au titre de ce contrat.

Un nantissement sur les titres d'Avanquest Software SAS et les titres de Claranova Development SARL a été consenti dans le cadre de ce financement.

Claranova SE ayant contracté les emprunts susvisés pour le compte d'Avanquest Software, un contrat de prêt, miroir des engagements souscrits par Claranova à l'égard du pool bancaire, a été conclu entre Claranova SE et Avanquest Software.

Le traitement comptable de l'acquisition est précisé en note 8.1 du présent chapitre.

2.2 Fusion des entités Avanquest Deutschland GmbH et pdfforge GmbH

A la suite de l'acquisition de pdfforge GmbH, la société a été absorbée par Avanquest Deutschland GmbH, avec effet au 31 juillet 2022. L'entité résultant de cette fusion est dénommée Avanquest pdfforge GmbH

2.3 Réorganisation juridique du pôle Avanquest

Le pôle Avanquest a effectué une simplification juridique de son organigramme lors du premier semestre de l'exercice 2023.

En date du 31 décembre 2022 (soit après la fusion des entités canadiennes, le changement de nom officiel de la nouvelle société polonaise et la fusion de pdfforge GmbH et Avanquest Deutschland), l'organigramme du Groupe est le suivant :

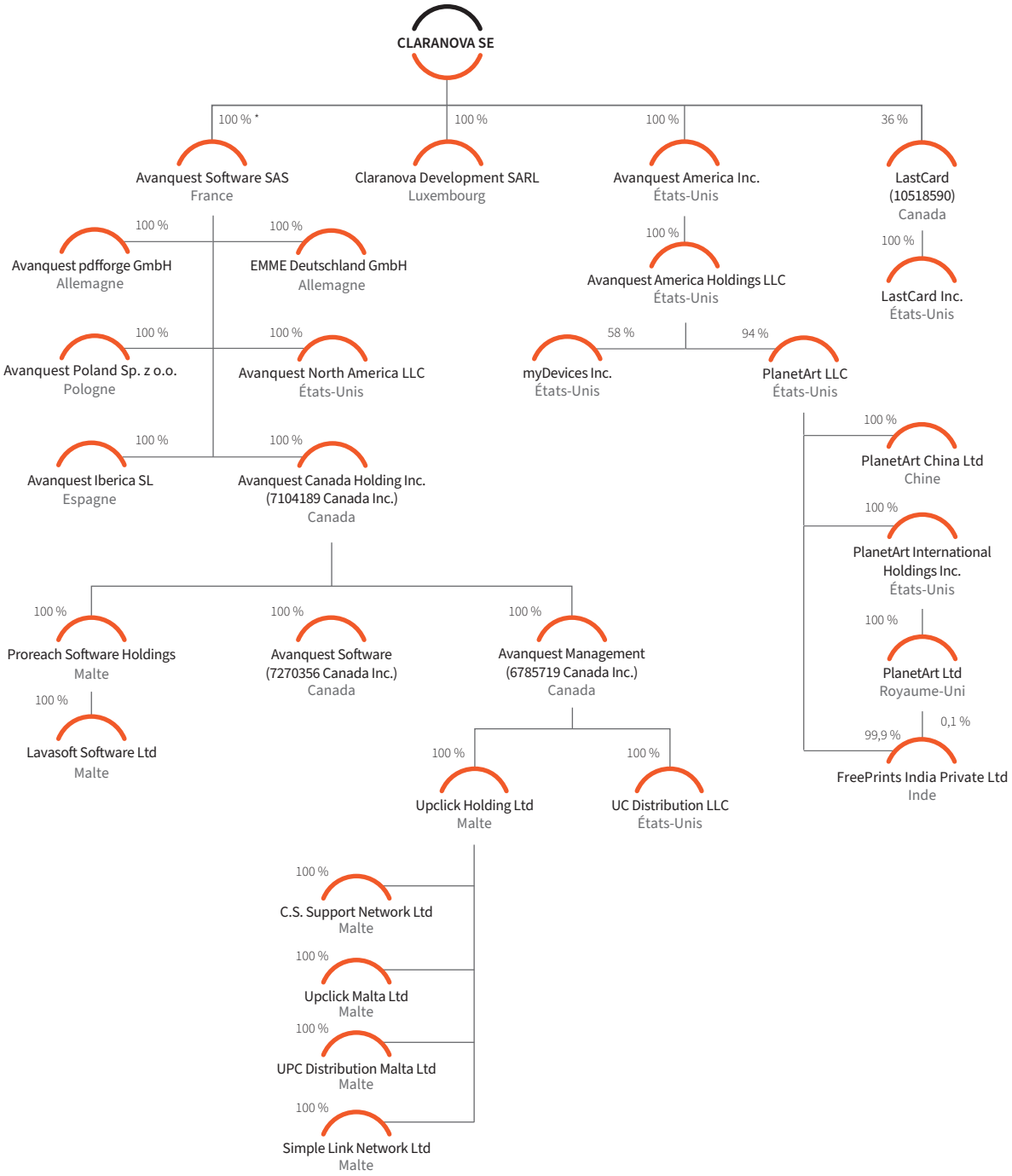

* *100 % moins une action détenue par Pierre Cesarini. Les pourcentages indiqués correspondent aux pourcentages de détention et des droits de vote.*

2.4 Changements du premier semestre

Société	Division	Pays	Pourcentage de contrôle au 30/06/2022	Pourcentage de contrôle au 31/12/2022	Pourcentage d'intérêt détenu au 30/06/2022	Pourcentage d'intérêt détenu au 31/12/2022	Méthode de consolidation au 30/06/2022	Méthode de consolidation au 31/12/2022
Sociétés consolidées avec changement dans le pourcentage de détention								
Avanquest Canada Inc.	Avanquest	Canada	100,00 %	-	100,00 %	-	Intégration globale	Fusionnée
Avanquest Canada Holding Inc.	Avanquest	Canada	100,00 %	-	100,00 %	-	Intégration globale	Fusionnée
PC Helpsoft	Avanquest	Canada	100,00 %	-	100,00 %	-	Intégration globale	Fusionnée
Avanquest Canada Management	Avanquest	Canada	100,00 %	-	100,00 %	-	Intégration globale	Fusionnée
Lavasoft Software Canada	Avanquest	Canada	100,00%		100,00%		Intégration globale	Fusionnée
pdfforge GmbH	Avanquest	Allemagne	-	-	-	-		Acquisition à 100 % des titres puis fusionnée

Note 3 Principes comptables

3.1 Base de préparation

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe ont été établis selon les principes définis par l'IASB (*International Accounting Standards Board*), tels qu'adoptés par l'Union européenne.

Le référentiel international comprend les normes IFRS *(International Financial Reporting Standards)*, les normes IAS *(International Accounting Standards)*, ainsi que leurs interprétations SIC *(Standard Interpretations Committee)* et IFRIC *(International Financial Reporting Interpretations Committee)*.

Les comptes consolidés résumés de Claranova, établis pour la période de six mois close au 31 décembre 2022, sont établis en conformité avec la norme comptable internationale IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés résumés sont conformes au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne (UE) et publiée par l'*International Accounting Standard Board* (IASB).

L'établissement des états financiers consolidés nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations qui ont une incidence sur les montants reconnus dans le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux comptes consolidés résumés dont les principales sont :

- l'évaluation des obligations OCEANE et ORNANE (voir note 11.2 du présent chapitre) ;
- l'évaluation de la faculté d'investissement dans les filiales de la Société du Président-Directeur Général (voir note 12.2 du présent chapitre) ;
- l'évaluation des stock-options d'Avanquest Software SAS octroyés à l'un de ses dirigeants au 30 juin 2021 (voir note 12.2 du présent chapitre) ;
- la détermination du montant des provisions courantes et non courantes (voir note 13 du présent chapitre) ;
- la détermination du montant des remises, ristournes et autres déductions en lien avec les accords commerciaux sur le pôle PlanetArt ;
- l'évaluation des bonus de certains managers en fonction de l'atteinte des objectifs annuels ;
- l'appréciation des perspectives des entités LastCard mises en équivalence ;
- la détermination de la projection du taux d'impôt effectif sur l'exercice (voir note 7 du présent chapitre) ;
- l'activation d'une partie des impôts différés relatifs notamment aux déficits reportables, sur la base d'un horizon raisonnable de consommation de ces déficits (cinq années) ;
- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs incorporels ;
- l'identification et l'évaluation des transactions avec les parties liées (voir note 17 du présent chapitre) ;
- l'évaluation et le traitement comptable des bons de souscription d'actions myDevices accordés dans le cadre d'un accord avec un partenaire commercial ;
- la détermination des durées conformes à l'usage attendu des biens loués et des taux marginaux d'endettement en application de la norme IFRS 16 ;
- la reconnaissance du revenu sur certains contrats IoT en application de la norme IFRS 15.
- l'identification et l'évaluation des transactions avec les parties liées
- appréciation de la continuité d'exploitation

Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent le cas échéant se révéler différentes de la réalité.

3.2 Référentiel comptable appliqué

Les principales règles et méthodes comptables appliquées dans les états financiers semestriels sont similaires à celles utilisées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 30 juin 2022, à l'exception des textes ci-dessous, adoptés par l'Union européenne et appliqués par le Groupe depuis le 1er juillet 2022 :

- Modifications d'IFRS 3 : « Référence au Cadre conceptuel » ;
- Modifications d'IAS 16 : « Immobilisations corporelles : Produit antérieur à l'utilisation prévue » ;
- Modifications d'IAS 37 : « Contrats déficitaires — Coût d'exécution du contrat » ;
- « Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020 ».

Ces amendements de normes ou interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés semestriels résumés clos au 31 décembre 2022.

Pour l'exercice 2022-2023, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune autre norme, modification ou interprétation.

Les normes, modifications et interprétations publiées d'application obligatoire aux exercices ouverts après le 1er juillet 2022 pouvant avoir un impact sur les états financiers du Groupe sont les suivantes :

- Modifications d'IAS 12 : « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction » ;
- Modifications d'IAS 8 : « Définition des estimations comptables » ;
- Modifications d'IAS 1 et de l'IFRS *Practice Statement 2* : « Informations à fournir sur les méthodes comptables » ;
- Modifications d'IFRS 16 : « Obligation locative découlant d'une cession-bail » ;
- Modifications d'IAS 1 :
  - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants »,
  - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur »,
  - « Passifs non courants assortis de clauses restrictives ».

Note 4 Effet de la saisonnalité

L'activité du Groupe est soumise à des fluctuations saisonnières. Historiquement, le niveau des ventes, le résultat opérationnel courant normalisé et la trésorerie nette du Groupe sont généralement plus élevés au quatrième trimestre de l'année civile.

Note 5 Éléments courants de l'activité opérationnelle

5.1 Principes généraux

Les principaux décideurs opérationnels (le Président-Directeur Général, Pierre Cesarini et le Directeur Général Délégué en charge de la Direction Administrative et Financière du Groupe, Xavier Rojo) ont continué de suivre, au premier semestre, les activités de Claranova par secteur opérationnel défini en trois pôles d'activité (voir section 2.4 du chapitre 1 du présent document).

Les indicateurs clés revus et utilisés en interne par les principaux décideurs opérationnels pour évaluer la performance des secteurs opérationnels sont :

- le chiffre d'affaires ;
- le résultat opérationnel courant (ROC) normalisé [1] ;
- la marge opérationnelle courante normalisée, qui correspond au ratio ROC normalisé sur chiffre d'affaires.

Seuls ces indicateurs font l'objet d'un suivi par pôle, les autres indicateurs clés revus et utilisés en interne par les principaux décideurs opérationnels faisant l'objet d'un suivi au niveau du Groupe.

5.2 Secteurs opérationnels

Passage du résultat opérationnel courant au résultat opérationnel courant normalisé

(en millions d'euros)	S1 2022-2023 (6 mois)	S1 2021-2022 (6 mois retraité) [1]	S1 2021-2022 (6 mois publié)	
Résultat opérationnel courant	**13,8**	**19,1**	**19,9**	
Impact IFRS 16 sur les charges de loyers	(2,1)	(2,0)	(2,0)	Note 9
Paiements fondés sur des actions y compris charges sociales	0,5	0,4	0,4	Note 12.2
Dotations aux amortissements	5,3	4,9	4,9	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT NORMALISÉ	**17,4**	**22,4**	**23,1**	

(1) Ajustement du chiffre d'affaires de la division Avanquest Software lié à l'application de la norme IFRS 15 sur l'étalement du chiffre d'affaires des abonnements Soda PDF passés en mode « Cloud » courant août 2020.

(1) Le résultat opérationnel courant (ROC) normalisé correspond au résultat opérationnel courant avant impact des paiements fondés sur des actions, y compris charges sociales afférentes, des dotations aux amortissements, et de l'impact de la norme IFRS 16 sur la comptabilisation des contrats de location. Cet indicateur prend en compte les frais centraux répartis entre les différents secteurs opérationnels.

Informations par division

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires S1 2022-2023	Chiffre d'affaires S1 2021-2022 retraité (1)	Chiffre d'affaires S1 2021-2022 publié	Résultat opérationnel courant normalisé S1 2022-2023	Résultat opérationnel courant normalisé S1 2021-2022 retraité (1)	Résultat opérationnel courant normalisé S1 2021-2022 publié	Marge opérationnelle S1 2022-2023	Marge opérationnelle S1 2021-2022 retraité (1)	Marge opérationnelle S1 2021-2022 publié
PlanetArt	254,5	227,0	227,0	12,7	17,2	17,2	5 %	8 %	8 %
Avanquest	57,2	50,4	51,2	6,3	6,7	7,5	11 %	13 %	15 %
myDevices	2,9	2,3	2,3	(1,6)	(1,6)	(1,6)	- 55 %	- 69 %	- 72 %
TOTAL GROUPE	**314,6**	**279,7**	**280,5**	**17,4**	**22,4**	**23,1**	**5,5 %**	**8,0 %**	**8,2 %**

(1) Ajustement du chiffre d'affaires de la division Avanquest Software lié à l'application de la norme IFRS 15 sur l'étalement du chiffre d'affaires des abonnements Soda PDF passés en mode « Cloud » courant août 2020.

Dans un contexte défavorable affectant l'ensemble du secteur, Claranova retrouve une croissance du chiffre d'affaires à 12 % à taux réels (1 % à périmètre et taux de change constants).

Le ROC normalisé à 17,4 millions d'euros illustre la pression importante sur les prix de matières premières, les coûts de transport et les conséquences du contexte inflationniste notamment aux Etats-Unis sur les coûts fixes du Groupe.

Cependant, le travail et les investissements menés depuis un an, en matière de marketing direct et d'optimisation des coûts d'acquisition client, devraient porter pleinement leurs fruits et se refléter dans les résultats de PlanetArt dès le second semestre 2022/2023.

S'agissant Avanquest, le cercle vertueux des renouvellements d'abonnements permet aujourd'hui d'alimenter aussi bien la croissance que la profitabilité de nos activités d'édition de logiciels.

myDevices poursuit par ailleurs son développement et voit ses revenus récurrents progresser de 30% sur la période et conserve un ROC normalisé stable.

Chiffre d'affaires par zone géographique

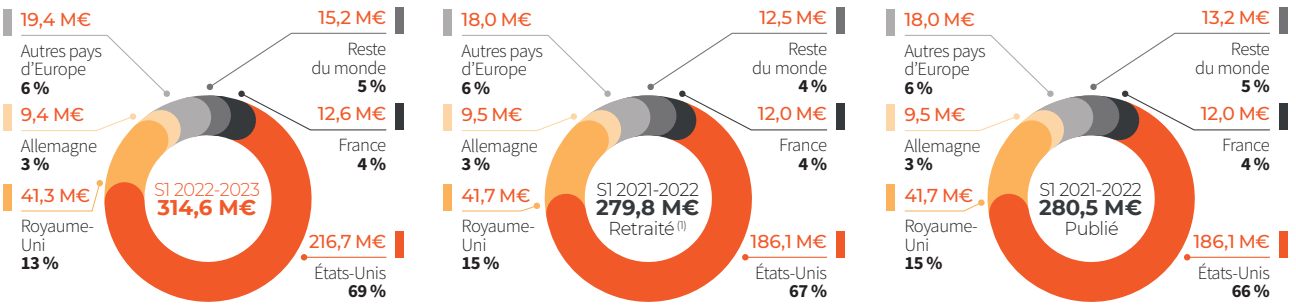

(1) Ajustement du chiffre d'affaires de la division Avanquest Software lié à l'application de la norme IFRS 15 sur l'étalement du chiffre d'affaires des abonnements Soda PDF passés en mode « Cloud » courant août 2020.

(en millions d'euros)	S1 2022-2023 (6 mois)	%	S1 2021-2022 (6 mois retraité) (1)	%	S1 2021-2022 (6 mois publié)	%
France	12,6	4 %	12,0	4 %	12,0	4 %
États-Unis	216,7	69 %	186,1	67 %	186,1	66 %
Royaume-Uni	41,3	13 %	41,7	15 %	41,7	15 %
Allemagne	9,4	3 %	9,5	3 %	9,5	3 %
Autres pays d'Europe	19,4	6 %	18,0	6 %	18,0	6 %
Reste du monde	15,2	5 %	12,5	4 %	13,2	5 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	**314,6**	**100 %**	**279,8**	**100 %**	**280,5**	**100 %**

(1) Ajustement du chiffre d'affaires de la division Avanquest Software lié à l'application de la norme IFRS 15 sur l'étalement du chiffre d'affaires des abonnements Soda PDF passés en mode « Cloud » courant août 2020.

Note 6 Autres charges et produits opérationnels

6.1 Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnels sont les produits et charges de nature inhabituelle, non fréquents ou non récurrents, et ne faisant pas partie du cycle d'exploitation standard du Groupe. Ils comprennent notamment les impacts des opérations d'acquisition ou de réorganisation dans les filiales, ou de tout autre événement généralement non récurrent.

6.2 Autres charges et produits opérationnels au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Notes	S1 2022-2023 (6 mois)	S1 2021-2022 (6 mois retraité) [1]	S1 2021-2022 (6 mois publié)
Rachats des intérêts minoritaires de la division Avanquest (frais)			(0,9)	(0,9)
Cession de la participation majoritaire dans les entités LastCard (Activités de technologie financières)			2,8	2,8
Acquisitions d'actifs et bonus de rétentions (pôle PlanetArt)		(1,8)	(0,2)	(0,2)
Risques sociaux (charges de réorganisation pour le compte des filiales		(0,1)	(0,9)	(0,9)
Risques commerciaux			(0,4)	(0,4)
Charges de restructuration		(0,2)		
TOTAL		**(2,2)**	**0,4**	**0,4**

(1) Ajustement du chiffre d'affaires de la division Avanquest Software lié à l'application de la norme IFRS 15 sur l'étalement du chiffre d'affaires des abonnements Soda PDF passés en mode « Cloud » courant août 2020.

Note 7 Charge d'impôts

Le taux effectif d'imposition retenu au 31 décembre 2022 résulte d'une part, des impôts exigibles constatés localement, et d'autre part, d'une projection des impôts différés estimés pour l'exercice. Les hypothèses utilisées au 30 juin 2022 pour l'activation des déficits fiscaux n'ont pas évolué. Les déficits fiscaux générés sur la période n'ont pas été activés.

Sur cette base et après retraitements du résultat financier essentiellement porté par Claranova SE et fortement impacté par les OCEANE émises (voir note 11.2 du présent chapitre), le taux effectif d'imposition s'établit à 31,3 % au 31 décembre 2022.

(en millions d'euros)	Notes	S1 2022-2023 (6 mois)	S1 2021-2022 (6 mois retraité) [1]	S1 2021-2022 (6 mois publié)
Résultat avant impôt		**(0,8)**	**8,9**	**9,7**
Résultat avant impôt retraité		**11,6**	**19,4**	**20,2**
Charge d'impôts		**(3,6)**	**(5,2)**	**(5,4)**
Taux d'impôt effectif		31,3 %	26,8 %	26,8 %

(1) Ajustement du chiffre d'affaires de la division Avanquest Software lié à l'application de la norme IFRS 15 sur l'étalement du chiffre d'affaires des abonnements Soda PDF passés en mode « Cloud » courant août 2020.

Note 8 Actifs incorporels (écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles)

8.1 Évolutions significatives de la période

Acquisition de Scanner App LLC

Avanquest, la division logiciels SaaS de Claranova, a annoncé le 10 octobre 2022 l'acquisition des actifs de Scanner App LLC, société américaine spécialisée dans le développement d'applications mobiles.

Cette acquisition a été traitée conformément à la norme IAS 38 et n'entre pas dans le champ de la norme IFRS 3 – regroupement d'entreprise. En effet seul un actif incorporel (l'application mobile) a été acquis ; aucun autre contrat n'a été transféré dans le cadre de cette transaction.

Acquisition de pdfforge GmbH

La finalisation de l'acquisition de pdfforge GmbH par Avanquest Software SAS a été réalisée en date du 1er juillet 2022, pour un montant de 19 millions d'euros versés en trésorerie, auquel s'ajoute un complément de prix de 5,5 millions d'euros dû au 1er juillet 2023 sous conditions d'obligations de non-concurrence et de non-sollicitation de la part des vendeurs. À la date de parution du présent document, l'exercice d'allocation du prix d'acquisition n'est pas finalisé. Au 31 décembre 2022, un goodwill provisoire de 24,2 millions d'euros a été comptabilisé.

8.2 Valeur nette comptable des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	Net 30/06/22	Acquisitions/Entrées de périmètre	Écart de conversion	Net 31/12/22
Pôle Avanquest	71,4	24,2	(5,0)	90,5
Pôle PlanetArt	10,9	-	(0,3)	10,6
TOTAL	**82,3**	**24,2**	**(5,3)**	**101,2**

8.3 Valeur nette comptable des actifs incorporels à durée définie

(en millions d'euros)	Brut 30/06/22	Acquisitions	Cessions/ Virement de poste à poste	Variation périmètre/ Variation change (1)	Brut 31/12/22	Amort. et provisions 31/12/22	Net 31/12/22
Frais de développement et logiciels	28,3	4,4	0,0	(1,1)	31,6	(21,4)	10,2
Marques et fonds de commerce	6,8	-	-	(0,2)	6,6	(1,2)	5,4
Portefeuilles clients	0,6	-	-	(0,0)	0,6	(0,2)	0,4
Autres	1,1	-	-	(0,0)	1,1	(1,0)	0,1
TOTAL	**36,8**	**4,4**	**-**	**(1,4)**	**39,8**	**(23,8)**	**16,0**

(1) Ajustement du chiffre d'affaires de la division Avanquest Software lié à l'application de la norme IFRS 15 sur l'étalement du chiffre d'affaires des abonnements Soda PDF passés en mode « Cloud » courant août 2020.

8.4 Suivi de la valeur

Au 31 décembre 2022, le Groupe a procédé à la revue de la valeur de ses écarts d'acquisition sur la base des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) historiques (voir chapitre 2 – note 16 du document d'enregistrement universel 2021-2022).

Écart d'acquisition des UGT du pôle Avanquest

Les écarts d'acquisition du pôle sont constitués à hauteur de 27 % de l'acquisition récente de pdfforge et le reste provenant de l'acquisition des activités Upclick, SodaPDF et Adaware. Les synergies entre ces activités et les activités historiques du pôle sont telles que ces actifs sont testés globalement au sein d'une UGT unique du pôle Avanquest.

Au 30 juin 2022, le Groupe avait conclu que la valeur recouvrable de l'UGT testée excédait sa valeur comptable. Les tests de sensibilité réalisés concluaient à une valeur recouvrable de ce pôle très nettement supérieure à la valeur comptable de l'UGT. Les événements de la période ne remettent pas en cause ces conclusions.

Écart d'acquisition des UGT du pôle PlanetArt

Les écarts d'acquisition du pôle sont constitués à hauteur de 93 % de l'acquisition récente des actifs I See Me! lors de l'exercice 2022. Le solde des écarts d'acquisition du pôle correspond aux actifs incorporels à durée de vie indéfinie générés lors de l'acquisition des activités Personal Creations (0,5 million d'euros) et de CafePress (0,2 million d'euros). Les synergies entre ces activités et les activités historiques du pôle sont telles que ces actifs sont testés globalement au sein d'une UGT unique du pôle PlanetArt.

Au 30 juin 2022, le Groupe avait conclu que la valeur recouvrable de l'UGT testée excédait sa valeur comptable. Les tests de sensibilité réalisés concluaient à une valeur recouvrable de ce pôle très nettement supérieure à la valeur comptable de l'UGT. Les événements de la période ne remettent pas en cause ces conclusions.

Note 9 Contrats de location

9.1 Évolutions significatives de la période

L'impact majeur est dû au changement de loyer couplé à une prolongation du contrat de location lié à l'entité Avanquest Software North America. Les conditions du marché ont été modifiées et le loyer s'élève désormais à 0,1 million d'euros.

9.2 Impacts sur le résultat de la période

(en millions d'euros)	S1 2022-2023 (6 mois)	S1 2021-2022 (6 mois retraité) (1)	S1 2021-2022 (6 mois publié)
Annulation des charges de loyers	2,1	2,0	2,0
Charges d'amortissement des droits d'utilisation	(1,9)	(1,7)	(1,7)
Charges d'intérêts relatives à la dette locative	(0,2)	(0,3)	(0,3)

(1) Ajustement du chiffre d'affaires de la division Avanquest Software lié à l'application de la norme IFRS 15 sur l'étalement du chiffre d'affaires des abonnements Soda PDF passés en mode « Cloud » courant août 2020.

9.3 Impacts sur le bilan de la période

Droit d'utilisation à l'actif

(en millions d'euros)	Brut juin 2022	Augmentation des droits d'utilisation	Cessation de contrats	Variation des amortissements	Variation périmètre/ Variation change (1)	Net décembre 2022
Constructions	21,2	4,2	0,0	(10,2)	(0,8)	14,3
Véhicules	0,1	0,0	0,0	(0,1)	0,0	0,1
Autres immobilisations	0,1	-	0,0	(0,1)	0,0	0,0
TOTAL	**21,5**	**4,2**	**(0,1)**	**(10,4)**	**(0,8)**	**14,4**

Dettes locatives

(en millions d'euros)	31/12/2022
Valeur nette des dettes locatives à l'ouverture	13,2
Augmentation des dettes locatives	4,2
Cessions de contrats	(0,0)
Remboursement des dettes locatives	(2,0)
Écart de conversion	(0,5)
Valeur nette des dettes locatives à la clôture	**14,9**
Dettes locatives non courantes [1]	10,7
Dettes locatives courantes	4,2
VALEUR NETTE DES DETTES LOCATIVES À LA CLÔTURE	**14,9**

(1) Dont 0,2 million d'euros à plus de cinq ans.

Note 10 Clients et comptes rattachés

(en millions d'euros)	Décembre 2022	Juin 2022
Clients et comptes rattachés	13,3	9,2
Dép. clients et comptes rattachés	(0,8)	(0,9)
TOTAL	**12,5**	**8,3**

À la date de ce document, il n'y a pas eu à la connaissance du Groupe d'événements ayant eu un impact significatif identifiable sur son risque de crédit ou la solvabilité de ses créances sur le semestre.

Note 11 Financements et endettement net

11.1 Évolutions significatives de la période

Emprunt bancaire de 20 millions d'euros contracté par Claranova SE

Dans le cadre du financement de l'acquisition de l'entité pdfforge GmbH, le Groupe a contracté un emprunt de 20 millions d'euros le 1er juillet 2022 auprès d'un pool bancaire constitué de la Landesbank SaaR, la CE Ile de France, la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne et Delta AM.

Caractéristiques

L'emprunt est amortissable sur six (6) ans et divisé en deux tranches comme suit :

- tranche A du prêt d'acquisition pour un montant de 15 millions d'euros financée à un taux d'intérêt annuel variable. Le taux de prêt pour la première année est fixé à 2,30 % plus l'Euribor 3 mois ;
- tranche B du prêt d'acquisition d'un montant de 5 millions d'euros financée à taux fixe de 4,50 %, amortissable in-fine.

Cet emprunt est conditionné par des covenants qui portent sur :

- Un ratio dettes financières nettes consolidées / ROC normalisé annuel strictement inférieur à trois (3) au 30 juin 2023 puis strictement inférieur à deux et demi (2,5) lors de chaque arrêté annuel à compter du 30 juin 2024 jusqu'à la date de maturité ; et,
- Un ratio cash-Flow libre consolidé / service de la dette financière consolidée inférieur à 1 à chaque arrêté annuel

Le Groupe bénéficie d'une ligne de crédit supplémentaire de 7,1 millions d'euros au titre de ce contrat.

Un nantissement sur les titres d'Avanquest Software SAS et les titres de Claranova Development SARL a été consenti dans le cadre de ce financement.

Claranova SE ayant contracté les emprunts susvisés pour le compte d'Avanquest Software, un contrat de prêt, miroir des engagements souscrits par Claranova à l'égard du pool bancaire, a été conclu entre Claranova SE et Avanquest Software.

11.2 Impacts sur le résultat de la période

Sur le premier semestre, les intérêts d'emprunts s'élèvent à 3,6 millions d'euros. L'amortissement de la dette financière relative aux OCEANE a entraîné une charge sur la période de 7,5 millions d'euros. La variation de la dette au coût amorti a impacté positivement le résultat financier à hauteur de 1,1 million d'euros (dont 0,5 million d'euros au titre des OCEANE).

11.3 Impacts sur le bilan de la période

Endettement (hors dettes locatives)

(en millions d'euros)	31/12/2022	30/06/2022	31/12/2021
Financements gérés au niveau de Claranova SE			
Financement obligataire – ORNANE	29,4	29,8	28,8
Financement obligataire – EURO PP	19,4	19,2	19,1
Financement obligataire – OCEANE	63,1	56,1	50,2
PGE	4,0	4,0	4,0
Titres de créances	14,3	19,2	24,4
Intérêts courus non échus	2,7	4,2	2,4
Emprunt Landesbank Saar	19,2	-	-
Financement bancaires des filiales			
Emprunt myDevices Inc.	0,8	2,2	2,0
Emprunt PlanetArt LLC	11,9	14,8	19,2
Emprunt Avanquest	9,5	10,0	0,0
Autres dettes [1]	**11,7**	11,9	-
Endettement (hors dettes locatives)	**186,0**	**171,5**	**150,2**
Trésorerie disponible	**121,2**	**100,3**	**152**
ENDETTEMENT NET	**64,8**	**71,1**	**(1,8)**

(en millions d'euros)	Total	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	111,8	29,4	82,4	
Emprunts auprès d'établissements bancaires	45,5	11,8	26,3	7,4
Titres de créance	14,3	3,1	11,2	
Autres	11,7	11,7		
Intérêts courus non échus	2,7	2,7		
Endettement (hors dettes locatives)	**186,0**	**58,7**	**119,9**	**7,4**
Dettes financières non courantes	127,3		119,9	7,4
Dettes financières courantes	58,7	58,7		
ENDETTEMENT (HORS DETTES LOCATIVES)	**186,0**	**58,7**	**119,9**	**7,4**

Trésorerie disponible

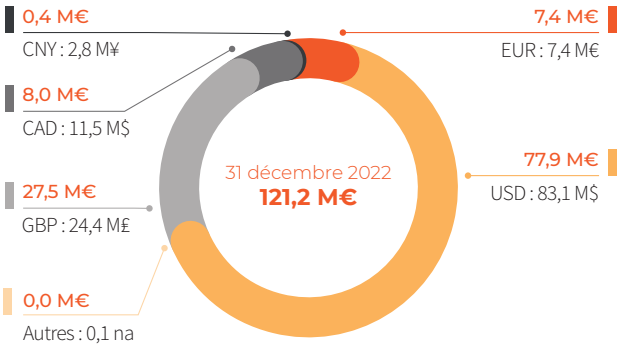

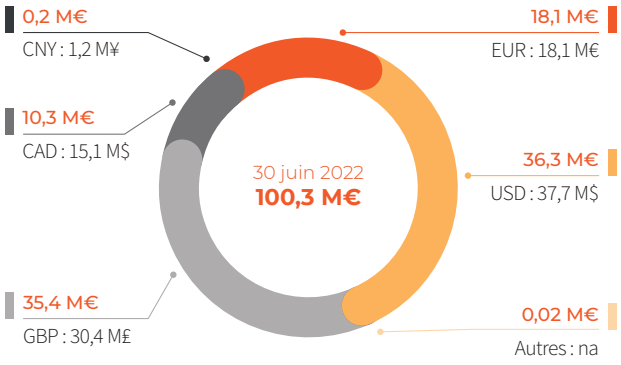

(1) *Autres dettes : correspond à la dette comptabilisée au titre de la totalité des possibilités de rachat des actions de préférence détenues par la SCEP*

11.4 Impacts sur la Liquidité

La capacité de remboursement du Groupe, en particulier des emprunts et engagements portés par la maison mère, est étroitement liée aux remontées de trésorerie (matérialisées notamment par des accords de management fees et des contrats de prêts miroirs) de la part des filiales portant les activités. Un arrêt brusque de la croissance de ces activités ou une dégradation soudaine et importante de leur profitabilité pourrait altérer la capacité de remboursement et d'endettement du Groupe. La position de trésorerie au 31 décembre 2022 du Groupe est de 121,2 millions d'euros. Les emprunts et autres dettes financières s'élèvent à 186 millions d'euros. Par conséquent, la dette nette du Groupe demeure faible à 64,8 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ces sommes disponibles ou mobilisables quasi immédiatement permettent de faire face au paiement de la partie à moins d'un an de la dette financière du Groupe et de couvrir les besoins d'exploitation sur les douze prochains mois, à compter de la date de clôture.

11.5 Emprunts obligataires

ORNANE

Le 14 juin 2018, Claranova a lancé une émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) à échéance du 1er juillet 2023 d'un montant nominal de 28 999 999,60 euros.

Les obligations, de valeur nominale 1,10 euro, portent intérêt à un taux nominal annuel de 5,0 %.

Selon les normes IFRS, l'ORNANE est une dette obligataire comprenant deux composantes :

- une composante obligataire, comptabilisée en dette au coût amorti ;
- une composante actions (dérivé), comptabilisée en dette market-to-market.

Les frais financiers liés à l'émission des ORNANE ont été comptabilisés en diminution de la dette au bilan. La composante obligataire de l'ORNANE est calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs par un taux d'intérêt effectif (taux sans risque ajusté du spread de crédit). La variation de la composante obligataire est constatée en résultat financier.

La variation de juste valeur du dérivé est constatée en résultat financier sur une ligne distincte « Revalorisation juste valeur des instruments financiers ». L'effet de ce principe de comptabilisation est sans impact sur les flux de trésorerie. La juste valeur du dérivé incorporé est déterminée par un expert externe selon le modèle Cox, Ross et Rubinstein.

Par ailleurs, l'ORNANE donne l'option de limiter le nombre d'actions à émettre en cas de conversion. Les obligations arrivent à échéance le 1er juillet 2023.

OCEANE émises pour 50 millions d'euros par Claranova SE auprès d'Heights

Le 16 août 2021, Claranova SE a procédé à l'émission de 3 846 154 obligations à Option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes de la société (OCEANE) pour un montant total de 50 millions d'euros, soit 13 euros par obligation, souscrites en intégralité par le fonds d'investissement Heights Capital Management Inc. (voir note 1.3).

Caractéristiques

- Maturité à 5 ans, soit au 16 août 2026.
- Coupon (intérêts) à 4,5 % par an payable en trésorerie chaque semestre.
- Parité actuelle : 1 action pour 1 obligation.
- Option de conversion (en totalité ou en partie) : à tout moment à la main de l'investisseur en cas d'Offre Publique d'Achat sur les titres de Claranova SE, ou à partir du 2e anniversaire de l'émission à la main de l'investisseur jusqu'à la date de maturité des obligations, ou à partir du 3e anniversaire à la main de Claranova jusqu'à la date de maturité des obligations si le cours de Bourse de l'action Claranova dépasse 27 euros pendant au moins 30 jours ouvrés consécutifs.
- Options de remboursement anticipé :
  - à la main de l'investisseur (put) à partir du 3e anniversaire de l'émission pour un montant maximal de 2 fois le montant de l'investissement initial (incluant l'intégralité des intérêts déjà versés) ;
  - à la main de Claranova (call), avant le 2e anniversaire de l'émission pour un montant maximal de 1,75 fois le montant de l'investissement initial (incluant l'intégralité des intérêts déjà versés), entre le 2e et le 3e anniversaire de l'émission pour un montant maximal de deux fois le montant de l'investissement initial (incluant l'intégralité des intérêts déjà versés), ou après le 3e anniversaire de l'émission pour un montant maximal de 2,25 fois le montant de l'investissement initial (incluant l'intégralité des intérêts déjà versés).

À moins qu'elles ne soient converties, rachetées ou rachetées et annulées avant l'échéance, les obligations sont remboursables au pair le 16 août 2026.

Note 12 Capital social

12.1 Capital social

Évolution du capital social

	Unités	Montant *(en euros)*
Au 30 juin 2022	**45 990 070**	**45 990 070**
Exercice de stock-options	na	na
AU 31 DÉCEMBRE 2022	**45 990 070**	**45 990 070**

L'évolution du nombre d'actions auto-détenues est telle que ci-dessous :

	Unités
Au 30 juin 2022	**376 959**
Variation relative au contrat de liquidité [1]	63 369
AU 31 DÉCEMBRE 2022	**440 328**

(1) Dans le cadre du contrat de liquidité confié par la société Claranova SE à Kepler Cheuvreux le 10 décembre 2021 (cf. le document d'enregistrement universel 2021-2022), 676 859 actions ont été acquises pour 613 490 actions cédées entre le 1er juillet et le 31 décembre 2022. Les communiqués réglementaires complets sont disponibles sur le site Internet www.claranova.com.

ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ

La répartition de l'actionnariat de la Société a été estimée comme suit :

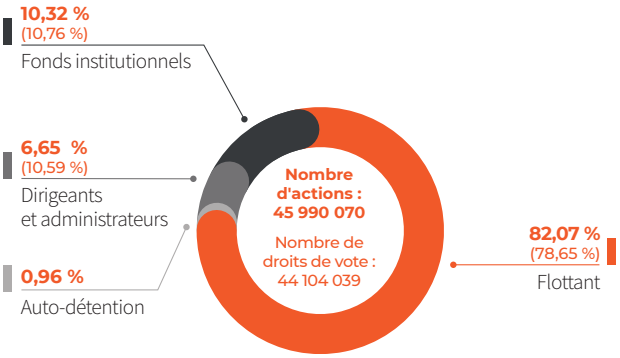

Part du capital au 31 décembre 2022 en %
(Droits de vote exerçables au 31 décembre 2022 en %)

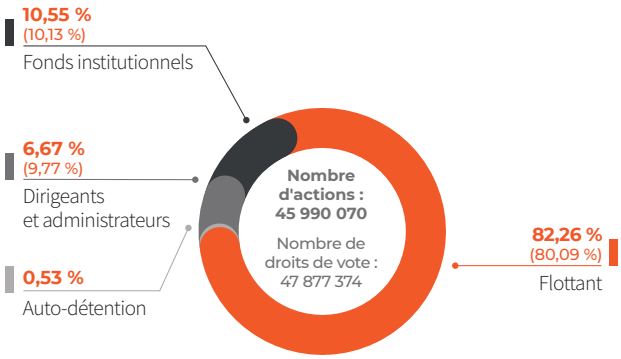

Part du capital au 31 décembre 2021 en %
(Droits de vote exerçables au 31 décembret 2021 en %)

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun actionnaire détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote autre que (i) Monsieur Pierre Cesarini et (ii) le concert composé des sociétés The Assouline Family Trust, the Dadoun Family Trust, 6673279 Canada Inc. et de Monsieur Eric Gareau.

12.2 Autres titres donnant accès au capital et stock-options

Autres titres donnant accès au capital de Claranova SE

	31/12/2022
Nombre d'actions existantes	45 990 070
Actions auto-détenues	440 328
Nombre d'actions en circulation	**45 549 742**
Effet dilutif des stock-options	24 510
Effet dilutif des BSA (2017)	375 220
Nombre pondéré d'actions théorique	**45 949 472**

Il est à noter que ce nombre d'actions ne tient pas compte de l'émission d'ORNANE de juin 2018 et de l'émission d'OCEANE d'août 2021 car, à la date du présent document, la Société n'a pas décidé de la méthode de remboursement de ces dettes financières. L'échéance de ces ORNANE est le 1er juillet 2023, celle des OCEANE est le 16 août 2026.

Autres titres donnant accès au capital des filiales

Les évolutions significatives relatives aux titres donnant accès au capital des filiales par rapport à la situation au 30 juin 2022 (voir note 25 du chapitre 2 du document d'enregistrement universel 2021-2022) sont les suivantes :

Avanquest Software SAS

Au 30 juin 2021, Avanquest Software SAS a octroyé une option de souscription d'actions à l'un de ses dirigeants.

Au 31 décembre 2021, l'intégralité des stock-options a été souscrite par le bénéficiaire, soit 2 878 269 stock-options donnant droit à 2 878 269 actions ordinaires de cette entité.

Au 31 décembre 2022, une charge de personnel à hauteur de 0,1 million d'euros a été passée sur la période.

Faculté d'investissement du Président-Directeur Général du Groupe dans les filiales de la Société

L'Assemblée Générale de Claranova SE a approuvé, dans le cadre de la politique de rémunération pour l'exercice 2020-2021 du Président-Directeur Général, les modalités définitives des instruments lui donnant accès au capital de certaines filiales de la Société (la « Faculté d'Investissement ») (voir note 25.2 du chapitre 2 du document d'enregistrement universel 2021-2022).

Ces instruments ont été émis suite à l'Assemblée Générale et ont été souscrits à leur juste valeur par le Président-Directeur Général de Claranova en date du 9 décembre 2021, sous la forme d'une action de préférence X (ADP X) au niveau d'Avanquest Software SAS, et de deux instruments au niveau d'Avanquest America Holding LLC reflétant respectivement les performances de ses filiales myDevices Inc. (100 actions de préférence Y – ADP Y) et PlanetArt LLC. (100 actions de préférence Z – ADP Z), autonomes les uns des autres.

Caractéristiques

Chaque instrument donne droit au Président-Directeur Général de recevoir 10 % de la somme, nette d'endettement, revenant (indirectement) à Claranova SE (la « Distribution ») si et seulement si la valeur, à la date d'émission de l'instrument, de la quote-part détenue (indirectement) par Claranova SE dans les fonds propres de la filiale (après prise en compte d'une quote-part de l'endettement Groupe porté au niveau de Claranova SE) (la « Valeur de Référence ») est multipliée par trois à un moment quelconque entre la date d'émission de l'instrument et le 30 juin 2026 (la « Condition »).

La satisfaction de la Condition sera constatée :

- lors d'un événement de liquidité (cession totale, cession partielle visant au moins 50 % du capital de la filiale, cession d'actifs qualifiante, introduction en Bourse qualifiante) intervenant le 30 juin 2026 au plus tard et au résultat duquel la Valeur de Référence est multipliée par trois ;
- à défaut d'un tel événement de liquidité d'ici le 30 juin 2026, au regard d'une évaluation indépendante (i) diligentée par le Président-Directeur Général en fin de troisième année ou en fin de quatrième année si et seulement si le Conseil d'Administration s'est initialement opposé à la réalisation d'un événement de liquidité et (ii) au résultat de laquelle la Valeur de Référence est multipliée par trois.

Si la Condition est satisfaite, la Distribution interviendra :

- lors d'un ou plusieurs événements de liquidité intervenant d'ici le 30 juin 2026, le Président-Directeur Général percevant alors 10 % de la somme perçue par le Groupe lors du ou des dits événements de liquidité ;
- à défaut de liquidité totale d'ici le 30 juin 2026, peu de temps après cette date sur la base de la valeur de marché de la filiale à cette date, le Président-Directeur Général percevant alors 10 % de la valeur de la quote-part détenue (indirectement) par la Société dans les fonds propres de la filiale au 30 juin 2026.

Si au 1er juillet 2026, ou à la date à laquelle le Président-Directeur Général quitte le Groupe si celle-ci est antérieure au 30 juin 2026, la Condition n'est pas satisfaite, les instruments lui seront rachetés au prix de 1 euro par type d'instrument.

Les caractéristiques complètes sont détaillées au chapitre 3, paragraphe 3.3.2.1.1 du document d'enregistrement universel 2021-2022 disponible sur le site Internet de la Société.

Bénéficiaires	**Président-Directeur Général de Claranova**
Date d'Assemblée Générale	01/12/2021
Nombre de titres autorisés	201
dont Avanquest Software SAS	*1*
dont Avanquest America Holding Inc. – PlanetArt	*100*
dont Avanquest America Holding Inc. – myDevices	*100*
Date du Conseil d'Administration	23/07/2021
Nombre de titres attribués au 31/12/2022	201
Nombre de bénéficiaires	1
Prix de souscription total (en milliers d'euros)	176,2
dont Avanquest Software SAS	*34,1*
dont Avanquest America Inc. – PlanetArt	*132,1*
dont Avanquest America Inc. – myDevices	*10,0*
Période de souscription	Suite à l'approbation de l'Assemblée Générale
Période d'exercice	jusqu'au 30/06/2026
Conditions d'acquisition des droits	Valeur du pôle sous-jacent triplée Survenance d'un événement de liquidité relatif au pôle
Titres perdus ou annulés	0
Titres souscrits au 31/12/2022	201
Droits acquis au 31/12/2022	aucun

Méthode comptable

Les ADP composant la Faculté d'Investissement sont des instruments financiers vendus au Président-Directeur Général en tant que manager du groupe Claranova et dont la valeur est conditionnée à sa présence dans le Groupe, lui donnant le droit de recevoir un montant en trésorerie sur la base de la valeur des actions ou des actifs de certaines entités du Groupe. En application de la norme IFRS 2, ces ADP sont des instruments cash-settled comptabilisés en dette financière variant à la juste valeur par résultat.

La juste valeur de ces instruments doit être réévaluée à chaque clôture, et si celle-ci vient à augmenter la charge de personnel correspondante sera étalée sur la durée de vesting estimée de chaque instrument et comptabilisée en charges de personnel.

Impacts financiers sur la période

Les ADP ayant été souscrites pour leur juste valeur, la charge IFRS 2 est nulle à la date de souscription.

Au 31 décembre 2022, les hypothèses actuarielles et hypothèses relatives à l'activité et aux probabilités de vesting des ADP ont entraîné une modification de la juste valeur amenant la comptabilisation d'un produit dans les comptes consolidés semestriels de 0,1 million d'euros.

Note 13 Provisions non courantes

(en millions d'euros)	**Provisions décembre 2022**	**Provisions juin 2022**
Risques fiscaux [1]	0,7	0,9
Risques sociaux [2]	1,1	1,1
Provisions non courantes	**1,8**	**2,0**

(1) Concernent les risques non relatifs aux impôts sur les bénéfices du pôle Avanquest.
(2) Concernent les réorganisations pour le compte des filiales.

Note 14 Tableau des flux de trésorerie consolidés

14.1 Autres éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation

(en millions d'euros)	S1 2022-2023 (6 mois)	S1 2021-2022 (6 mois retraité) [1]	S1 2020-2021 (6 mois publié)
Éléments sans impact sur la trésorerie :			
• ORNANE (étalement frais émission)	0,1	0,1	0,1
• Euro PP (étalement frais émission)	0,1	0,1	0,1
• OCEANE (étalement frais émission)	0,6	0,3	0,3
• BPI & Emprunt pdfforge (étalement frais émission)	0,1	-	-
• Amortissement prime de remboursement des OCEANES	6,9	-	-
• Dépréciation des créances sur LastCard		(2,9)	(2,9)
• Divers	(0,2)		
Éléments non liés à l'exploitation :			
• Frais émission des Océanes	-	3,6	3,6
• Frais acquisition de CafePress	-		
• Frais acquisition rachat des minoritaires Avanquest	-	0,9	0,9
• Frais acquisition de I See Me!	-	0,2	0,2
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE OU NON LIÉS À L'EXPLOITATION	**7,6**	**2,4**	**2,4**

(1) Ajustement du chiffre d'affaires de la division Avanquest Software lié à l'application de la norme IFRS 15 sur l'étalement du chiffre d'affaires des abonnements Soda PDF passés en mode « Cloud » courant août 2020.

14.2 Incidence des variations de périmètre sur les flux de trésorerie nets lié à l'investissement

(en millions d'euros)	S1 2022-2023 (6 mois)	S1 2021-2022 (6 mois retraité) [1]	S1 2020-2021 (6 mois publié)
Flux de trésorerie net résultant de l'acquisition des actifs CafePress au sein de PlanetArt LLC [2]	(0,7)		
Flux de trésorerie net résultant de l'acquisition des actifs I See Me! au sein de PlanetArt LLC [2]	(1,6)	(12,6)	(12,6)
Flux de trésorerie net résultant de l'acquisition des minoritaires du pôle Avanquest		(47,7)	(47,7)
Flux de trésorerie net résultant de la sortie du périmètre d'intégration globale de LastCard		(2,6)	(2,6)
Flux de trésorerie net résultant de l'augmentation de capital de myDevices		1,6	1,6
Flux de trésorerie net résultant de l'acquisition de pdfforge GmbH [3]	(19,0)	-	-
Autres		(0,3)	(0,3)
INCIDENCE DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE NET DE LA DISTRIBUTION AUX MINORITAIRES	**(21,3)**	**(61,6)**	**(61,6)**

(1) Ajustement du chiffre d'affaires de la division Avanquest Software lié à l'application de la norme IFRS 15 sur l'étalement du chiffre d'affaires des abonnements Soda PDF passés en mode « Cloud » courant août 2020.
(2) Concernent les compléments de prix payé sur le premier semestre 2022 liés aux acquisitions CafePress et I See Me!.
(3) Voir note 8.1.

14.3 Encaissements liés aux emprunts

(en millions d'euros)	S1 2022-2023 (6 mois)	S1 2021-2022 (6 mois retraité) [1]	S1 2020-2021 (6 mois publié)
OCEANE nets des frais d'émission		46,4	46,4
Nouveaux tirages auprès de la banque Cathay		9,5	9,5
Emprunt lié à l'acquisition de pdfforge GmbH net des frais d'émission [2]	19,2		
ENCAISSEMENTS LIÉS AUX EMPRUNTS	**19,2**	**55,9**	**55,9**

(1) Ajustement du chiffre d'affaires de la division Avanquest Software lié à l'application de la norme IFRS 15 sur l'étalement du chiffre d'affaires des abonnements Soda PDF passés en mode « Cloud » courant août 2020.
(2) Voir note 11.1 du présent chapitre.

Note 15 Risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes auxquels Claranova estime être exposé à la date du présent rapport financier semestriel sont ceux détaillés au chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2021-2022. La Société n'a pas identifié de risque ou incertitude complémentaire significatifs à la date du présent document.

Note 16 Évolution des engagements hors bilan

Engagement et garanties donnés

Depuis la publication du document d'enregistrement universel 2021-2022 (voir note 33 du chapitre 2), le Groupe a recensé l'engagement donné suivant :

- un engagement aux termes de la *Promissory Note* de 18,2 millions de dollars (voir note 27.3 du chapitre 2 du document d'enregistrement universel 2021-2022), prévoyant le remboursement anticipé dans les cas suivants : Pierre Cesarini cesse d'être le Directeur Général de la Société ; ou un investisseur vient à détenir le contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3-I-1° ou 2° du Code de commerce ; ou la Société reçoit un produit net en numéraire supérieur à 20 000 000 USD, en une ou plusieurs transactions sur une période de douze mois civils consécutifs, par (i) l'émission (x) d'actions, (y) de titres de créance donnant accès à des actions de la Société, ou (z) de titres de créance, ou (ii) le tirage d'une ligne de crédit bancaire (hormis notamment tout produit résultant d'un accord de financement de la croissance externe qui ne seront pas pris en compte pour le calcul de ce seuil) ; ou la Société (ou toute entité sous son contrôle au sens de l'article L. 233-3-I du Code de commerce français) réalise la vente d'actifs en contrepartie d'un produit global en espèces supérieur à 40 000 000 USD.
- Émissions de bons de souscription d'actions par myDevices Inc. au profit de la banque Cathay : myDevices Inc. a conclu un accord *(warrant to purchase stock)* avec Cathay General Bancorp, permettant à cette dernière de souscrire un nombre maximum de 30 000 actions *(Series C Preferred)* au prix de 4,7761 dollars américains par souscription de bons *(warrants)*. Les bons ont été émis le 29 juillet 2022 et sont exerçables jusqu'au 29 juillet 2029.

Nantissements

Depuis la publication du document d'enregistrement universel 2021-2022 (voir note 33 du chapitre 2), le Groupe a recensé la modification suivante :

- la finalisation de l'acquisition de pdfforge GmbH par Avanquest Software SAS a été réalisée en date du 1er juillet 2022, pour un montant de 19 millions d'euros versés en trésorerie, auquel s'ajoute un complément de prix de 5,5 millions d'euros au 1er juillet 2023 sous conditions d'obligations de non-concurrence ou non sollicitation de la part des vendeurs. Le financement est assuré par un emprunt de 10 millions d'euros réalisé par Avanquest Software SAS auprès de BPI France et Claranova SE *via* un emprunt de 20 millions d'euros contracté auprès d'un pool bancaire de cinq établissements, pour le compte de sa filiale. Un nantissement sur les titres d'Avanquest Software SAS et les titres de Claranova Development SARL a été consenti dans ce contexte.

Engagements et garanties reçus

Conformément à l'accord conclu, en janvier 2022, PlanetArt LLC, dispose d'un engagement lui permettant de racheter de façon échelonnée les intérêts minoritaire de la Société Commune Européenne de Participation (SCEP) à due concurrence de 437 actions de préférence, au prix de 85 840 USD tel que défini par le contrat.

Note 17 Principales transactions avec les parties liées

Depuis la publication du document d'enregistrement universel 2021-2022, il n'a été conclu aucune convention autre que des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, intervenue directement ou par personne interposée, entre d'une part l'un des membres du Conseil ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de Claranova SE et, d'autre part, une société dont Claranova SE possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Note 18 Événements postérieurs à la clôture

PlanetArt lance la première intégration de la technologie ChatGPT® à son application Ink Cards®

PlanetArt a annoncé le 6 janvier 2023 l'intégration de l'Intelligence Artificielle (IA) à son application Ink Cards® dans le but d'aider ses utilisateurs à écrire des messages de cartes plus facilement. Désormais dotée de la technologie Open AI, qui alimente ChatGPT®, la nouvelle application Ink Cards® est la première à bénéficier de cette intégration. Elle exploite la puissance du modèle de langage et des algorithmes d'apprentissage automatique d'Open AI pour générer un texte comme s'il avait été écrit par un humain.

Cette première devrait déboucher sur de nouveaux développements en matière d'IA pour les autres applications de PlanetArt. Toutes les filiales de Claranova investissent et travaillent sur cette technologie désormais incontournable afin de l'introduire dans leurs produits et améliorer l'expérience utilisateur.

Rachat des intérêts minoritaires de PlanetArt LLC

Conformément à l'accord conclu, en janvier 2022, pour le rachat échelonné des intérêts minoritaires, PlanetArt LLC, en conséquence de l'atteinte d'un ROC normalisé de 12,7 millions d'euros sur le semestre clôt le 31 décembre 2022, a procédé, le 7 mars 2023, au rachat de 45 actions de préférence auprès de Société Commune Européenne de Participation (SCEP), pour un montant de 3,8 millions d'euros.

La société exercera ses possibilités de rachat échelonné des intérêts minoritaires jusqu'à l'échéance contractuelle du 31 décembre 2024.

Réorganisation de la structure du Groupe

Le Groupe poursuit la réorganisation de sa structure d'entreprise afin de la simplifier et de la rationaliser en unités commerciales distinctes et ce, autour de Claranova Development appelée à devenir le nouveau pôle d'investissement et de gestion du Groupe. Dans ce contexte, les opérations suivantes ont été réalisées :

En date du 12 janvier 2023, Avanquest America Holdings LLC a procédé à la distribution de 100 % de sa participation dans myDevices Inc. au profit de sa société mère, Avanquest America Inc.

En date du 12 janvier 2023, Avanquest America Inc. a décidé la distribution de 100 % de sa participation dans myDevices Inc. au profit de Claranova SE.

En date du 13 janvier 2023, Claranova SE a procédé à l'apport en nature des 3 000 actions représentant l'intégralité de sa participation dans la société Avanquest America Inc. à Claranova Development. L'apport a donné lieu à une augmentation du capital de Claranova Development d'un montant de dix-neuf millions neuf cent quarante et un mille quatre cent quatre-vingt-six euros (19 941 486 EUR) et une prime d'apport d'un montant de trente-neuf millions huit cent quatre-vingt-deux mille neuf cent soixante-treize euros et dix-neuf centimes (39 882 973,19 EUR). Le capital social de Claranova Développement a ainsi été porté à 20 275 486 euros.

En date du 15 février 2023, Claranova SE a procédé à l'apport en nature de l'intégralité de sa participation dans la société myDevices Inc. à Claranova Development. L'apport a donné lieu à une augmentation du capital de Claranova Development d'un montant d'un million quatre cent trente-trois mille trois cent trente-trois euros (1 433 333 EUR) et une prime d'apport d'un montant de deux millions huit cent soixante-six mille six cent soixante-sept euros (2 866 667 EUR). Le capital social de Claranova Développement a ainsi été porté à 21 708 819 euros.

L'organigramme du Groupe à la date de publication de ce document est le suivant :

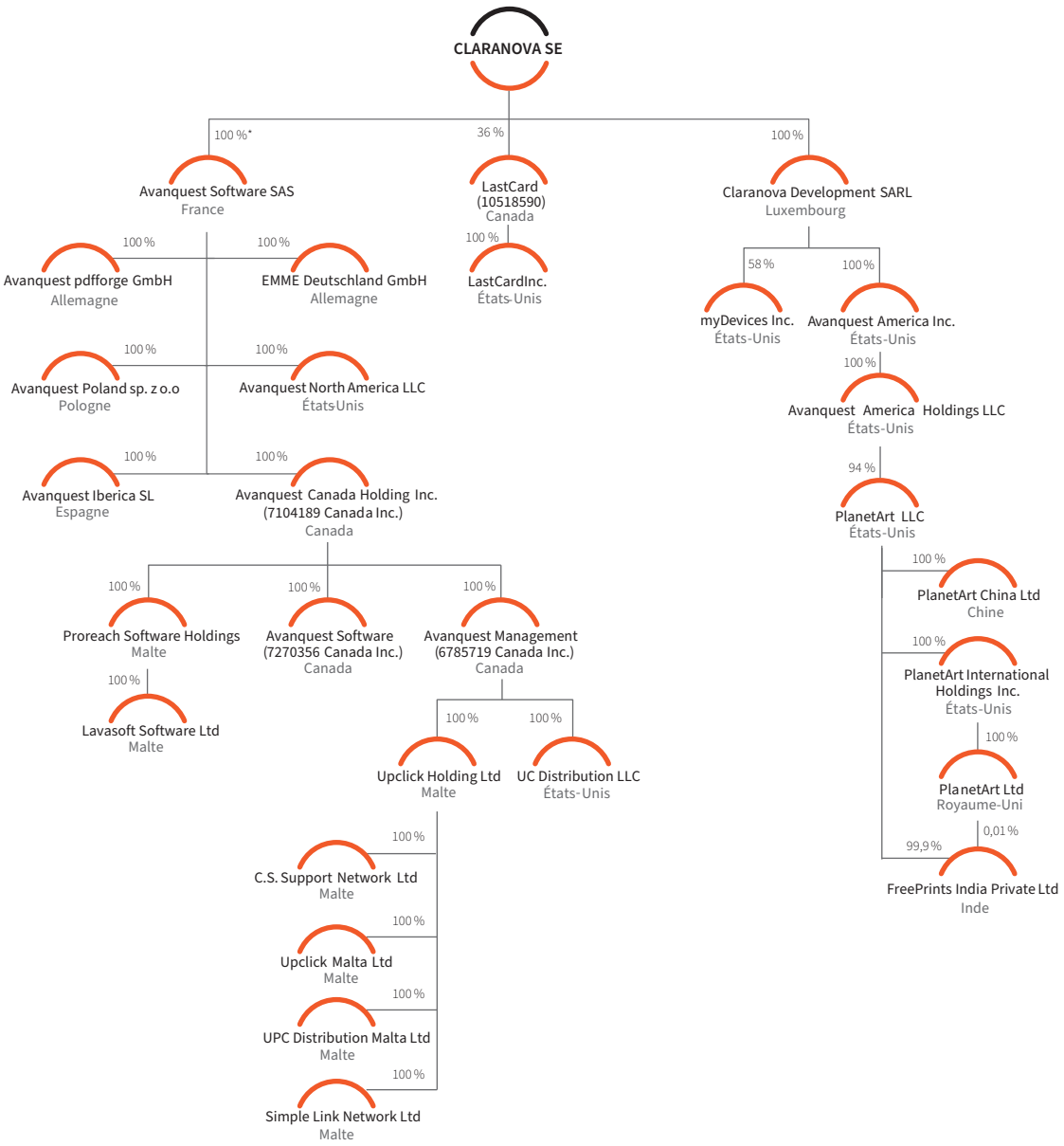

* *100% moins une action détenue par Pierre Cesarini. Les pourcentages indiqués correspondent aux pourcentages de détention et des droits de vote*

3 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er juillet au 31 décembre 2022

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels résumés de la société Claranova, relatifs à la période du 1er juillet au 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels résumés.

Paris-La Défense, le 30 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS	ERNST & YOUNG Audit
Bruno Pouget	Jean-Christophe Pernet

4 Attestation du responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Courbevoie, le 30 mars 2023

Pierre Cesarini

Directeur Général, Président du Conseil d'Administration

Glossaire

Action de préférence

Les actions de préférence sont des titres qui se distinguent des actions ordinaires par les prérogatives qui y sont attachées. Ces actions peuvent conférer à leurs détenteurs des droits particuliers à plusieurs niveaux, notamment en matière de droit de vote et de droit au bénéfice.

AMF

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est une institution financière et une autorité publique française indépendante, dotée de la personnalité morale et disposant d'une autonomie financière, qui a pour mission de veiller à la protection de l'épargne investie dans les instruments financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés d'instruments financiers.

ATT (*App Tracking Transparency*)

L'ATT, ou la transparence du suivi des applications en français, permet aux utilisateurs d'Apple de limiter la manière dont les applications les suivent.

Application mobile

Logiciel destiné à l'utilisation sur smartphone.

ARR (*Annual Recurring Revenue*)

L'ARR, ou revenu récurrent annuel en français, est un indicateur de performance extra-comptable correspondant à la valeur annualisée des abonnements actifs à la fin de la période considérée.

Auto-détention

Terme désignant la part du capital de la Société détenue par la Société elle-même.

BFR

Besoin en fonds de roulement, somme nécessaire que l'entreprise doit posséder pour payer ses charges courantes en attendant de recevoir le paiement dû par ses clients.

BSA

Bon de souscription d'action, un titre financier permettant de souscrire pendant une période donnée, dans une proportion et à un prix fixé à l'avance, à une action.

B2B (BtoB)

Business-to-Business, qualifie une activité commerciale entre deux entreprises.

B2C (BtoC)

Business-to-Consumer, qualifie une activité commerciale directe entre une entreprise et un particulier.

CAF

Capacité d'autofinancement, l'ensemble des ressources internes générées par l'entreprise dans le cadre de son activité qui permettent d'assurer son financement.

ChatGPT®

Un programme informatique conversationnel utilisant l'intelligence artificielle développé par la société OpenAI.

Claranova SE

Une société européenne SE ou entreprise européenne est une société qui peut exercer ses activités dans tous les États membres de l'Union européenne sous une forme juridique unique et commune à tous ces États, définie par le droit communautaire.

Cloud

Ou *cloud computing* (ou nuage informatique en français) est une infrastructure informatique dans laquelle la puissance de calcul et le stockage sont gérés par des serveurs distants auxquels les usagers se connectent par le biais d'une liaison Internet sécurisée et d'un point d'accès physique (ordinateur de bureau, smartphone, tablette, objet connecté).

Convention réglementée

Contrat entre la Société et une personne qui lui est liée (mandataires, associés, etc.) nécessitant l'approbation des actionnaires.

Croissance organique

Croissance du chiffre d'affaires issue du développement des activités, hors impacts des acquisitions et cessions et de la variation des taux de change sur la période considérée.

Crédit revolving

Crédit renouvelable.

Discounted Cash Flow

La méthode des *Discounted Cash Flow* (DCF), ou flux de trésorerie actualisés, actualise les revenus futurs afin d'estimer la valeur de l'entreprise.

E-commerce personnalisé

Ensemble des activités d'impression digitale, de produits photo et cadeaux personnalisés.

Emprunt obligataire de type Euro PP

Euro Private Placement, opération de financement privé entre une entreprise, cotée ou non, et un nombre limité d'investisseurs institutionnels à travers l'émission d'obligations libellées en euro.

Endettement net

L'endettement net correspond au montant d'endettement financier moins le montant de trésorerie disponible.

Fintech

L'expression Fintech combine les termes « finance » et « technologie » et désigne des entreprises innovantes développant des services et produits qui utilisent la technologie pour repenser les services financiers et bancaires. Le terme Fintech est également utilisé pour décrire le secteur économique englobant ces entreprises innovantes.

Freemium

Caractérise un modèle économique par lequel un produit ou service est offert gratuitement, le fournisseur se rémunérant en proposant ensuite au même client des produits ou services complémentaires plus évolués et payants.

Goodwill (GW)

Écart d'acquisition correspondant à l'excédent du coût d'acquisition lors d'une prise de contrôle ou d'une fusion, sur la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

IASB

International Accounting Standards Board (Bureau international des normes comptables). Organisme international chargé de l'élaboration des normes comptables internationales IAS/IFRS.

IFRIC

L'*International Financial Reporting Interpretations Committee* (IFRIC) élabore des interprétations des normes comptables internationales IFRS pour assurer une application homogène de ces normes, y apporter des précisions et trouver des solutions pratiques.

IoT

Internet of Things en anglais (Internet des Objets, IdO), infrastructure mondiale pour la société de l'information, qui permet de disposer de services évolués en interconnectant des objets (physiques ou virtuels) grâce aux technologies de l'information et de la communication interopérables existantes ou en évolution (définition de l'Union internationale des télécommunications).

Marge opérationnelle

Ratio du ROC normalisé divisé par le chiffre d'affaires, exprimé en pourcentage.

Modèle *fabless*

Terme utilisé pour désigner un modèle économique reposant sur l'externalisation de la production auprès de partenaires tiers.

Normes IAS *(International Accounting Standards)*

Ancien nom des normes d'informations financières internationales, renommées depuis le 1er avril 2001 « normes IFRS » *(International Financial Reporting Standards)*.

Normes IFRS *(International Financial Reporting Standards)*

Désigne les normes d'informations financières internationales depuis le 1er avril 2001. Ces normes sont destinées à standardiser la présentation des données comptables échangées au niveau international.

OCEANE

Obligation convertible échangeable en actions nouvelles ou existantes, désigne des titres à caractère obligataire émis par une société qui donnent le droit, mais non l'obligation, à leur détenteur, de les convertir en actions, à tout moment ou sur une période donnée.

ORNANE

Obligation remboursable en numéraire et en actions nouvelles et existantes, désigne une forme d'obligation convertible offrant à son porteur la possibilité d'être remboursé en numéraire ou en actions.

Parties liées

Au sens de la réglementation IFRS, pour une entreprise : tout actionnaire personne morale exerçant un contrôle ou une influence notable sur la société, les actionnaires ayant un droit de vote significatif, les entreprises associées ou co-contrôlées, toute société ayant un dirigeant/mandataire commun avec la société, les membres des organes de surveillance et de direction.

PGE (Prêt Garanti par l'État)

Prêt contracté dans le cadre des aides gouvernementales mises en place par le gouvernement français dans son plan de soutien à l'économie en réponse à la pandémie de Covid-19.

Plug and Play

Clé en main, connecter et jouer.

Prime rate américain

Taux préférentiel, correspond au taux le plus avantageux proposé par un établissement financier. Ce taux est accordé aux clients présentant de très fortes garanties de remboursement, le plus souvent des grandes entreprises, des collectivités locales, ou des États. Aux États-Unis, il correspond au *federal funds rate* (taux des fonds fédéraux).

Profit opérationnel

Le profit opérationnel correspond à la performance opérationnelle des activités en termes de résultat opérationnel courant (ROC) normalisé.

Profit net

Le profit net correspond au profit du Groupe en termes de résultat net.

Promissory Notes

Titre de créance.

Résultat net ajusté

Le résultat net ajusté correspond au résultat net avant impact des paiements fondés sur des actions, y compris charges sociales afférentes, avant les autres charges et produits opérationnels, avant la variation de la juste valeur des instruments financiers et hors impact IFRS 16 sur la comptabilisation des contrats de location.

Résultat net part du Groupe ajusté

Le résultat net part du Groupe ajusté correspond au résultat net part du Groupe avant impact des paiements fondés sur des actions, y compris charges sociales afférentes, avant les autres charges et produits opérationnels, avant la variation de la juste valeur des instruments financiers et hors impact IFRS 16 sur la comptabilisation des contrats de location.

Résultat opérationnel courant normalisé

Résultat opérationnel courant (ROC) normalisé est un agrégat non strictement comptable utilisé pour mesurer la performance opérationnelle des activités. Il correspond au Résultat opérationnel courant avant impact des paiements fondés sur des actions, y compris charges sociales afférents, des dotations aux amortissements et de l'impact IFRS 16 sur la comptabilisation des contrats de location.

Résultat opérationnel courant

Résultat calculé à partir du chiffre d'affaires et autres produits et d'exploitation courants desquels sont soustraites les charges d'exploitation courantes.

Résultat opérationnel

Résultat calculé à partir du résultat opérationnel courant, duquel sont soustraits les autres produits et charges opérationnelles non courants.

Revenu récurrent

Le chiffre d'affaires récurrent est un agrégat non strictement comptable, qui correspond à des ventes générant elles-mêmes des revenus futurs, à investissement marketing additionnel nul, et qu'il est possible de prévoir avec un degré de certitude relativement élevé sur la base de données historiques.

SaaS

Software as a Service, logiciel en tant que service. Logiciel hébergé, accessible à distance et dont la facturation est réalisée sous forme d'abonnement.

Say on pay

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées est votée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale.

Stock-option

Droit attribué à un salarié de pouvoir acheter des actions de son entreprise à un prix fixé à l'avance (appelé prix d'exercice), avec une décote par rapport au cours de Bourse du moment de l'attribution et dans un délai déterminé.

Taux d'intérêt effectif (TIE)

Le taux d'intérêt effectif représente le taux annuel capitalisé annuellement équivalent au taux d'intérêt nominal d'un emprunt ou d'un produit financier.

UGT (Unité Génératrice de Trésorerie)

Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe d'actifs identifiables générant des rentrées de trésorerie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Vote *ex ante*

Un vote *ex ante* valide le principe des rémunérations proposées par le Conseil d'administration pour l'ensemble des mandataires sociaux ainsi que des rémunérations individuelles proposées pour chaque mandataire social exécutif sur l'exercice en cours.

Vote *ex post*

Un vote *ex post* valide les rémunérations attribuées ou versées à l'ensemble des mandataires sociaux au cours du dernier exercice, ainsi que les rémunérations individuelles attribuées ou versées à chaque mandataire social exécutif au cours de cette période.

Conception et réalisation : côté corp.
Tél. : +33 (0)1 55 32 29 74
Crédits photos : © Shutterstock - Adobe Stock - Claranova - Pierre Vassal/REA

claranova

Immeuble Adamas
2 rue Berthelot
CS 80141
92414 COURBEVOIE CEDEX

+33 1 41 27 19 75
contact@claranova.com
www.claranova.com

Société européenne à conseil
d'administration au capital
de 45 990 070 €
RCS Nanterre B 329 764 625
NAF 7010Z
TVA Intracommunautaire
FR 05 329 764 625